

Ville



Rapport d'activité 2022

SOMMAIRE

ACCOMPAGNEMENT HUMAIN, TRANSFORMATION ET INNOVATION

Direction de la Communication	6
Direction du Numérique et des Systèmes d'Information.....	11
Direction des Ressources Humaines	15
Direction de l'Accompagnement des Projets, des Innovations et des Équipes.....	21

TRANSFORMATION DÉMOCRATIQUE, EUROPE, TERRITOIRES ET PRÉVENTION

Direction des Territoires.....	26
Direction de la Participation Citoyenne	32
Direction des Relations Européennes Internationales et Transfrontalières.....	37
Direction de la Règlementation Urbaine	43
Direction de la Sécurité.....	50
Service de la Prévention Urbaine.....	56
Mission Sécurité Civile	61

TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE

Direction du Développement Économique et de l'Attractivité	64
Direction de l'Environnement et des Services Publics Urbains	67
Direction des Mobilités	69
Direction des Espaces Publics et Naturels.....	70
Direction de l'Urbanisme et des Territoires	73
Direction des Transitions Énergie Climat.....	78
Mission Climat	81

TRANSFORMATION SOCIALE ET SOCIÉTALE

Direction de la Culture.....	85
Direction de l'Enfance et de l'Éducation	98
Direction de la Population, des Élections et des Cultes.....	108
Direction des Solidarités, de la Santé et de la Jeunesse	118
Direction des Sports	124
Direction des Événements et de la Vie Associative	129
Mission Droits des Femmes et Égalités de Genre	131

FINANCES, PARTENARIATS, PATRIMOINE ET LOGISTIQUES DURABLES

Direction de l'Architecture et du Patrimoine	137
Direction de la Commande Publique Responsable	143
Direction des Finances et de la Programmation.....	147
Direction des Ressources Logistiques.....	151

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Secrétariat Général.....	Erreur ! Signet non défini.
Service des Assemblées	158
Service Juridique	159
Service du Protocole.....	160

INTRODUCTION

En vertu des dispositions de l'article L.2541-21 du Code général des collectivités territoriales année, le-la Maire communique au Conseil municipal un rapport sur la marche et les résultats de l'ensemble de l'administration pendant l'année précédente.

L'objet du présent rapport d'activité est d'apporter aux Strasbourgeois-es une vision synthétique et compréhensible de l'activité de l'ensemble des services, missions et directions de la Ville de Strasbourg pour l'année 2022.

Destiné à tous les citoyen·nes, le rapport d'activité de la Ville de Strasbourg est libre à la consultation en ligne depuis la plateforme strasbourg.eu.

Le sommaire de ce document est établi sur la base de l'organigramme des services en vigueur en 2022.

**ACCOMPAGNEMENT
HUMAIN,
TRANSFORMATION ET
INNOVATION**



Direction de la Communication

1. Principales missions de la direction

La Direction de la Communication a pour objectif d'informer et de clarifier les différents axes de communication concernant l'action publique, les services publics, et la vie du territoire. Elle accompagne les projets menés par les différents services dans le cadre du mandat, et valorise les actions de la Ville de Strasbourg auprès de diverses cibles (agent-es, habitant-es, visiteur-rices, journalistes). Dans ce but, elle œuvre continuellement à actualiser les messages et outils de partage de l'information, afin que les messages portés soient des plus efficaces.

Elle est aussi garante de l'image de Strasbourg.eu, de sa charte graphique et éditoriale mutualisée, et travaille pour cela en lien étroit avec les chargé-es de communication de l'ensemble de la collectivité.

a. Le service Éditions

Le service Éditions (5 agent-es + 9 vacataires) est chargé de la conception et de la rédaction de *Strasbourg Magazine*, ainsi que de la publication d'articles et de contenus multimédia (diaporamas, vidéos) sur la page « L'Actu » du site Strasbourg.eu.

b. Le service Communication externe

Le service Communication Externe (7 chargé-es de communication + 1 graphiste) est chargé de l'élaboration des plans et des campagnes de *communication* externe (d'image, d'accompagnement de projet, de promotion événementielle...) depuis la conception jusqu'à la diffusion. Il gère aussi les réseaux d'affichage et l'achat d'espace publicitaire.

c. Le service numérique

(1 responsable de service, 2 chefs de projet web, 3 administrateurs web pour la gestion technique et éditoriale de strasbourg.eu et des newsletters, 1 administrateur de Mon Strasbourg pour les démarches en ligne, 2 producteurs de contenus audiovisuels, 1 photographe, 1 réalisateur vidéo également chargé de production, 1 community manageuse chargée de l'animation des réseaux sociaux et de l'accompagnement). Le service fonctionne comme une agence digitale qui accompagne les plans de communication avec des dispositifs numériques : contenus web, vidéos, photographies, publications sur les réseaux sociaux, newsletters, journaux électroniques urbains, etc. Il remplit à la fois un rôle éditorial et technique et conseille les services et directions en matière de communication numérique.

d. Le service communication interne

Le service Communication Interne (1 responsable et 1 chargée de communication) est chargé d'informer les agent-es sur les questions RH, la vie de la collectivité et les moyens de participer à celle-ci. Au service de la culture d'administration et du collectif d'agent-es, il s'exprime par :

- Une lettre mensuelle, envoyée avec la fiche de paie, l'intranet Totems, des mailings, de l'affichage (à l'exception de Tribune, magazine produit par le service éditions).

- L'organisation d'événements tout au long de l'année, dont l'accueil des nouveaux·lles arrivant·es. La communication interne travaille en lien étroit avec la DGS et la DRH.

e. Le service presse

Le Service Presse (4 attaché·es de presse, 1 responsable et 1 assistante) informe et communique auprès des journalistes locaux, nationaux et internationaux sur l'action de la Ville et des élu·es représentant l'institution. Il a un rôle de collecte et de traitement de l'information essentiel à tous les autres services. Il travaille étroitement avec le cabinet pour définir les éléments de langage.

f. Le service veille stratégique et documentaire

Le Service Veille Stratégique et Documentaire (3 agent·es) produit une revue de presse écrite quotidienne 365 jours /365 et une veille à la demande. Son rôle consiste à la fois à mesurer les retombées des relations presse et à apporter une veille d'aide à la décision pour le cabinet et d'autres services.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

a. Éditions

En 2022, la maquette (meilleure lisibilité) et le déroulé (réduction de la Rubrique « Rencontres », déplacement de la rubrique « Patrimoine » en fin de magazine) de *Strasbourg Magazine* ont été revus pour tenir compte des résultats de l'étude de lectorat réalisée en 2021.

Les coûts d'impression ont été impactés par la flambée des prix du papier (+110% sur un an), qui a requis la mise en place d'un dispositif d'indemnités pour imprévision au bénéfice du titulaire de ce marché.

b. Communication externe

Participation citoyenne

Pour développer la participation des citoyen·nes à la fabrique des politiques publiques, il était important de leur permettre d'identifier rapidement les instances de débat citoyen ainsi que les projets soumis à la participation citoyenne.

Une nouvelle charte graphique, facilement identifiable, a été élaborée : simplicité (aplats de couleurs vives, typographie sobre et de couleur noire) ; clarté territoriale (quel est le territoire de la concertation ?), appropriation facile par les territoires (la charte est facilement déclinable à l'échelle des quartiers) et **renvoi systématique sur la plateforme participer.strasbourg.eu** (qui devient ainsi « le marqueur » de tous les projets faisant appel à l'expertise citoyenne) sont les axes majeurs de cette nouvelle charte graphique.

Pour susciter l'envie de participer, la mise en avant dans l'espace public des projets réalisés grâce aux citoyen·nes est essentielle : L'année 2022 a été marquée par la « sortie de terre » de nombreux projets citoyens issus de la saison 1 du budget participatif (nouveau lieu détente à la gare, œuvre artistique au quartier des poteries...).

- La Direction de la communication a développé toute une série d'outils pour les rendre visibles sur l'espace public : affichettes d'invitation aux inaugurations, panneaux informatifs à proximité du projet, relais sur les réseaux sociaux, etc.
- Elle a également déployé une campagne de recrutement pour le Conseil de la vie interculturelle et citoyenne.

Pour ses 30 ans, le Conseil des résident-es étranger-ères s'est renouvelé et est devenu le Conseil de la vie interculturelle et citoyenne : Début novembre 2022, une large campagne de communication d'appel à candidatures (« Donner une voix à toutes et tous ») a été lancée : courriers, affichettes, dépliants, réseaux sociaux. Elle ciblait tout-es les habitant-es de la Ville de Strasbourg mais particulièrement les résident-es étranger-ères jusqu'ici peu présents dans les instances de participation citoyenne.

Usages éphémères

Du 15 mai au 31 août 2022, la Place du Temple Neuf est devenue un lieu de vie, de rencontres, d'animations et d'expérimentations avec la mise en place du projet OASIS, projet lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt initié par la Ville en 2021.

La direction de la communication a accompagné toutes les phases d'évolution de la place : supports d'information aux commerçant-es, riverain-es et usager-ères, communication sur les animations estivales, panneaux d'information sur le devenir de la place et les différentes phases de travaux.

Ceinture verte

En 2022, nous avons célébré le centenaire de la Ceinture verte, et plus précisément de la loi de protection des anciens glacis de la fortification de Strasbourg. À cette occasion, la Ville et ses partenaires ont proposé pendant plusieurs mois différents événements et animations permettant aux habitant-es de découvrir ce patrimoine naturel et bâti méconnu du grand public. À cet effet, une campagne d'affichage *mupi* (mobilier urbain pour l'information) a été mise en place, et divers dépliants ont été largement diffusés durant cette période. Les magazines de la collectivité et les réseaux sociaux ont également relayé les différentes actualités au fil des mois. Enfin, deux vidéos ont été réalisées permettant de comprendre l'histoire de la Ceinture verte et ses enjeux actuels.

Présidence de la France au Conseil de l'Union européenne

La France a exercé la présidence du Conseil de l'Union européenne (PFUE) du 1er janvier au 30 juin 2022. Ce fut une opportunité pour la France de faire avancer l'Europe dans de nombreux domaines tels que le numérique, la transition écologique, la défense et la sécurité de l'Union européenne. Avec l'accueil de près de 40 événements, Strasbourg capitale européenne a été au cœur de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne.

Une campagne de communication a été menée à cette occasion comprenant une importante campagne d'affichage sur le réseau Decaux et un déploiement de kakémonos. Une plaquette trilingue « Strasbourg Capitale européenne » a été élaborée autour de 3 chapitres : Strasbourg, européenne par son histoire, à Strasbourg l'Europe se vit au quotidien, Strasbourg, laboratoire européen des transitions. L'exposition « Mais que fait l'Europe » a été complétée par 3 panneaux PFUE et installée sur la place Kléber.

Strasbourg Capitale de Noël : une invitation à partager la magie

À Strasbourg, les valeurs de Noël prennent sens. La ville se pare de ses plus beaux atours, son Grand sapin, ses nombreuses illuminations et les multiples animations proposées du 25 novembre au 24 décembre 2022 nous ont plongés dans la magie de Noël. Une vaste campagne de communication multi supports a été orchestrée pour faire le lien entre les différents marchés de Noël répartis sur la Grande Île et l'ensemble des quartiers et les habitant-es. Des contenus

digitaux ont été proposés sur un site dédié, le programme des animations a été valorisé au travers des réseaux sociaux mais aussi de supports imprimés dédiés aux différents publics. La nouveauté de cette année 2022, particulièrement appréciée des strasbourgeois : l'édition d'un livre de recettes de bredele.

Plan canopée

La déclinaison graphique de l'univers Plan Canopée a pu se poursuivre en novembre avec le lancement de la saison de plantation 2022-2023. Un compteur a permis de suivre, à la fin de chaque saison, le nombre d'arbres nouvellement plantés et ainsi mieux appréhender l'objectif des 10.000 arbres à la fin 2030.

Une campagne d'affichage a été réalisée, ainsi qu'une communication sur le site internet Strasbourg.eu, permettant aux usager·ères de consulter des vidéos explicatives ainsi qu'un webmag autour de la signature de la charte de l'Arbre et la valorisation du travail des agent·es. La mise en œuvre de la communication dans l'espace urbain a pu se poursuivre avec une forte signalétique autour du quai Koch : les anciennes photographies ont été mises à côté des nouvelles projections de plantations pour montrer les paysages et son évolution, en valorisant la politique publique.

ÉTÉ > A nous l'été

Une nouvelle offre estivale est proposée aux citoyens et citoyennes pour qu'ils puissent se réapproprier l'espace public en créant une Ville en fête, en joie, en émotion. L'action de la collectivité s'estompe au profit de la cité et de sa spontanéité au fur et à mesure pour une pleine incarnation de l'été par ses habitant·es en 2025.

Un plan de communication composé de messages forts, puissants et pertinents avec un concept graphique festif, dynamique et joyeux où le récit est inclusif a été conçu. La pause estivale s'écrit avec et par les citoyennes et les citoyens à partir de 2022 jusqu'en 2025.

La campagne de communication portée par la direction de la communication a permis de mettre en avant la programmation générique de l'été et surtout celle des quartiers avec la création de flyers spécifiques pour chacun des quartiers. Un marqueur fort « A nous l'été » a été créé pour positionner la signature de l'été sur les différentes déclinaisons et une signalétique conséquente a été installée sur les multiples sites des animations. Le marqueur a été repris sur l'ensemble des supports produits par la Ville de Strasbourg mais aussi par des tiers comme les associations et les territoires.

c. Communication numérique

La newsletter mensuelle est passée à un rythme bi-mensuel. Le service poursuit l'amélioration des sites internet dans son périmètre (strasbourg.eu, capitale de Noël, animations d'été, bibliothèques idéales...) en y intégrant de nouvelles fonctionnalités et en améliorant leur accessibilité. Le site de démarches en ligne Mon Strasbourg propose toujours plus de démarches en ligne et devient un point d'entrée essentiel pour les usagers.

d. Communication interne

Pour cette année, parmi les opérations marquantes, on peut noter :

- L'augmentation de la cadence de programmation des journées d'accueil des nouveaux·lles arrivant·es.
- Le lancement d'un chantier autour de la marque employeur (avec la DRH et la communication externe).

e. Relations presse

Les demandes de presse ont connu une hausse en début de l'année 2022 (entre 100 et 150 demandes sur les trois premiers mois). Ces demandes ont concerné tout particulièrement les thématiques suivantes : les questions budgétaires, la culture avec la réouverture des musées après le covid et l'annonce de la candidature de Strasbourg *Capitale Mondiale du Livre*, les droits des femmes ou encore la nature en ville.

Le service a enregistré un nouveau pic de demandes en septembre (plus de 140 demandes). Les questions ont porté essentiellement sur la sobriété énergétique, la culture, les grands événements et la santé.

Le service a quant à lui beaucoup communiqué sur les thématiques suivantes : l'environnement, l'urbanisme, la culture, les relations européennes et les grands événements.

3. Quelques chiffres clés

- **Presse**
 - Plus de 1400 demandes presse traitées
 - Près de 550 communications envoyées à la presse
 - 130 opérations presse sur le terrain

- **Éditions**
 - *Strasbourg Magazine*, 10 numéros/2021, 163.000 exemplaires/numéro

- **Communication externe / Affichage**
 - 72 campagnes d'affichage émises par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg
 - 76 campagnes affichage émises par des partenaires planifiées sur les réseaux Ville et Eurométropole de Strasbourg

À partir d'octobre, la Ville de Strasbourg a fait le choix de ne plus diffuser de vidéos de nos campagnes institutionnelles sur le réseau digital installé sur les abris de bus du centre-ville et à l'entrée de certains quartiers proches du centre-ville. Mais les campagnes des partenaires peuvent toujours être diffusées sur ce réseau via des vidéos de 10 secondes ou un visuel fixe.

- **Communication numérique**
 - Strasbourg.eu : 3 M de visites / 1,5 M de visiteurs / 8 M de pages vues
 - Portail Mon Strasbourg : 100 000 comptes usagers / 150 démarches proposées / 1M de visiteurs uniques
 - Abonnement aux réseaux sociaux fin 2022 :
 - Facebook : 117 000 fans (+ 2%)
 - Twitter : 113 000 followers (+ 5%)
 - Instagram : 53 000 abonné-es (+ 10%)
 - LinkedIn : 32 000 abonné-es (+ 20%)



Direction du Numérique et des Systèmes d'Information

1. Principales missions de la direction

La Direction du Numérique et des Systèmes d'Information est chargée de la mise en œuvre et du maintien en condition opérationnelle des applications, des matériels informatiques et téléphoniques et des infrastructures ainsi que de l'accompagnement des utilisateurs.

Elle est composée de 76 postes (72 agents en poste en 2022) internes et environ 70 personnes en prestation et de 4 départements et 1 mission.

a. **Département Pilotage et Ressources :**

Ce département composé de 2 cellules est chargé d'activités transversales pour le service tant sur le pilotage et la coordination (bureau des projets, gestion des actifs, urbanisation, sécurité des systèmes d'informations, mission RGPD, coordination des changements) que sur le domaine des ressources (finances, ressources humaines et marchés publics).

b. **Département SI Métiers :**

Composé de 3 cellules (Projets, Développements et Usages et maintenance), ce département a en charge la mise en œuvre, le suivi des usages et la maintenance des applications métiers. Il assure également la relation avec les directions métiers grâce à une équipe de chargés d'affaires.

c. **Département Infrastructure des usages du SI :**

En charge de l'infrastructure technique des systèmes d'information, ce département se compose de trois cellules en charge des projets d'évolution des infrastructures (cellules ingénierie) et de leur maintien en condition opérationnelle (production).

d. **Département SI Utilisateur :**

Ce département composé de 3 cellules a en charge le centre d'appel pour les incidents et les demandes (SVP), l'instruction des demandes des utilisateurs ainsi que l'assistance technique sur site ou via le guichet technique pour les équipements de mobilité (téléphone et radio).

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

Département Infrastructure des usages du SI :

Production :

- Centralisation et mise à jour du référentiel documentaire
- Restructuration du catalogue de service interne DNSI
- Mise en place d'un pôle d'intégration pour faciliter la mise en place de nouvelles applications

- Départ et remplacement du responsable de la cellule « Production »

Domaine Systèmes et Stockage :

- Migration de la solution de visioconférence vers Microsoft Teams
- Migration des sites internet de la collectivité vers un nouvel hébergeur et dans un mode « Devops » permettant de gagner en réactivité et fiabilité des maintenances
- Évolution de la version du socle des sites Sharecan et de TOTEMS en Microsoft Sharepoint 2019
- Finalisation de la migration des postes vers Windows 10

Domaine Réseau et Télécommunications :

- Remplacement de l'équipement délivrant les adresses IP (DHCP) et résolvant les noms en adresses IP (DNS)
- Sécurisation des flux sur réseau sans fil du SIRAC
- Poursuite du déploiement du Wifi, de la téléphonie IP et du raccordement Fibres optiques des sites de la collectivité
- Départ à la retraite du responsable de la cellule « Ingénierie Réseaux et Télécommunications »

Département SI Utilisateur :

Équipements et réformes :

- Approvisionnements des matériels toujours problématiques (suite Covid), mais nous avons globalement réussi à maintenir le niveau de service
- Remplacement des tokens d'authentification par la solution gratuite NTOKE, d'où économie
- Poursuite de l'équipement des télétravailleurs à des degrés divers (2500 télétravailleurs déclarés en fin d'année)
- Salles visio : 62 salles supplémentaires équipées
- Finalisation de la migration des postes de travail vers Windows 10, pour un parc désormais homogène et à jour
- 6700 Mises à jour ou réformes récurrentes, dont celles des postes non compatibles Teams pour maintenir un parc à jour et performant

Projets :

- Renouvellement des marchés Traceurs et TPE
- Participation active à l'équipement des écoles en tableaux interactifs, maintenance
- Participation au projet de Flex Office (PCA sobriété énergétique) pour la partie logistique
- Participation active à la réorganisation du CA et autres bâtiments (déménagements de postes informatiques)

Département Pilotage et Ressources :

Gestion des actifs :

- Nouveaux portails en cours de développement pour les communes de l'Eurométropole et pour la DNSI

- Montée de version majeure de l'outil central de la DNSI : « ITSM »

Sécurité :

- Délibération pour la mise en œuvre du comité d'homologation RGS des services en lignes des collectivités.
- Réalisation de deux exercices et campagnes de sensibilisation à l'hameçonnage.
- Politique de Sécurité des SI en cours de réalisation.

Urbanisation des SI :

- Déploiement de la feuille de route SIRH suite à l'étude d'urbanisation
- Étude d'urbanisation en cours de la DRU, du SIG et démarrage de l'Eau & Assainissement
- Déploiement du nouvel outil de gestion des organigrammes de la collectivité « REFOG », nouvelles évolutions en cours

Numérique responsable :

- Signature de la délibération NR pour la collectivité ;
- Organisation de la semaine Numérique Responsable 2022 ;
- Obtention du Label Ville Internet 5@ ;
- Obtention du Label des Interconnectés : Territoire Innovant et responsable ;
- Labélisation NR de la DNSI en cours.

Gestion du portefeuille PPSI :

- Validation du portefeuille PPSI 2023 des nouveaux projets à démarrer : 14 projets, 5 projets d'innovation et 6 projets d'usage et maintenance.

Département SI Métiers :

Principaux projets :

- Mise en production de télé services pour les zones à faible émissions ;
- Déploiement d'un portail à l'ensemble des communes de l'Eurométropole pour la saisine par voie électronique des usagers des autorisations du droit des sols afin de répondre à l'obligation réglementaire du 1er Janvier 2022 ;
- Déploiement d'écrans numériques interactifs dans 4 premières écoles de Strasbourg ;
- Démarrage de la mise en œuvre du remplacement de l'outil paie et carrière ;
- Ouverture au public d'un portail de paiement dématérialisé de tickets pour la patinoire de Strasbourg ;
- Intégration du SI de la commune de Fegersheim au SI de l'EMS et mise en place d'une convention entre les deux collectivités ;
- Mise en production d'une solution de supervision de la qualité environnementale (température et hygrométrie) des collections de musées sur le site de la COOP ;
- Développement d'une application de réservation de bureaux.

3. Quelques chiffres clés

Département Infrastructure des usages du SI :

- 11 nouveaux sites déployés en téléphonie sur IP ;
- 24 nouveaux sites de la collectivité raccordés en fibre optique privée ;
- 32 nouvelles installations de solution de visioconférence dans les salles de réunion ;
- 71 nouvelles bornes Wifi installées ;
- 737 serveurs informatiques gérés ;
- 79 projets en cours, dont près d'1 tiers liés à la sécurité.

Département SI Utilisateur :

- 34 000 incidents déclarés (-6%) ce qui nous ramène à des chiffres que l'on n'avait pas vus depuis 2012, avant le projet Moc@ ou la période COVID ;
- 35 000 appels et 5 000 sollicitations par d'autres canaux (-9%) ;
- 89% de résolution des incidents en moins de 5j (amélioration de 2,5%) ;
- 14 200 demandes (soit +7%) ;
- 426 k€ de frais de mobilité (+17%), avec +15% d'abonnements smartphones, +17% d'abonnements data et -5% d'abonnements GSM.

Département Pilotage et Ressources :

- 28 objectifs stratégiques recensés ;
- 105 processus métier cartographiés ;
- 206 îlots fonctionnels répartis en 34 quartiers ;
- 741 applications actives (dont 589 applis métiers) ;
- 349 flux applicatifs.

Département SI Métiers :

- 57 projets en cours ;
- 102 projets présentés à l'arbitrage par les chargés d'affaires ;
- 589 applications métier et applications service suivies ;
- 3407 incidents traités par la cellule Usage et Maintenance ;
- 658 espaces Sharecan actifs fin 2022 et 92 nouveaux espaces créés en cours d'année ;
- 99 Accompagnements techniques en visioconférence des évènements de la collectivité (Soirées concertation, conseils municipaux et Métropolitains, webinaires, etc...)

ACCOMPAGNEMENT HUMAIN, TRANSFORMATION ET INNOVATION

•

Direction des Ressources Humaines

La DRH assure le pilotage de la stratégie en matière de ressources humaines, accompagne les agents-es et l'ensemble des services déconcentrés (services administration générale et ressources et référents-es RH) dans tous les actes de gestion, de recrutement, de formation, d'accompagnement professionnel, social et médical qui font le quotidien professionnel des agent-es ; elle mène le dialogue social avec les organisations syndicales.

1. Emploi et développement des compétences

En 2022, le service a poursuivi ses activités habituelles et a développé des axes structurants et transversaux autour des nouvelles lignes directrices de gestion sur les parcours, de la GPEEC, du baromètre social et de l'évolution du SIRH.

Département maintien et développement des compétences

Le partenariat avec le CNFPT a été renforcé et de nouveaux parcours ont été mis en place avec des accompagnements au télétravail, au plan de développement des compétences managériales ou encore à la mobilité contrainte. L'accent a également été mis sur l'accueil de collégiens et sur le recensement et la publication des offres de stages.

15 717 jours de formation ont été réalisés (dont 1 670 jours avec des formateur-trices internes) et 630 stagiaires ont été accueillis-es (+ 9 % par rapport à 2021).

Département Transitions et parcours professionnels

Plusieurs constats cette année : une raréfaction des CV pour les offres d'accueil de notre administration, une diminution des postes ouverts auprès de certains prescripteurs de contrat ainsi qu'une certaine volatilité des salarié-es recruté-es dans un marché de l'emploi porteur pour les sorties positives et des abandons sans information pour les sorties moins favorables.

14 agent-es engagés-es dans le dispositif de préparation au parcours de reclassement (PPR), 40 volontaires en mission de service civique, 135 salarié-es en insertion et 65 nouveaux accueils pour un effectif total de 291 personnes suivies en mobilité contrainte.

Département Pilotage de l'emploi

L'objectif de recrutement de 100 apprenti-es a été rempli et un travail a été engagé sur l'attractivité des offres d'emploi, dont la présence du service et des directions métiers lors de forums et job-datings. Le département a procédé à 1 983 recrutements, et 99 contrats d'apprentissage ont été signés.

2. Administration des ressources humaines

Outre la gestion courante de la paie et des situations administratives post-recrutement de l'ensemble des agents-es fonctionnaires, contractuels-les et vacataires de l'Eurométropole, la réalisation de l'ensemble des badges au profit des agents-es engagés-es en 2022, ainsi que l'appui des services et des agents-es en ce qui concerne les questions de temps de travail, le service ARH a contribué à la mise en place des dispositifs et réformes suivants :

- Nouvelles modalités afférentes au télétravail (plus de 3 000 conventions) ;
- Mise en paie du complément de traitement indemnitaire dans le cadre du Ségur de la Santé au profit de près de 300 agents-es ;
- Mise en paie du RIFSEEP 2, mesure touchant plusieurs centaines d'agents-es ;
- Réformes des catégories C et B ;
- Nouveau régime d'astreintes ;
- Rupture conventionnelle ;
- Conventionnement avec Pôle emploi quant à la gestion des allocations de retour à l'emploi.

Souhaitant davantage communiquer sur les évolutions en matière de ressources humaines, plusieurs webinaires ont été co-organisés sur des sujets précis (astreintes ; gestion des AT/MP des agents-es contractuels-les ; télétravail ; gestion des grèves ; prime d'intérim pour collègue absent-e).

Enfin, le service a intégré, au 1^{er} novembre 2022, la cellule gestion des absences pour raison de santé, anciennement cellule AT-MP qui était jusqu'alors rattachée au service PQVT.

3. Prévention de la qualité de vie au travail

Le service Prévention et Qualité de Vie au Travail (PQVT) pilote et coordonne la politique de prévention des risques dont la coordination du réseau des préventeurs-trices, l'animation des travaux de la formation spécialisée du CST (CHSCT en 2022) et accompagnement de la politique habillement et EPI.

L'année 2022 a encore été marquée par la gestion de la crise sanitaire (protocoles sanitaires, dialogue social et communication, moyens de protections des agents-es). Malgré la charge, le projet de déploiement d'un logiciel d'évaluation des risques professionnels et de suivi des plans d'actions a avancé et il devrait être opérationnel courant 2023.

Égalité professionnelle et qualité de vie au travail

L'année 2022 a été marquée par le recrutement d'une cheffe de projet en charge de l'égalité professionnelle et de la qualité de vie au travail. Cette création de poste marque l'engagement de la collectivité à être un employeur exemplaire conscient de sa responsabilité sociétale.

Au titre de l'égalité professionnelle, le service a assuré la coordination du plan d'action 2022-2024 et structuration de ses instances de gouvernance (comité technique et COPIL), l'accompagnement dans la réalisation des actions, et la diffusion d'une culture de l'égalité au sein de la collectivité.

Au titre de la QVT, le service a assuré son soutien aux projets transversaux et/ou de direction, et la reprise de la gestion du Comptoir des Services (utilisé par 420 agent-es).

Mission handicap

L'année 2022 clôture la 3^{ème} convention de l'EMS avec le Fonds pour l'insertion de la personne handicapée dans la fonction publique (FIPHFP) et se caractérise par la reprise, après deux années de crise sanitaire, d'une activité ordinaire propice aux accompagnements individualisés et de proximité.

Les principaux projets concernent l'engagement de la collectivité dans une nouvelle convention avec le FIPHP pour la période 2023-2025, une première participation de l'EMS à la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) et une réflexion collégiale approfondie autour de l'insertion professionnelle durable des personnes en situation de handicap.

La collectivité compte 575 agents-es bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) : 317 femmes et 258 hommes ont déclaré une situation de handicap, soit un taux d'emploi de 7,77 % supérieur à l'obligation légale fixée à 6% des effectifs.

133 dispositifs de compensation ont été mis en place, dont 63 aménagements matériels (matériels adaptés, remboursement du reste à charge suite à l'acquisition de prothèses auditives et verres correcteurs) et 56 aménagements organisationnels (accompagnement des apprentis-es en situation de handicap, transcriptions braille, interprétariat LSF, transport adapté).

Cellule d'alerte et d'écoute

Conformément au décret n°2020-256 du 13 mars 2020, la collectivité s'est dotée d'un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement moral ou sexuel, menace ou agissements sexistes. La cellule d'alerte et d'écoute, composée d'agent-es de la DRH, a été ouverte le 1^{er} septembre 22. À disposition de l'ensemble des agent-es victimes ou témoins des faits relevant du décret et/ou exprimant une souffrance au travail, cette cellule a reçu 23 alertes entre son ouverture et la fin d'année. Ces alertes émanent de 15 femmes et 8 hommes, qui ont tous-tes été reçu-es en entretien (33h d'entretien, soit en moyenne 1,4 h d'entretien par personne). Le temps de traitement d'une alerte par la cellule (de la réception de l'alerte à l'envoi du signalement à la DRH) a été en moyenne de 16 jours. Pour chaque situation, une réponse adaptée de la DRH a été apportée (suspension, enquête en vue de déterminer la nature des faits, discussions pluridisciplinaires, etc).

4. Médecine du travail

Avec 3 244 agents venus-es en visite médicale, le service, de nouveau au complet, a retrouvé une activité médicale comparable à celle d'avant la crise sanitaire. Les visites médicales systématiques ont été reprises, mais la priorité est donnée aux visites urgentes ainsi qu'aux visites de reprise après CLM, CLD, AT, MP afin d'évaluer la nécessité d'un aménagement de poste à la reprise du travail.

Les aménagements de poste par des moyens matériels (siège ergonomique, bureau réglable en hauteur, ...), des moyens organisationnels (télétravail, changement d'équipe...), par le temps de travail (temps partiel thérapeutique) permettent le plus souvent de maintenir l'agent-e à son poste de travail.

11% des visites médicales effectuées nécessitent de définir des restrictions temporaires ou définitives d'aptitude au poste. Parfois, les restrictions permettent difficilement le maintien de l'agent-e à son poste de travail et nécessitent son reclassement sur un poste compatible avec son état de santé. Depuis plusieurs années est observée une augmentation des visites à la demande des agents-e : mise au point d'aménagement de poste, modification de l'état de santé de l'agent-e, ou encore difficultés professionnelles source d'une souffrance au travail avec impact sur l'état de santé.

Les médecins participent régulièrement à des réunions pluridisciplinaires au sein de la DRH (reclassements suite à inaptitude, collaboration avec les assistantes sociales du service social du travail) ou avec les autres services.

5. Service social du travail

Le service social du travail a enrichi son périmètre d'activité, tant dans le domaine de l'intervention sociale que dans celui de l'action sociale, et bénéficie de nouveaux locaux, améliorant l'accueil du public tout en permettant un rapprochement géographique avec les autres services de la direction.

Concernant les accompagnements individuels des agents-es dans le domaine professionnel, santé, financier, familial et logement, 1 595 interventions ont été enregistrées. Sur le plan des actions collectives, les assistantes sociales participent à divers groupes de travail (ZFE, comité technique égalité professionnelle, charte de l'inaptitude...) ainsi qu'aux réunions pluridisciplinaires de la direction (reclassements et situations difficiles).

L'équipe a retrouvé son effectif complet et le service s'est vu confier de nouvelles missions : contribution à la cellule d'alerte et d'écoute et suivi des Amicales et des restaurants administratifs.

Dispositif don solidaire / enfants gravement malades :

Bénéficiaires	Donneurs-es
16 agents-es	56 agents-es
227 jours octroyés	177 jours de don reçus, dont 5 nominatifs

Prestations sociales

	Bénéficiaires	Montant total
Prestations vacances	107	11 571,81 €
Frais de garde moins de 3 ans	5	1 543,68 €
Allocation enfant handicapé	45	72 209,74 €
Bourses	166	123 840,00 €
Chèques vacances (instruction)	3 806	7805,86 €

6. Mission dialogue social

Outre les nombreuses rencontres avec les organisations syndicales menées dans le cadre de rencontres bilatérale ou au titre des CHSCT et des CT, l'année a été marquée par l'organisation des élections professionnelles (du 1^{er} au 8 décembre), avec pour la 1^{ère} fois un vote exclusivement électronique, pour un taux de participation supérieur de plus de 2% à celui des dernières élections. Parmi les nombreux sujets abordés lors du dialogue social, peuvent être mentionnés principalement le 2^{ème} volet du RIFSEEP ainsi que les lignes directrices de gestion « accompagnement des parcours ».

7. Pilotage RH

Contrôle de gestion

L'arrivée d'une contrôleuse de gestion en mai 2022 a permis de relancer le dialogue de gestion avec les directions, en particulier pour le suivi et la projection des enveloppes RH déconcentrées, et de contribuer à la préparation de la démarche « adéquation missions moyens » à la fin du 2nd semestre.

Appui aux managers

Un nouveau plan de développement de compétences managériales a été co-construit en 2022 en s'appuyant sur les besoins des managers. Validé en fin d'année, ce plan propose une offre de service complète à nos 1 100 managers pour 2023 à 2026, autour des axes suivants : dispositif d'accompagnement à la prise de poste (dont une nouveauté : le parrainage), parcours de formation management et accompagnements/coachings (une 40^{aine} de groupes), espace numérique partagé, newsletter mensuelle, « Cafés du management » mensuels, groupes de co-développement, conseils aux encadrants-es dans l'organisation de séminaires ou d'ateliers de travail, accompagnements dans des situations de management complexe (marché de régulation, médiation, coachings).

Communication et animation

L'année a été rythmée par l'accompagnement des grands projets portés par la direction : résultats du 1^{er} baromètre social, élections professionnelles, RIFSEEP. Une démarche transversale de « marque employeur » a été initiée, dans le but de favoriser la visibilité et l'attractivité des métiers de la collectivité. Concernant l'animation de la communauté RH (agents-es de la DRH et des réseaux RH déconcentrés dans les directions et services), de nouveaux formats ont été mis en place : organisation régulière de webinaires sur les sujets RH et réunions plénières de la communauté RH.

Département juridique

En 2022, le département juridique RH a continué d'être fréquemment sollicité par différents services pour connaître leurs obligations, possibilités, risques et marges de manœuvre en matière de gestion du personnel pour des cas complexes ou sortant de l'ordinaire.

En charge de l'instruction des affaires disciplinaires à partir de 1 jour d'exclusion (les avertissements et blâmes étant gérés par les services), le département juridique a abouti à 10 sanctions sur l'année et organisé 2 séances de conseils de discipline (6 affaires). Il accompagne également les services dans les mesures d'urgence et la protection des agent-es (7 suspensions prononcées). Le département juridique est de plus en plus sollicité pour mener des enquêtes administratives (6 enquêtes en 2022).

L'équipe traite régulièrement de recours gracieux et instruit les protections fonctionnelles demandées par les agent-es et les élu-es ; elle s'est aussi impliquée dans l'organisation des élections professionnelles et a été intégrée au sein de la cellule d'alerte et d'écoute.

Qualité et procédures

Les procédures, constitutives du socle documentaire d'une démarche qualité, ont progressivement intégré le support dédié. Le suivi et la coordination des contrôles se sont

notamment traduits par l'accompagnement en 2022, sur le volet RH, d'un contrôle de l'Agence Française anticorruption. Par ailleurs, le travail de réalisation des traitements RGPD s'est poursuivi.

Projets RH

Le projet d'actualisation du régime indemnitaire (RIFSEEP 2) a été au centre des négociations avec les organisations syndicales au cours de l'Agenda social ; mené en lien avec le réseau RH déconcentré, il a permis des mesures en faveur de l'amélioration de l'égalité professionnelle et de la reconnaissance de la pénibilité. Ces mesures, qui représentent un effort financier de plus 2 millions d'euros annuels, ont été délibérées au Conseil de l'Eurométropole le 30 septembre 2022, et sont entrées en vigueur progressivement entre octobre 2022 et janvier 2023.

Par ailleurs, le projet de passage aux 1 593 h a été engagé et doit aboutir en 2023 à un nouveau cadre général du temps de travail ; une réflexion sur l'expérimentation de la fin de la badgeuse a été lancée.

Département SIRH

2022 a été une année riche en projets : l'outil de gestion des temps a été ouvert en consultation aux collaborateurs-trices, un outil de pilotage de la masse salariale a été mis en place et enfin le vote électronique a été mis en œuvre pour la 1^{ère} fois dans le cadre des élections professionnelles.

D'autres projets ont été amorcés telle que la mise en place d'un nouvel outil de pilotage du recrutement ou encore la montée de version de l'outil de gestion des temps, qui doit permettre à terme aux agents-es de déclarer leurs congés en ligne. En octobre, le projet majeur de renouvellement de l'outil de gestion de la carrière, de la paie et des postes a été lancé ; il doit entrer en production pour la paie de janvier 2024.

Ces projets s'inscrivent dans une démarche de modernisation de l'ensemble du système d'information des ressources humaines (SIRH), qui vise à un horizon 2025-2026, à refondre nos applications informatiques afin de répondre aux objectifs de simplification et de dématérialisation, au service des gestionnaires RH, mais également de l'ensemble des agents-es qui pourront ainsi bénéficier d'un accès modernisé aux procédures et aux informations dont ils-elles ont besoin.



Direction de l'Accompagnement des Projets, des Innovations et des Équipes

1. Principales missions de la direction

La Direction Accompagnement des Projets, des Innovations et des Équipes (DAPIE) a comme principale mission d'accompagner l'équipe de Direction Générale ainsi que les directions de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadrage et la réalisation de leurs projets d'évolutions qu'ils soient liés à des enjeux de politiques publiques, d'organisation interne et/ou de management des équipes. Elle couvre un spectre large, accompagnant des projets stratégiques comme plus opérationnels, transversaux comme sectoriels.

La Direction se positionne comme un cabinet de conseil interne et met à la disposition des directions et des services, des équipes pluridisciplinaires sur les champs d'expertise suivants : conseil en organisation, méthodologie de projets, accompagnement des équipes et de l'encadrement, démarches qualité, contrôle interne, management des risques, évaluation des politiques publiques et démarches d'innovation. Elle s'appuie pour cela sur une équipe de 16 collaborateurs·rices.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

L'année 2022 a notamment été marquée par les travaux de structuration de la DAPIE, nouvelle direction créée au sein de la DGA Accompagnement Humain Transformation Innovation (AHTI) le 19 septembre 2022, regroupant des entités préexistantes dans l'objectif de répondre à différents enjeux :

- Renforcer l'accès aux orientations stratégiques de la collectivité afin de déployer une offre de services cohérente et adaptée.
- Renforcer la cohérence et la coordination entre les entités complémentaires au sein de la DGA AHTI et mobiliser un panel élargi d'expertises
- Apporter une meilleure lisibilité du périmètre d'intervention et de l'offre de service,
- Disposer d'équipes pluridisciplinaires au service des besoins des directions
- Renforcer la capacité à accompagner les projets du diagnostic à la mise en œuvre des plans d'actions en intégrant une dimension « accompagnement au changement ».

En parallèle de ce processus de création de la direction, plusieurs démarches ont été conduites par le collectif de la DAPIE et différents projets ont été accompagnés :

Tournée EMSemble : la DAPIE s'est mobilisée auprès de la Direction générale pour organiser et participer aux rencontres des équipes d'encadrement de chaque Direction entre fin août 2022 et janvier 2023. L'objectif de cette démarche, qui s'intègre au projet EMSemble, étant de favoriser un dialogue de proximité autour des besoins et problématiques prioritaires de chaque direction afin de construire par la suite un plan d'actions priorisées et de proposer des réponses adaptées en associant les directions ressources concernées.

- **Le baromètre social**, sous le pilotage du DGA AHTI et en co-portage avec la DRH : la réalisation de l'enquête interne sur la fin d'année 2021 avait été externalisée auprès

d'un prestataire qui a procédé à l'analyse des résultats et à la restitution auprès des agent-e-s et de l'encadrement sur le printemps 2022.

Des groupes de travail composés d'agent-es volontaires, d'encadrant-e-s, de professionnel·les des RH ont ensuite été constitués pour contribuer à la construction d'un plan d'actions transversal à la collectivité, présenté en CHSCT le 7 juillet 2022 et comprenant 6 axes, déclinés en 29 actions :

- Améliorer la Qualité de Vie au travail et le dialogue managérial ;
- Renforcer la fonction RH et la politique RH afin de faciliter pour les agent-es la gestion quotidienne de leur situation et d'accompagner leur parcours professionnel et de carrière ;
- Fidéliser les collaborateurs et améliorer l'attractivité de la collectivité ;
- Améliorer le fonctionnement administratif ;
- Partager la feuille de route politique et sa déclinaison dans l'administration.

En parallèle, sur la base des enseignements du baromètre social, chaque direction a identifié ses axes de travail prioritaires à engager pour favoriser au sein de son entité une qualité de vie au travail, en sollicitant au besoin, l'appui de la DAPIE pour accompagner la structuration et/ou déclinaison du plan d'actions. Cette démarche de baromètre social se poursuivra jusqu'en 2026, avec deux autres enquêtes, la prochaine étant prévue au printemps 2024.

Évaluation du contrat de ville : Membre de l'équipe projet, la DAPIE s'est fortement mobilisée pour accompagner cette évaluation menée conjointement par des partenaires internes et externes. L'objectif était de mesurer les effets du contrat de ville et les dynamiques territoriales à l'œuvre, de vérifier la cohérence des actions au regard des enjeux fixés au dispositif et, le cas échéant, de réorienter les priorités en vue d'une prochaine contractualisation.

Travaux préparatoires pour des évaluations 2023 : De premiers échanges ont permis de cadrer des évaluations à engager courant 2023 telles l'évaluation du programme de réussite éducative, l'évaluation du plan climat ou encore la consolidation et la mise en perspective des réalisations de la collectivité à mi-mandat.

Accompagnements organisationnels : L'accompagnement 2022 s'est centré sur le cadrage et le déploiement des projets de service de la Direction des Mobilités. L'année a également été mise à profit pour repenser la gouvernance et l'accompagnement des projets de service et d'organisation pour une sécurisation et un appui renforcé des fonctions ressources. Pour augmenter notre capacité d'intervention et répondre à un nombre grandissant de sollicitations, la DAPIE s'est enfin dotée d'un cadre d'achat permettant de recourir à des cabinets de conseils externes.

Travaux préparatoires pour des accompagnements 2023 : De premiers échanges ont permis de cadrer de futurs projets: Projet d'organisation du service Police du bâtiment, projet de service et d'organisation de services ressources déconcentrés, projet de service et d'organisation maintenance bâtiment.

Démarches qualité: La direction a accompagné les services du Protocole et de l'Eau et Assainissement dans l'obtention de leurs certifications environnementales ISO 14001. Elle a accompagné 12 autres services dans le renouvellement de leurs certifications ISO 9001 (Maintenance Bâtiment, Protocole, Espaces Publics et de Nature, Mobilités).

Relation aux usagers : La DAPIE contribue aux réflexions visant à améliorer l'accueil et la relation aux usagers. Elle a notamment co-organisé les 9èmes rencontres nationales de l'accueil et des relations aux usagers qui ont rassemblé 150 partenaires à Strasbourg.

Accompagnement des équipes et de l'encadrement : La démarche de « levée des irritants » initiée en 2021, s'est poursuivie sur l'année 2022 afin de renforcer les dynamiques d'accompagnement de proximité mises en place auprès de certaines équipes dans le but de contribuer à l'amélioration de leur cadre et conditions de travail (état des lieux, échanges individuels et/ou collectifs, préconisations, formalisation et suivi d'un plan d'actions...). Différents accompagnements ont ainsi été menés en 2022 auprès notamment de la Direction de la Sécurité (Police Municipale et Service de Surveillance de la Voie Publique), de la Culture (Œuvre Notre Dame, Musées), du Service des Assemblées, du Service Voies Publiques, du Département Protection des Mineurs.

Appui à la conception et à l'animation de temps collectifs : la DAPIE est également intervenue en 2022, en étroite articulation avec la DRH, pour accompagner certain-e-s encadrant-e-s dans l'organisation de séminaires ou d'ateliers de travail (objectifs, méthodologie, organisation pratique, techniques et outils d'animation, appui à l'animation...)

Gestion des risques :

Cartographie des risques d'atteinte à la probité : en déclinaison de la cartographie des risques majeurs, la direction a déployé une démarche de cartographie des risques d'atteintes à la probité associant des représentant-e-s de chaque direction de la collectivité dans le cadre de différents ateliers de travail qui ont démarré en juillet 2022. Structurée en plusieurs étapes, cette démarche devra permettre d'identifier les risques à suivre en priorité à l'échelle de la collectivité, de construire un plan d'actions d'amélioration de la maîtrise de ces risques et d'en assurer un suivi.

Accompagnement du contrôle de l'Agence Française Anticorruption (AFA) : la direction a été mobilisée, à compter de juin 2022, pour accompagner le contrôle de l'Agence Française Anticorruption sous le pilotage du Secrétariat Général.

Déontologie : la direction a été chargée de coordonner la démarche d'actualisation des dispositifs en matière de déontologie initiée à l'automne 2022 en articulation avec le collège de déontologie et le collège des référentes déontologues de la collectivité.

Contrôle interne : sur l'année 2022 certaines directions ou services ont été accompagnés dans la structuration de leurs processus internes (Service AGR de la DGA AHTI, Service Presse de la Direction de la Communication)

Innovation et politiques temporelles :

Réalisation d'un partenariat avec In Situ lab, Diplôme d'arts appliqués du lycée CFA des métiers de l'architecture, de la construction et du design Le Corbusier dans le cadre d'une étude prospective de design visant à questionner les flux, les espaces et leurs usages dans une démarche d'innovation de services associés aux mobilités douces et actives.

Prestations d'assistance à maîtrise d'usage (AMU) : en 2022, des accompagnements de services sur les fonctions d'assistance à maîtrise d'usage et de design de services publics se

sont poursuivis. La DAPIE s'est également dotée d'un nouveau cadre d'achat permettant de recourir, à compter de 2023 à des prestations d'AMU.

Mise en place du comptoir des services en janvier 2022 avec accompagnement de l'ouverture et participation au déploiement d'animations mensuelles proposées par le comptoir des services sur les sites du Centre Administratif et de la Fédération. Fin 2022 la gestion du dispositif a été confiée à la DRH.

Signature à l'automne 2022 du projet Time4all (programme CERV) visant à appuyer la structuration et la pérennisation du réseau européen des temps, dont la Ville de Strasbourg est membre et dont l'objectif est d'inciter les villes à mettre en œuvre et promouvoir les politiques temporelles.

Participation aux rencontres organisées par les réseaux nationaux et européens dont la collectivité est membre: réseau Tempo Territorial, réseau européen des temps (dans la continuité de la signature de la Déclaration de Barcelone en 2021), réseaux nationaux en matière d'innovation.

Participation à différents groupes projets portés par des directions thématiques sur politiques publiques - actions bancs et assises en ville de Strasbourg, ouverture des écoles hors du temps scolaire afin de permettre différents usages de proximité, étude de l'ouverture des médiathèques le dimanche.

TRANSFORMATION DÉMOCRATIQUE, EUROPE, TERRITOIRES ET PRÉVENTION



Direction des Territoires

1. Principales missions de la direction

a. Le développement social urbain

Les directions de territoire ont pour mission de faire le lien avec les partenaires locaux pour améliorer les conditions de vie, favoriser le développement de projets dans les quartiers de Strasbourg (sport, culture, éducation, jeunesse, solidarités, santé). Elles tiennent les habitants informés et les associent aux projets de transformation urbaine et sociale du quartier. Par exemple, l'année 2022 a donné lieu à un cadrage urbain Neuhof Sud, un ATP insertion (job dating CSC Meinau avec 20 agents DRH et DT), un événement portes ouvertes Maison des Projets Meinau, un Printemps de la Santé Neuhof, la Fête du parc Schulmeister, une Maison des Projets à Koenigshoffen, un Projet de territoire Montagne-Verte, la création d'une bande pratique/ludique éphémère du futur Parc des Romains, un Forum de l'Elsau en septembre 2022, au développement d'activités sportives dans une zone grise de Neudorf pour les jeunes (secteur Albert Le Grand), aux rencontres avec les commerçants du Neudorf, à l'inauguration de deux fresques réalisées avec des habitants.es du Port du Rhin.

En 2022, les directions de territoire, notamment grâce aux chargés.es de mission de quartier, ont développé des projets innovants avec les partenaires associatifs et économiques et les habitants.e-s (ex : *Touriste dans ma ville* ; *balades découvertes du patrimoine naturel ou culturel* ; *groupe opérationnel sur le burnout parental* ; *camping-car de Noël à la Gare* ; *activation de la place du Temple neuf* ; forum des métiers de l'uniforme ; projet 4 saisons à Poteries Hohberg ; nombreux ATP insertion, tranquillité publique, environnement ; Cronembourg cité « Lire en famille » ; forum pour l'insertion professionnelle des femmes à Cronembourg nord ; évaluation citoyenne des projets proposés au contrat de ville à Neuhof-Meinau...). Elles ont contribué au développement territorial par l'accompagnement et la mise en lien des associations de leurs territoires notamment par des ateliers territoriaux de partenaires tout au long de l'année sur des thématiques variées inhérentes aux besoins de chaque territoire, des lettres d'actualité, des propositions de formation.

2022 a également été une année charnière pour les directions de territoire qui comprennent un périmètre en renouvellement urbain, avec le lancement de la phase opérationnelle du 2^e programme NPNRU pour Neuhof, Meinau, Cronembourg, Hautepierre, Elsau. Sous l'impulsion des directeurs-rices de projet et des chef.fes de projet du renouvellement urbain, cette année a notamment permis les avancées suivantes :

- Lancement de l'AMU Pôle d'équipements Cronembourg,
- Enquête environnementale sur l'eau,
- Travail sur la place de Haldembourg au maintien des arbres à Cronembourg,
- Consultations pour l'évolution de l'ancien hôpital militaire Lyautey
- Poursuite des instances de pilotage des projets : comités de pilotage, revues de coordination des projets, suivi du relogement, comités techniques ;

- Préparation des éléments constitutifs des avenants aux conventions du premier et du deuxième programme de renouvellement urbain;
- Élaboration des cahiers de prescriptions urbaines, architecturales et paysagères pour le cadrage des projets de requalification-résidentialisation, des nouvelles opérations de logements et des futures opérations d'espaces publics ;
- Poursuite des procédures environnementales réglementaires ;
- Suivi de la mise en œuvre des engagements environnementaux dans les projets : actualisation des diagnostics environnementaux, intégration d'objectifs de maintien de patrimoine arboré, de désimperméabilisation, et de gestion alternative des eaux pluviales ;
- Suivi des études de maîtrise d'œuvre des équipements et projets résidentiels inscrits dans le 2^e programme de renouvellement urbain ;
- Suivi des relogements et démolitions programmées en lien avec les bailleurs sociaux ;
- Suivi et la coordination des actions de gestion urbaine de proximité ;
- Organisation d'inaugurations d'opérations réalisées dans le cadre du premier programme de l'ANRU ;
- Organisation de temps forts de concertation autour de lieux en devenir, dont la mutation est inscrite dans le 2^e programme de renouvellement urbain ;
- Conception d'une nouvelle démarche d'information ;
- Engagement de premières réflexions multipartenariales autour de l'économie circulaire dans le cadre des projets NPNRU ;
- Démarrage d'opérations pilotes autour de l'insertion professionnelle en lien avec les bailleurs sociaux (ex : LYAUTEY) ;
- Engagement ou poursuite d'échanges avec les partenaires privés et institutionnels concernés par des relocalisations de commerces et services déjà présents dans les quartiers ;
- Accompagnement de porteurs de projets de développement économique ou de services en vue de leur intégration au sein du quartier prioritaire politique de la ville (délibération de financement du LOCUSEM pour le partage des locaux commerciaux à l'Elsau ;
- Lancement de concertation sur des projets d'espaces publics (Plaine Elsau) ;
- Mise en place de COPIL RU ;
- Accompagnement du démarrage opérationnel des chantiers sur de nombreux secteurs opérationnels
- Accompagnement des bailleurs dans la gestion des squats (ex rue de Bourgogne)
- Conception d'une démarche d'information communication plus adaptée et plus compréhensible par les habitants.es

b. La participation citoyenne

Au cœur de chacune des missions des directions de territoire, la participation citoyenne constitue un aspect fondamental de l'activité des DT. Il s'agit au quotidien de recueillir les avis, de faire ressortir l'expertise d'usage des habitants.es, usager.es, commerçant.es et de mobiliser

les acteur·trice·s de terrain pour contribuer aux diagnostics territoriaux et concevoir ou mettre en œuvre des politiques publiques adaptées. La connaissance des dynamiques de quartier, la maîtrise des outils de la concertation, l'adaptation aux différents publics, constituent une part centrale du travail des équipes dans leur ensemble et des chargé.es d'animation de la participation citoyenne en particulier.

En 2022, un retour à la normale des conditions sanitaires a permis de reprendre une organisation en présentiel simplifiée des réunions publiques et des différents ateliers avec des habitant.es. 2022 a donné lieu à la consolidation des assemblées de quartier, des ateliers de quartier et des comités de suivi. Un bilan après la première année de fonctionnement a été réalisé en lien avec la DPC pour ajuster le dispositif, tout comme sur le budget participatif.

Les directions de territoire se sont mobilisées sur 450 temps de participation citoyenne en 2022 (assemblées de quartier, réunions publiques ...) sans dysfonctionnement majeur observé et dans des formats variés (total 2021 recensé : 189 événements), avec une forte mobilisation de l'ensemble des équipes du pôle territoire que ce soit avant, pendant et après chaque événement

c. La gestion urbaine de proximité

Les directions de territoire constituent des relais pour les habitant.es vers les services techniques, des portes d'entrée pour la gestion urbaine de proximité. Les correspondant.es de quartier œuvrent au quotidien pour traiter les doléances des habitant.es. Pour les anomalies ou dysfonctionnements dans l'espace public (mobilier urbain dégradé, encombrants, insécurité, MIE animaux liminaires, gestion de l'impact pour les riverains des manifestations d'envergure comme la Foire Européenne...), ou l'identification de nouveaux besoins (arceaux à vélo, éclairage, bacs à compost, Strasbourg ça pousse, collecte des sapins...), des rendez-vous sur site sont organisés avec les riverain.es, des courriers nombreux sont traités, des tournées de veille sont effectuées régulièrement. Le suivi des chantiers les plus importants constitue également une part importante de l'activité des correspondant.es de quartier, tout comme la participation aux instances de veille et de sécurité (GPO, CCS). En 2022 ; un travail sur différents sujets a été mené : le réseau de chauffage urbain, le plan bancs, l'intégration de la démarche vie nocturne, l'extinction de l'éclairage public, la collecte des biodéchets, les encombrants, marches exploratoires, bornes IRVE, collecte des sapins....

En 2022, la poursuite des réunions métier des correspondant.es de quartier a permis de renforcer la coordination inter-quartiers et la transmission de l'expertise aux nouvelles recrues. Les correspondant.es de quartier ont également affiné leurs outils cartographiques.

d. La connaissance du territoire

Les directions de territoire capitalisent la connaissance du tissu local et des projets des différents quartiers. À ce titre, elles sont régulièrement sollicitées en interne pour éclairer les politiques publiques, et faciliter leur adaptation aux spécificités sociodémographiques des différents bassins de vie. En 2022, les DT ont apporté aux directions thématiques :

- Une expertise de terrain pour anticiper le contenu de la modification 4 du PLUI ;
- Une synthèse des projets immobiliers engagés en vue de la mise à jour des prospectives scolaires réalisées par la direction de l'éducation ;

- Des lieux de plantation d'arbres dans le cadre du plan canopée ;
- Les lieux d'extension des emplacements CITIZ ;
- L'identification des espaces propices à l'implantation de pigeonniers contraceptifs et des espaces potentiels d'implantation de projets d'urbanisme provisoire dans le cadre des travaux avec la DSSJ, la DUT et la DAP ;
- Des lieux d'implantation pour la collecte des biodéchets ;
- Accompagnement ZFE ;
- Avec les partenaires privés : bornes oranges, antennes relais, commerces, promoteurs immobiliers.

Les directions de territoire, en 2022, ont organisé 7 visites de quartier à l'attention de la Maire, et accompagné les élu·es dans le cadre de la rentrée scolaire, afin de partager avec cette connaissance des ambiances, sensibilités, acteur·trice·s, et projets des quartiers.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

a. **La définition de la territorialisation et de sa gouvernance politique**

Si les bases de la territorialisation des politiques publiques ont été jetées dès le début de mandat avec la mise en place de 20 élu·es de quartier, d'un pôle territoires de trois adjoint·es à la Maire, et la création d'une nouvelle direction des territoires, 2022 a été une année charnière dans la maturation du projet de gouvernance territoriale.

En effet, l'exécutif a souhaité organiser deux temps forts autour de séminaires rassemblant les élu·es de quartier et les élu·es thématiques, afin d'évoquer à la fois les difficultés mais aussi les perspectives d'un travail en commun mieux organisé et de rôles mieux répartis entre les élu·es. Le 20 janvier et le 4 juillet, accompagnés du cabinet de conseil Mensia, le collectif de direction des territoires a ainsi participé à ces temps politiques et en a assuré la préparation et le suivi. Une note et sa synthèse, récapitulant la répartition des pouvoirs et des devoirs entre élu·es, a été produite par la Direction des territoires. Son partage sera réalisé début 2023 en Codir, puis en réunion de l'exécutif suite aux dernières discussions politiques.

La territorialisation des politiques publiques poursuit son développement, en se fondant toujours sur l'idée que l'équité territoriale autorise l'asymétrie de traitement, afin de s'adapter au mieux aux réalités sociales, économiques, démographiques et partenariales des quartiers. Par exemple, la journée internationale des droits des femmes du 8 mars a fait l'objet de projets dans 7 quartiers où le réseau associatif est particulièrement mobilisé en 2022 (Neuhof, Port du Rhin, Neudorf, Bourse Esplanade Krutenau Conseil des XV). En 2022 également, Strasbourg capitale de Noël s'est traduite pour la deuxième édition par des chalets à l'échelle des quartiers, au Neuhof et au Tribunal, mais aussi pour la première fois sur le secteur Gare Ste Aurélie de façon expérimentale. Enfin, des grands projets urbains ont donné lieu à une activité importante en termes de prospective et de suivi opérationnel (ex projet Deux Rives, Archipel 2, Centre commercial de l'Esplanade, ESPEX (Rotterdam, Cité de l'III, Molkenbronn), Neuhof Sud, PRU, abords de la Manufacture, l'entrée sud du quartier de la Robertsau, fin de ZAC Poteries, étude sur le secteur du Marché Gare, écoquartier Houblonnière...). Des COPIL territoriaux se sont également tenus (« cœur de ville », Neuhof, Polygone, Esplanade2030, COPIL Ducs d'Alsace, COPIL IKEA).

De façon plus généralisée à l'ensemble des quartiers, plusieurs politiques publiques transversales ont fait l'objet de l'association des directions de territoire en 2022 :

- Contribution à la réforme des mobilités et du stationnement, préparation des forums « Ville à vivre »
- Déploiement des rues écoles
- Démarche sur les services publics de proximité (dont des projets d'espaces France Service à l'Elsau, *au Port du Rhin*, à *Poteries/Hohberg*, et des maisons de service au public sur l'Elsau et Koenigshoffen)
- Avancement des projets de nouveaux collèges au Neuhof, aux Deux Rives et sur le secteur Ouest
- Contribution au repérage des personnes âgées isolées, dans le cadre des canicules et de la lutte contre l'isolement
- Appel à projet contrat de ville, contribution aux démarches Cités éducatives et Cité de l'emploi
- Pilotage du groupe projet genre et ville (ex attribution d'un marché de garde d'enfants pour les réunions publiques)
- Réflexion sur une mise à plat de la communication territoriale
- Déploiement de l'AMI usages éphémères et préparation du nouvel appel à projet
- Inaugurations d'opérations dans le cadre du PRU (ex : *1^{re} pierre NPNRU Elsau ; démolition tours Kepler ; Maison des projets CHPH...*)
- Balades nature.

b. La consolidation du projet de direction

Après une année de création en 2021, 2022 a été une année de consolidation pour la direction des territoires. Trois réunions plénières de direction ont permis de systématiser le partage d'information sur l'avancée des dossiers dans les DT, la coordination avec les directions thématiques, les mouvements RH, les besoins logistiques, et l'acculturation au suivi budgétaire. Une mise au vert du collectif de direction a mis à plat la stratégie de déploiement du projet de direction. Un séminaire a eu lieu en juin avec l'ensemble des agent.es des DT, dans la suite du projet d'administration et du baromètre social, pour valider collectivement les valeurs de la direction, se donner un cadre sur le budget (ex mise en place d'une fiche process pour les unités fonctionnelles, travail sur la planification des dépenses et sur un référentiel de prix), et se doter d'un plan d'action sur le traitement des situations difficiles et la lutte contre les discriminations. Ces événements ont été fédérateurs, et constitutifs d'une identité de direction renforcée. Les différents temps de cohésion menés par les directions de territoire ont grandement contribué à un esprit d'équipe solidaire et soudé.

Ainsi 2022 a poursuivi la consolidation des dynamiques collectives :

- Partage des stratégies de gestion de l'enveloppe RH et des enveloppes budgétaires par le collectif de direction, avec l'aide précieuse des assistant.es
- Maintien de journées d'accueil des nouveaux arrivant.es et réalisation d'un livret d'accueil des nouvelles recrues
- Deuxième édition de la journée d'été de l'Université permanente des Territoires et développement du plan de formation et d'accompagnement des professionnel·les du développement social urbain, en lien avec la DPPV et la DPC

- Approfondissements des liens avec les directions thématiques (séminaire avec la Direction des espaces publics et naturels ; mise en place de nouvelles réunions bilatérales avec les Mobilités et la DSSJ)
- Clarification du fonctionnement des pôles territoires techniques et avec les élu.es
- Renforcement des aspects logistiques de soutien à l'activité des DT (informatique, matériel de participation citoyenne...)
- Déplacements collectifs apprenants (*ex forum de la démocratie à Rennes pour les CAPC...*)
- Systématisation de séances de codéveloppement au sein du collectif de direction
- Réunion assistantes

3. Quelques chiffres clés

- 450 événements de participation citoyenne dans les quartiers
- Une cinquantaine d'animation de proximité qui ont complété les animations d'été
- 2 séminaires politiques avec l'ensemble de l'exécutif sur la territorialisation



Direction de la Participation Citoyenne

1. Principales missions de la direction

D'envergure Ville et Eurométropole, la DPC met en œuvre la politique de participation citoyenne des deux collectivités et assure la mise en œuvre des instances de démocratie locale, en lien avec différents services et directions (Territoires, Numérique, Communication, etc). À ce titre, elle assure des missions propres et fonctionnelles comme la conduite de dispositifs de démocratie locale ou de participation citoyenne. Elle est aussi « fonction-support » des autres services et travaille aux projets participatifs d'un certain nombre de directions thématiques.

Ses priorités pour 2022 s'axent autour de 3 axes :

- L'évolution des instances issues du Pacte pour la Démocratie, le document cadre des principes et règles de la participation citoyenne à Strasbourg ;
- La mise en œuvre des instances de démocratie locale ;
- Le déploiement d'un service-ressources à disposition des autres directions et services thématiques.

2. Faits marquants de l'année et principaux projets

La DPC accompagne le déploiement de projets participatifs phares portés par d'autres directions :

- **« Budget local, parlons-en »** : Quatre soirées d'information sur la fabrique du budget ont été organisées en 2022, et la Direction a accompagné la poursuite des travaux du panel sur le parcours usager de la tarification solidaire (en lien avec la DFP et la DSSJ).
- **Strasbourg Capitale de Noël** : Constitution et accompagnement à l'animation d'un jury citoyen de Noël (50 personnes) pour établir un cahier de préconisations sur l'évolution du marché de Noël sous le prisme de l'écologie et de la justice sociale, une démarche visant à la réappropriation de l'événement par les strasbourgeois (en lien avec la DEVA).
- **Citoyenneté européenne** : La DPC a veillé à assurer la poursuite de l'Appel de Strasbourg et les travaux de l'Agora (en lien avec la DREIT).

Évolution du Pacte pour la Démocratie

Les éléments qui suivent ont fait l'objet de plusieurs délibérations votées en CM en juin 2022.

Afin de proposer un écosystème de démocratie locale plus ouvert et plus concret à la population strasbourgeoise, la DPC a poursuivi les objectifs suivants :

- a. Assurer une meilleure lisibilité des instances de participation citoyenne en remplaçant le groupe de suivi et d'évaluation par des démarches d'évaluations participatives ciblées et qualitatives, assurant un mandat clair aux participants et permettant l'inclusion du plus grand nombre ;
- b. Mettre un terme au dispositif des initiatives citoyennes, issu du Pacte, dont les modalités se confondaient avec les Ateliers de Quartier, mis en œuvre par la nouvelle majorité en 2021, et qui ont vu leurs moyens budgétaires renforcés en 2022 ;
- c. Faire évoluer le Conseil de la Participation Citoyenne en Forum de la Participation Citoyenne, une fête dédiée à l'engagement citoyen donnant à voir les différents dispositifs de démocratie locale ou démarches participatives portés par la ville de Strasbourg, valorisant également les initiatives citoyennes portés par des habitants, permettant la création de synergies entre elles, et permettant, enfin, à la population strasbourgeoise d'exprimer de nouvelles idées et de s'engager, y compris pour celles et ceux éloignés de la vie publique, dans les différents espaces proposés ;
- d. Faire baisser les seuils des pétitions citoyennes, afin de faciliter la mise en place de rencontres entre les élus et les citoyens porteurs de pétition et leur potentielle inscription à l'ordre du jour du conseil municipal.

Parallèlement, le Comité des Usagers du Numérique (CUNUM) a été relancé en septembre 2022 dans un nouveau format plus axé projet qu'instance : des panels citoyens ont été constitués pour l'étude de sujets numériques majeurs. Trois ateliers avec les citoyens ont été menés dans le cadre du projet de refonte de la plateforme numérique de participation citoyenne.

De la même manière, 2022 s'est imposée comme l'occasion d'évaluer le Comité d'Éthique pour mieux recentrer son rôle. Trois ateliers ont été conduits pendant l'automne 2022, en présence des citoyens qui sont ou ont été membres du Comité d'éthique, de citoyens volontaires tirés au sort, et des parties prenantes du Comité (son ancien président, le déontologue, la représentante de la DGA, la représentante des élus).

Relance des instances de démocratie locale

Ateliers de Quartier, nouveau format des Conseils de Quartier : Délibéré en juin 2021, le nouveau format remplace les Conseils de Quartier par des Assemblées de Quartier qui se réunissent au minimum deux fois par an, et des ateliers de quartiers qui correspondent aux projets portés par les habitants, à leur initiative. Ouverts à tous les citoyens, les CAPC sont chargés d'accompagner l'autonomisation des citoyens qui s'y engagent au sein de comités de suivi (pour les assemblées). En parallèle, chaque citoyen peut proposer des Ateliers de Quartier, des projets aux objectifs ciblés et délimités dans le temps, également ouvert à la participation de toutes et tous.

- 108 Ateliers de Quartier, dont 84 créés en 2022 ;
- 31 citoyens mobilisée en moyenne par Atelier de Quartier ;
- 250 rencontres d'Ateliers de Quartier réalisées.

Stabilisation des Assemblées de Quartier et renfort des Ateliers de Quartier : Le travail d'accompagnement à l'autonomisation des Assemblées de Quartier s'est poursuivi par le biais de kits d'animation, la mise à disposition de salles, et le renfort du budget des ateliers de quartier.

Les Conseils Citoyens : Dans l'attente du renouvellement du Contrat de Ville, un état des lieux a été réalisé. En 2022, trois conseils citoyens sur treize sont actifs et autonomes : Koenigshoffen-Est, Elsau, Ampère, Port du Rhin. Les scénarios de relance ayant été travaillés au cours de divers temps d'échange, ils ont permis de cibler des enjeux précis, à savoir ne pas doubler le dispositif avec celui des Ateliers de Quartier, et sensibiliser aux bénéfices apportés par les Conseils Citoyens.

Le Budget Participatif (BP) : Le budget participatif est le dispositif phare de la participation citoyenne. La confiance des citoyens dans le dispositif ne repose que sur la capacité de la collectivité à mettre en œuvre la promesse de réaliser tous les projets lauréats. Alors que le dispositif avait déjà initié 2 saisons, il a fallu réorganiser les services pour s'assurer que les projets sortent de terre un jour. Un guide méthodologique de réalisation des projets lauréats du budget participatif a été mis en œuvre par la DPC.

2022 a permis la coordination de la réalisation des projets lauréats (projets restant à réaliser à hauteur de 2,5 millions d'euros), en lien avec les porteurs de projet.

Concernant le Budget Participatif et les Projets Lauréats de la Saison 1, 10 projets sur les 31 ont abouti en 2022, dont :

- L'embellissement du quartier Poteries avec l'installation d'une amphore romaine ;
- La mise en place d'un verger participatif au quartier Solignac, un espace de convivialité à succès mêlant espaces de sports et espaces verts ;
- Le projet « Donnons la place aux femmes », qui prône la mixité avec une communication forte et colorée, un projet porté par les habitants.

Tout juste élu, 16 des 19 projets lauréats de la saison 2 ont vu la constitution de groupe-projets dédiés se mettre en œuvre (incluant la DPC en coordination, un référent territorial, un référent thématique et le citoyen ou la citoyenne porteur.se du projet lauréat) afin de permettre leur réalisation d'ici fin 2023.

- Lancement de l'évaluation du Budget Participatif 2022

Afin de dresser un bilan de la saison 2 du Budget Participatif et de mieux penser ses modalités futures, la DPC a initié un bilan à compter du mois de décembre 2022.

Le 13 décembre 2022, la DPC a organisé une conférence-débat sur le Budget Participatif, en présence d'un des fondateurs du 1^{er} Budget Participatif de Porto Alegre, à Sciences Po et lancé un questionnaire en ligne afin de recueillir l'avis de celles et ceux s'étant déjà engagés dans le dispositif.

Les pétitions citoyennes : Sur la base d'un système de vote en ligne via la plateforme participer.strasbourg.eu, ce dispositif donne un droit d'interpellation aux citoyens. Il prend la

forme d'une capacité à déposer des pétitions, et à exprimer un vote en faveur des pétitions déposées.

Les pétitions ayant dépassé 50 signatures donnent lieu à un échange avec les élus. Parmi celles ayant donné lieu à un dialogue citoyen, la plateforme recense :

- Une pétition contre la délinquance croissante à la place de l'Esplanade ;
- Une pétition requérant un plan d'action en faveur du relogement des sans-abris à Strasbourg ;
- Une pétition pour l'extinction des écrans publicitaires des arrêts de tram / bus ;
- Une pétition pour le réaménagement de rues démunies de voies cyclables.

Le Conseil de la Vie Interculturelle et Citoyenne : En juin 2022, le Conseil Municipal a acté la relance du Conseil des Résident-es Étranger-es sous le signe de l'interculturalité et de la citoyenneté. À la demande de ses membres historiques, il porte désormais le nom de Conseil de la Vie Interculturelle et Citoyenne (CVIC). Cette relance permet de promouvoir une société interculturelle et de lutter pour l'égalité des droits et contre les discriminations au prisme de la citoyenneté. Ce travail s'est déroulé avec d'anciens-nes membres de l'instance engagés-es qui ont contribué à la rédaction de la délibération qui a été présentée au Conseil Municipal de juin 2022 (de janvier à mai 2022). Leur objectif était d'émettre des propositions tant dans sa raison d'être que son fonctionnement. 4 ateliers se sont déroulés durant lesquels les membres ont travaillé autour de la raison d'être du CRE, de sa gouvernance, de ses modalités de mobilisation des citoyens-nes, et d'une projection de l'instance dans deux ans.

Les objectifs du CVIC sont de :

- Promouvoir une société interculturelle et une ville hospitalière, promotrices des droits humains ;
- Lutter pour l'égalité des droits et contre les discriminations, ainsi que pour la citoyenneté de résidence ;
- Créer un espace de plaidoyer pour l'obtention du droit de vote et d'éligibilité des résidents-es étrangers-es.

En septembre, une charte de fonctionnement du CVIC a été co-construite au cours de 2 ateliers avec les mêmes membres du CRE. Cette charte dresse les grands principes de la nouvelle instance, comme le collège unique ou encore le pouvoir d'interpellation du CVIC. Elle a été présentée à l'occasion de la séance plénière de lancement du CVIC qui s'est tenu le samedi 26 novembre 2022.

Le déploiement d'un service-ressources à disposition des autres directions et services thématiques, et des communes de l'EMS : En septembre 2022, suite à la formalisation d'un bilan des Revues de Concertation, la DPC a initié un groupe de travail mêlant élus et agents, visant à faire évoluer cette instance de gouvernance interne. Après 3 ateliers, dont le dernier en présence de la DGS et de Madame la Maire, une nouvelle instance a émergé et a été délibérée par consentement.

La Fabrique de la Participation Citoyenne est l'espace de validation des démarches de participation citoyenne, mais aussi le lieu pour qualifier le registre de participation employé dans la démarche. En amont, la Direction propose des temps d'accompagnement aux différents services porteurs. Elle n'est pas destinée à étudier l'ensemble des démarches participatives de la collectivité, à minima les exercices priorités par les directions/services porteurs.

Pour la DPC, elle est l'outil de régulation du plan de charge des agents qui doivent assurer le suivi de ces exercices (via l'accompagnement des services à la rédaction de leur cahier des charges, la publication d'une page dédiée sur participer.strasbourg.eu, le déploiement d'un outil numérique participatif en particulier, etc). Elle permet aussi d'assurer une cohérence et une homogénéité aux démarches de participation déployées par la collectivité (en termes de méthodologie et de faisabilité).

La plateforme numérique de participation citoyenne : Cet outil est devenu incontournable dans la démarche de la mobilisation des habitants et de valorisation des exercices participatifs de l'ensemble de la collectivité.

La plateforme a vu son audience doubler une nouvelle fois entre 2021 et 2022, avec un passage de 7 600 abonnés à 15 359 abonnés.

La poursuite de la construction des réseaux internes, nationaux et internationaux : En 2022, la direction a mis en place plusieurs formations, webinaires, espaces d'infos à destination de l'interne (externe à partir de 2023-2024), un véritable socle pour établir un cadre de valeurs et de principes partagés (première formation « tronc commun » aux agents DPC-DT-DPPV ce printemps 2022).

La DPC a également participé aux Rencontres Européennes de la Participation Citoyenne à Rennes avec une délégation DT/DPC en novembre 2022, et aux rencontres de l'Observatoire Internationale de la Démocratie Locale à Grenoble avec une délégation DPC/habitants en décembre 2022

La consolidation de la nouvelle Direction : La Direction a assuré la poursuite des recrutements, parmi lesquels l'arrivée d'une personne en charge de la revue de concertation, - désormais nommé Fabrique de la Participation Citoyenne- et les pérennisations dans l'équipe d'une chargée de mission dédiée au budget participatif et d'un chef de projet en charge du Comité d'Éthique et des pétitions citoyennes). En outre, les prémices d'un projet de direction définissant le périmètre de cette dernière ont été formalisées en octobre 2022, visant à définir les moyens associés à chaque projet, préciser les modes de travail collaboratifs dans l'équipe et à définir les liens fonctionnels de la DPC avec les directions avec qui elles co-portent différents objectifs liés à la réalisation de la politique publique de participation citoyenne.

Direction des Relations Européennes Internationales et Transfrontalières

1. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

- **Le développement de la coopération transfrontalière** : renforcement de l'agglomération transfrontalière avec Kehl, du GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et du positionnement de Strasbourg à l'échelle du Rhin Supérieur ;
- **Le développement du bilinguisme français-allemand/alsacien ainsi que la promotion des cultures rhénanes** ;
- **Le développement et l'intensification des relations avec les institutions européennes et le corps diplomatique et consulaire strasbourgeois** ;
- **La promotion du statut européen de Strasbourg et la coordination du Contrat triennal Strasbourg Capitale européenne** ;
- **L'organisation de l'accueil des sessions du Parlement européen et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe** ;
- **L'organisation d'évènements protocolaires ou à destination du grand public**, en relation avec les institutions européennes et le tissu associatif strasbourgeois ;
- **L'animation du Lieu d'Europe ouvert en 2014**, dont le réaménagement et l'extension sont prévus en 2023 ;
- **La poursuite d'échanges dans le cadre de 5 jumelages** (Boston, Leicester, Stuttgart, Dresde et Ramat Gan) et de **partenariats internationaux** : Jacmel (Haïti), Douala (Cameroun), Fès (Maroc), Oran (Algérie), Kairouan (Tunisie), Kagoshima (Japon), Kampala (Ouganda), Montréal (Canada), Zurich (Suisse), Karlsruhe (Allemagne) ;
- **L'implication dans les réseaux européens et internationaux, ainsi que dans les associations de collectivités** (Eurocities, AFCCRE, CUF, MOT...) ;
- **La veille sur les financements européens et l'accompagnement des services** de la collectivité pour le dépôt de réponses à des appels à projets européens ;
- **Le développement et l'accompagnement de projets européens et internationaux**, en lien avec des acteurs de la société civile et l'ensemble de l'administration de la Ville et de l'Eurométropole ;
- **L'accueil de délégations étrangères.**

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

La coopération transfrontalière qui était fortement affectée par la crise sanitaire en 2020 et 2021 est revenue à la normale en 2022. Les **relations Strasbourg-Kehl** se poursuivent à un rythme soutenu suite à la signature de la convention Strasbourg-Kehl en décembre 2021 visant à établir un bassin de vie transfrontalier. Sur un plan institutionnel, on relèvera **l'organisation de la commission Strasbourg - Kehl le 2 décembre 2022**. Cette séance a permis de tisser des liens entre les élus français et allemands et d'échanger sur les projets en cours (manifeste ferroviaire, avancement de l'aménagement Deux Rives, légalisation programmée du cannabis en Allemagne, signature de la nouvelle convention d'exploitation du tramway).

L'année 2022 a permis le suivi des projets inscrits dans le **14^{ème} Contrat Triennal « Strasbourg Capitale Européenne »** et le lancement des fonds de soutien qui permettent de financer des projets portés par une variété d'acteurs dans les domaines de la promotion de la démocratie et des droits humains, de la recherche-innovation et de la culture.

L'année 2022 a été marquée par le retour à la « normale » des sessions **plénières du Parlement européen, de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe** ainsi que du **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe** après les perturbations de l'année passée liée au COVID-19.

Le **Parlement européen a célébré son 70^{ème} anniversaire**, séquence qui a démarré en septembre 2022 par plusieurs événements publics (Bibliothèques Idéales au Parlement européen, journées portes ouvertes du Parlement dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine), ou encore l'inauguration de la rame de tram habillée aux couleurs du 70^{ème} anniversaire en octobre en présence de la présidente du Parlement européen, Roberta Metsola. Pour garantir une meilleure visibilité et pour renforcer davantage l'implication citoyenne et célébrer cet anniversaire de manière festive et inclusive, des projets ont également été construits et proposés au travers d'un groupe de travail ad hoc de l'Agora Strasbourg Capitale européenne. Aux côtés des événements publics, et pour marquer le rôle prédominant de Strasbourg dans la construction et la démocratie européennes, la cérémonie solennelle de cet anniversaire s'est déroulée au Parlement à Strasbourg le 22 novembre.

Strasbourg s'est pleinement investie dans la **Conférence sur l'Avenir de l'Europe**, lancée le 9 mai 2021 par le Président de la République au Parlement européen, qui s'est déclinée au travers de dizaines d'actions sur tout le territoire, dont certaines organisées avec l'appui de la Ville de Strasbourg. Strasbourg a notamment accueilli les réunions des panels citoyens et les plénières de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe. **L'Appel de Strasbourg**, élaboré dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe par un groupe de travail ad hoc au sein de l'Agora Strasbourg Capitale européenne, a été officiellement lancé le 14 février 2022. Il a notamment été adressé aux institutions de l'UE (Parlement européen, Commission européenne, Présidence du Conseil de l'UE, membres du Comité exécutif de la Conférence sur l'avenir de l'Europe et représentants permanents des États membres de l'UE).

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, la France a exercé la 13^{ème} **présidence du Conseil de l'Union européenne (PFUE)** de son histoire. Pendant six mois, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont fait vivre cette présidence. En effet, 36 événements, cinq réunions ministérielles ou encore trois expositions ont été organisés sur le territoire. Environ 10 000 personnes se sont déplacées pour y assister. Alors que Strasbourg a été la deuxième ville, après Paris, à accueillir le plus d'événements et de manifestations, cet accueil a permis de renforcer les relations avec les institutions européennes et locales tout en travaillant en coordination avec les institutions nationales et acteurs associatifs. La PFUE a également été l'occasion de faire entendre les voix des collectivités auprès des institutions nationales et européennes. Ces différents temps forts sur les grands enjeux européens comme la jeunesse, la transition écologique, l'urbanisme, l'économie sociale et solidaire, la culture ou encore le sport par exemple ont permis de faire avancer le travail législatif européen dans de nombreux domaines et de rapprocher l'Europe des citoyens-nes.

Dans la cadre de l'**accord de partenariat existant entre la Ville et le Conseil de l'Europe**, Strasbourg a contribué à l'organisation et à la communication des **programmes culturels des présidences du comité des ministres** du Conseil de l'Europe (Italie jusqu'en mai 2022, Irlande de mai à novembre puis Islande). Elle a aussi participé à l'organisation de la 10^{ème} édition du **Forum mondial de la démocratie** qui s'est tenue en novembre 2022 en proposant une quinzaine d'évènements (conférences, portes ouvertes de l'Espace Egalite, concert « Slam for democracy », table-ronde...).

Une conférence-débat a été organisée en novembre 2022 dans le cadre de la 2^e conférence annuelle de l'**Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe**, sur le thème « Strasbourg et l'Alsace face au nazisme), en partenariat également avec la BNU et l'Université de Strasbourg. La Ville a également mis en lumière en décembre 2022, en lien avec le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et Courrier International, au travers d'une conférence-débat en l'honneur du Prix Sakharov pour la liberté de l'esprit attribué au « courageux peuple d'Ukraine » et du Prix des Droits de l'Homme *Václav Havel*, décerné l'opposant russe Vladimir Kara-Murza, sur le thème : « Face à la guerre : s'opposer, résister, protéger ».

La **Fédération de Russie a envahi l'Ukraine** le 24 février 2022, faisant des milliers de victimes et provoquant l'exode de trois millions de personnes à ce jour. L'élan de solidarité mondial envers l'Ukraine fut sans précédent. **La Ville de Strasbourg a apporté son soutien au peuple ukrainien et aux victimes du conflit**, à la fois en mobilisant les forces vives de son territoire pour l'accueil des réfugiés, en mettant en place un espace d'accueil et également en attribuant des aides financières d'urgence, l'une d'un montant de 25 000€ pour abonder le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, l'autre d'un montant identique pour contribuer au fonds de solidarité mis en place par le réseau Cités Unies France, destiné à appuyer les collectivités territoriales des pays frontaliers de l'Ukraine, en première ligne dans l'accueil des Ukrainiens.

L'acte d'adhésion au réseau **ICORN** (Réseau international des villes-refuge) a été formellement signé le 20 octobre 2022. Par cette adhésion, Strasbourg s'engage à accueillir en résidence pendant au moins un an un écrivain ou journaliste persécuté dans son pays.

La **Fête de l'Europe** s'est déployée en mai 2022 dans de nombreux quartiers de Strasbourg. La programmation a fait l'objet pour la première fois d'un appel à manifestation d'intérêt, ce qui a permis de l'enrichir par les nombreuses propositions des associations issues de domaines différents. C'est un programme festif et pédagogique qui a été monté à Strasbourg et dans les communes de l'Eurométropole, avec près de 50 manifestations incluant des concerts, des expositions, des visites du quartier européen et de nombreuses actions (lectures musicales, projections, performances de street-art, conférences, ateliers de danse...). Dans le contexte de guerre en Ukraine, une journée symbolique sous le signe de l'Ukraine a été organisée au Lieu d'Europe. Elle a accueilli 1 500 personnes.

En 2022, le **Lieu d'Europe** a pu reprendre son activité. Outre la participation habituelle à la Fête de l'Europe, une exposition originale et deux conférences sur les cultures tziganes dans le cadre du *Festival Arsmundo* organisé par l'Opéra national du Rhin, les quatre concerts estivaux qui ont attiré plus de 400 personnes. L'un des temps forts a été le week-end des Journées

européennes du patrimoine avec un atelier autour du quartier européen associant la création de maquettes des institutions avec l'association AvLab et une médiatrice, un concert de musique contemporaine s'inspirant des répertoires traditionnels irlandais, français et italien en écho aux présidences européennes de l'année avec l'ensemble Lovemusic, des visites guidées du domaine Kaysersguet et une visite (Im)pertinente de Mademoiselle Maria.K autour des statues du parc, lesquelles ont été doublés en LSF et en langue française parlée complétée (LfCP). Le lieu d'Europe a participé pour la seconde fois au *festival D'une langue vers l'autre* (coordonné par le Goethe Institut) avec une lecture musicale bilingue en français-alsacien de *L'Arlésienne* d'Alphonse Daudet et une conférence-lecture en français et allemand de l'ouvrage d'Herman Lenz, *Les rues de Stuttgart*, qui a pris place également dans les festivités des 60 ans du jumelage Strasbourg-Stuttgart (la conférence s'est ensuite tenue à Stuttgart). Par ailleurs, l'année a été rythmée par 21 visites mensuelles du quartier européen par les guides, 7 conférences des mercredis du Conseil de l'Europe, 5 visites guidées de l'exposition et 5 cafés linguistiques en espagnol proposés par une jeune personne en service civique. Enfin, le Lieu d'Europe a accueilli des conférences, ateliers et formations proposés par ses partenaires institutionnels et associatifs. Le Lieu d'Europe a accueilli plus de 25 000 visiteurs en 2022.

En parallèle à cette activité, le projet de rénovation et d'extension du Lieu d'Europe a avancé : suivi du chantier, reprise du projet de refonte de l'exposition permanente, élaboration d'un projet de service sous l'impulsion de la nouvelle direction. L'année 2023 sera consacrée aux travaux et à l'élaboration du projet d'établissement (organisation, programmation culturelle, développement du projet pédagogique et de communication...).

Après deux années marquées par la crise sanitaire, les échanges et projets menés avec **les villes jumelles et partenaires** ont connu un nouvel élan et ont été marquées par plusieurs temps-forts.

L'année 2022 a été marquée par les festivités relatives au 60ème anniversaire de jumelage entre Strasbourg et **Stuttgart**. Outre les temps forts protocolaires organisés dans les deux villes, la programmation de cette année de jubilé a été extrêmement riche, comptant plus de 60 rencontres et projets initiées par les acteurs associatifs du jumelage. Aux côtés de la culture, du sport et des échanges scolaires, qui sont des piliers incontournables de ce jumelage, cette année a également vu émerger de nouvelles thématiques de coopération prometteuses tels un projet associant des établissements accueillant de jeunes déficients visuels, des échanges entre collectifs LGBTQ+, des rencontres entre conseils des jeunes ou encore un partenariat viticole. Cette année de festivités s'est close par une journée de rencontre, organisée à Stuttgart, à l'attention de l'ensemble des acteurs des deux villes. Elle a réuni plus d'une cinquantaine de structures.

Suite aux contacts initiés lors du 30ème anniversaire de jumelage entre Strasbourg et **Dresde**, une étroite collaboration a émergé en 2022 entre les réseaux de bibliothèques des deux villes. Après plusieurs ateliers d'échanges thématiques en visioconférence, deux missions ont été organisées à Dresde puis à Strasbourg afin de visiter différentes structures. Cette collaboration ouvre notamment des perspectives intéressantes dans le cadre du label Capitale mondiale du Livre Unesco.

Alors que le jumelage entre Strasbourg et **Boston** vient de fêter ses 60 ans, une délégation conduite par la Maire s'est rendue dans la ville jumelle au mois d'octobre. Au cours de cette visite de travail visant à donner des perspectives nouvelles à ces liens historiques, les élues ont pu rencontrer Michelle Wu, maire de Boston, ainsi que plusieurs membres de l'exécutif bostonien, et identifié un potentiel de coopération renforcée dans les domaines des politiques climatiques, de partage de l'espace public, de l'innovation ou encore de la culture.

Malgré les difficultés liées au contexte économique et au Brexit, les liens avec la ville de **Leicester** sont maintenus, à distance entre élus des deux villes, mais aussi à Strasbourg à l'occasion d'un tournoi de volleyball auquel une équipe féminine de Leicester a participé à l'automne, accompagnée d'une délégation officielle du Comité de jumelage de Leicester.

À l'occasion des 30 ans de jumelage avec la ville israélienne de **Ramat Gan**, dont les célébrations ont été repoussées d'un an en raison de la situation sanitaire, une délégation d'élus strasbourgeois, dont la Maire, et de représentant·e·s des autres collectivités du territoire, s'est rendue à Ramat Gan en mai 2022. Cette visite d'études autour de l'innovation écologique a été co-construite avec le Fonds Social Juif Unifié (FSJU) et a permis de proposer un programme au plus près des préoccupations des deux collectivités.

La première biennie de coopération avec l'arrondissement montréalais de Rosemont–La Petite-Patrie et **Montréal** s'est achevée fin 2022. Le projet « Penser la ville en transition avec les citoyens » a bénéficié d'un soutien financier du Fonds Franco-Québécois de Coopération Décentralisée (FFQCD).

Cette coopération a permis de réinterroger les pratiques traditionnelles d'aménagement de la ville notamment sur les sujets suivants : végétalisation de l'espace public et création de lien social, habitat participatif, écoquartiers, urbanisme transitoire et éphémère, résilience des territoires. Suite à ces premiers contacts extrêmement fructueux et enrichissants, les deux collectivités ont répondu à un nouvel appel à projets au titre de la biennie 2023-2024 afin d'expérimenter concrètement - au travers de sites pilotes identifiés dans chacune des villes - de nouvelles méthodes de développement et de gestion des espaces publics.

Les actions de coopération avec la ville de **Kagoshima**, Japon, se sont poursuivies à distance avec des échanges entre services techniques des deux villes, notamment sur leur politique en faveur de l'autonomisation des seniors. À Strasbourg, l'implication des acteurs locaux reste très importante, à l'instar du Lycée Jean Monnet, dont les élèves ont élaboré une exposition autour de l'histoire de Kagoshima. La venue d'une délégation de Kagoshima à Strasbourg en octobre a permis de réaffirmer la volonté des deux villes de coopérer, en renouvelant l'accord de partenariat pour trois années supplémentaires, autour de deux thématiques prioritaires : les livres et le sport.

Dans le cadre du **projet AUTREMENT**, (Aménagement Urbain du Territoire pour REinventer les Mobilités et ENGager les Tunisiens), projet de coopération décentralisée avec les villes tunisiennes de **Kairouan et Mahdia** sur financement de l'Union européenne, ont été organisées les premières missions en Tunisie, dont une mission politique de 4 jours en avril

2022 avec un programme comprenant visites de terrain, sessions de travail, comité de pilotage et échanges entre élus. Après un début de projet marqué par la crise sanitaire et qui a nécessité une demande de prolongation obtenue jusqu'août 2023, le projet a connu de réelles avancées dans les deux villes, notamment avec l'organisation des premières consultations citoyennes et la sélection d'associations qui mettront en œuvre des « services vélo ».

L'année 2022 s'est traduite par le lancement officiel du projet « bâtir une ville durable, apprenant et inclusive à **Kampala**, Ouganda », mis en œuvre avec GESCOD, réseau régional multi-acteurs du Grand Est, et Kampala Capital City Authority, sur financement de l'Agence Française de Développement, autour de trois composantes : agriculture urbaine, éducation, espaces verts et biodiversité, en octobre à Kampala.

En 2021, le réseau Cités Unies France a lancé une formation-action auprès de trois collectivités françaises avec un partenaire international de leur choix, visant à renforcer concrètement le référentiel des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans les coopérations décentralisées. La Ville de Strasbourg, bénéficiaire de ce projet, a proposé à **Douala**, sa ville partenaire au Cameroun, de s'y engager afin de dégager ensemble, sur la base d'un dialogue politique régulier depuis début 2022, des pistes de coopération futures. Les échanges entre les deux collectivités se traduisent actuellement par la mise en œuvre de deux projets : l'un portant sur le drainage pluvial (en cours d'achèvement), l'autre, visant à améliorer la résilience aux inondations et aux effets du changement climatique dans l'un des quartiers de la ville.

En dépit de la dégradation de la situation politique en Haïti, la Ville a poursuivi, avec son partenaire GESCOD, sa collaboration avec le Service de Gestion des Centres Préscolaires de **Jacmel** (SGCPJ). En 2022, cet appui a notamment permis l'achat de matériel informatique, le renouvellement des panneaux solaires pour les locaux administratifs du SGCPJ et un soutien au fonctionnement de cette structure très affectée par les problèmes sécuritaires (fermeture prolongée des centres). La ville de Strasbourg a par ailleurs versé, comme chaque année depuis 2015, une subvention de 5 000€ pour la restauration scolaire.

La tenue des Jeux de la Méditerranée à **Oran**, ville partenaire de Strasbourg en Algérie, a permis de mettre cet évènement à l'honneur dans le cadre des Journées Olympiques et Paralympiques organisées par l'Office des Sports de Strasbourg les 24 et 25 juin, avec l'appui du Consulat général d'Algérie à Strasbourg.

Le Consulat Général de **Suisse** de Strasbourg a fêté son centenaire en 2022, ce qui a donné lieu à de nombreux projets initiés par le Consulat en lien avec différents partenaires strasbourgeois (culture, université...) et animations au centre-ville. Cette année a également été marquée par l'accueil de deux délégations zurichoises de haut niveau à Strasbourg : le Comité exécutif de la Ville, menée par la Maire de Zurich, et la Commission des affaires économiques du Parlement cantonal.



Direction de la Réglementation Urbaine

1. Principales missions :

La Direction de la Réglementation urbaine regroupe, dans le cadre des pouvoirs de police administrative du maire :

- L'organisation des marchés d'approvisionnement, les activités sur le domaine public, la réglementation de la circulation pour le bon usage du domaine public ;
- La tranquillité urbaine et la vie nocturne au travers d'un guichet unique interlocuteur des débitants de boissons, en interface avec les riverains et divers partenaires ;
- L'hygiène publique pour la protection de la santé des populations et la préservation de leur environnement ;
- La réglementation de la circulation et du stationnement.

La DRU est une direction opérationnelle et normative qui :

- Anime la ville en organisant les marchés, brocantes, fêtes de rue, etc, et en gérant les terrasses
- Concilie l'animation de la ville et la tranquillité publique dans le cadre de la charte de la vie nocturne
- Définit et met en œuvre les mesures préventives et curatives assurant la protection de la santé des populations
- Régit, par arrêtés et diverses autorisations, la sécurité et la fluidité de la circulation, des livraisons et accès en centre piétonnier.

a. Service Domaine Public

- **Département des marchés d'approvisionnement**

L'exercice 2022 a été marqué par la mise en place et en œuvre de la dématérialisation du paiement des droits de places et de la facturation des droits de place par la Trésorerie Générale de Strasbourg.

Afin de mettre en place un système de facturation optimal, l'équipe a déployé des moyens humains et techniques importants (mise en place d'un tableau de suivi des factures – recherche d'informations de facturation (INSEE) – accompagnement administratif des commerçants).

Cet exercice a également vu émerger de nombreux projets en lien avec les politiques publiques, notamment sur la question du tri, de la gestion et de la valorisation des déchets liées à l'exercice des commerçants sur les marchés.

- **37** marchés d'approvisionnement répartis sur **23** sites ;
- **600** commerçants actifs (titulaires + passagers), présents au moins une fois sur les marchés durant l'exercice **2022** ;
- **351** titulaires d'emplacements de ventes fixes sur les marchés, dont :
 - **157** commerçants en produits **alimentaires**

- **194** commerçants en produits **manufacturés**
- **316** sont **commerçants ou artisans** : **9** sont **producteurs** et **26** sont **brocanteurs**
- **437** emplacements sur le domaine public, dit "fixes", sont occupés par les commerçants titulaires en **produits** alimentaires ;
- 408 emplacements dit "fixes" sont occupés par les commerçants titulaires en **produits manufacturés**.
- **6 commissions des foires et marchés** se sont tenues en 2022.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets :

- Accompagnement des commerçants et caractérisation des déchets sur les marchés, réflexion sur le tri, gestion et valorisation pour l'objectif zéro déchets sur les marchés ;
- Réflexion et rédaction du nouveau Règlement des Marchés de la Ville de Strasbourg, pour mise en œuvre mi-2023 ;
- Remise en état des armoires électriques et bornes d'alimentations électriques sur certains marchés ;
- Dématérialisation du paiement des droits de Place ;
- Mise en place d'un système de facturation par Avis de Sommes À Payer (ASAP) ;
- La transcription d'emplacements dans le cadre de la loi Pinel ;
- Réflexion sur l'évolution future des marchés d'approvisionnements de Strasbourg.

● **Département des fêtes et foires**

La 609^{ème} Foire Saint-Jean s'est tenue au Wacken du samedi 25 juin au dimanche 17 juillet 2022. Celle-ci était composée de 154 métiers forains et de 400 véhicules (logistiques-caravanes-camions).

Des études techniques et précises concernant le transfert définitif de cette manifestation sont en cours ; le site historique du Wacken devant subir de profondes modifications dans le cadre du projet Archipel II et les travaux devant être engagés à compter de l'été 2023.

Des négociations concernant l'avenir de la Foire Saint-Jean et du site pérenne dévolu à l'organisation de grandes manifestations sont en cours, afin de satisfaire l'ensemble des composantes et des acteurs mobilisés sur ce dossier tout en permettant de répondre ainsi aux attentes des différents utilisateurs et/ou gestionnaires.

L'organisation des manifestations de types foires-kermesses, brocantes, braderies, fêtes de quartier, carnaval, Fête de la musique durant lesquelles les commerçants non sédentaires sont habituellement autorisés, ont été fortement perturbées par la situation sanitaire liée à la Covid-19 les années précédentes mais ont néanmoins pu, pour la plupart, être reconduites sur le Domaine Public en 2022.

- 4 Foires-Kermesses : Printemps – Pâques – Sociale et Culturelle – Automne ;
- Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la mise en place de 4 manèges isolés sur le Domaine Public (Saint-Thomas – Rue du Marché – Place Gutenberg – Place Dauphine) ;
- Gestion des Occupations sur le Domaine Public dans le cadre des festivités du 14 juillet ;

- Gestion des Occupations sur le Domaine Public dans le cadre de la Fête de la musique ;
- Conseil et expertise concernant l'organisation de la Grande braderie ;
- Gestion des Occupations sur le Domaine Public dans le cadre de la Fête de la Toussaint ;
- 19 brocantes/vides greniers ont pu être organisés en 2022.

- **Département du Domaine Public et débits de boissons**

Terrasses pérennes

TOTAUX TERRASSES ESTIVALES	2022	2021	2020
Dépôts demande de reprise	28	25	11
Dépôts demande de création	36	59	29
Dépôts demande de modification	16	14	12

Le dialogue initié au sein de la commission exceptionnelle dédiée à l'étude des demandes d'extensions exceptionnelles des terrasses en 2021 s'est poursuivi tout au long de l'année 2022 au sein d'un groupe de travail dédié aux occupations du domaine public en lien avec l'activité des débits de boissons, des restaurants et des commerces. Ces travaux ont permis de faire émerger les enjeux clés à décliner dans le cadre d'évolutions réglementaires, pour aboutir à un projet de Règlement des Usages du Domaine Public dont le premier volet sera consacré aux terrasses.

La « Charte Vie nocturne » de 2010 n'est plus en phase avec les problématiques et les enjeux actuels, la question de la vie nocturne étant devenue aujourd'hui un sujet éminemment transversal et il apparaît crucial de promouvoir la tranquillité publique, le bien-vivre ensemble et les atouts de la vie nocturne dans un cadre plus large et combinant une pluralité de thématiques.

La Ville a fait le choix de se faire accompagner par une AMO dans le cadre d'une démarche de mise en œuvre d'une nouvelle politique vie nocturne en transversalité avec l'ensemble des élus, des services et des acteurs concernés. Le prestataire retenu est le Collectif Culture Bar-Bars basé à Nantes. Le lancement des premiers chantiers et dispositifs est prévu à l'horizon de mai à octobre 2023. Le marché est établi pour une durée de 22 mois et les délais d'exécution des/de la prestation(s), objet du marché, toutes phases confondues, sont fixés à 18 mois à compter du 26 avril 2022 :

- Phase 1 : 12 mois -- Diagnostic et préconisations
- Phase 2 : 6 mois -- Accompagnement à la mise en œuvre

Plusieurs objectifs sont dégagés de cette initiative :

- a) Dresser un diagnostic/état des lieux qui doit permettre d'obtenir une photographie de la vie nocturne à Strasbourg en mettant en évidence les forces et faiblesses locales et évaluer les dynamiques présentes.

- b) Identifier les enjeux : à partir des spécificités du territoire identifiés dans la phase diagnostic, être en mesure de définir les enjeux en termes de vie nocturne.
- c) Définir des préconisations : cette troisième étape doit permettre d'élaborer des préconisations afin d'établir :
 - o Un schéma stratégique de la vie nocturne ;
 - o Un plan d'actions (court, moyen, long terme) dans les mois qui suivent, les deux ans et sur la durée du mandat) ;
 - o Un dispositif d'accompagnement de la collectivité pour la mise en place des orientations et des actions (modalité de construction de la stratégie locale de la nuit, modalité de présentation des préconisations, plan programmatique d'interventions, aide à la mise en œuvre de la politique validée et des outils, dispositifs et groupes de travail retenus).

3. Quelques chiffres clés :

- 199 autorisations d'occuper le domaine public dans le cadre de manifestations ponctuelles
- 1500 contrôles ont été effectués du 1er mars au 31 octobre
- 66 créations de nouvelles terrasses
- 678 autorisations annuelles et estivales délivrées
- Poursuite de la tenue de la commission exceptionnelle dans le cadre d'un groupe de travail dédié aux occupations du domaine public en lien avec l'activité des débits de boissons, des restaurants et des commerces.
- 90 autorisations d'étalages (fruits et légumes, souvenirs, fleurs...)
- 229 dossiers toutes licences confondues traitées en 2021
- 38 demandes d'ouverture tardive exceptionnelles traitées
- 432 demandes de débit de boissons temporaire traitées

a. Service de la réglementation de la circulation

Les activités du service de la Réglementation de la circulation peuvent se décliner autour de cinq axes principaux, tous relevant des pouvoirs de police de la Maire : la mise en place de mesures de circulation temporaires (dans le cadre de travaux ou de manifestations), l'évolution de la réglementation permanente, les autorisations d'occupation du domaine public relatives à des travaux et chantiers, la gestion des taxis et les autorisations d'accès en zone piétonne. Par ailleurs, le service gère également depuis 2017 la réglementation temporaire et permanente des routes hors agglomérations situées dans le périmètre de l'Eurométropole (transfert du Conseil départemental).

Réglementation temporaire

Le service a instruit environ 2000 arrêtés temporaires de circulation au cours de l'année 2022. L'objectif est de permettre une cohabitation sécurisée entre des occupations exceptionnelles

du domaine public (zones de chantier, manifestations...) et les usagers normaux du domaine public, avec une attention particulière portée aux usagers les plus vulnérables que sont les piétons et les cyclistes. Ce nombre est à peu près stable par rapport à l'année précédente.

Le service prend également des arrêtés modifiant les règles de circulation et de stationnement à l'occasion de manifestations organisées sur le domaine public. En plus de ces événements récurrents, le service est amené régulièrement à régler en urgence des manifestations non prévisibles de plus ou moins grande ampleur (visites ministérielles, manifestations revendicatives de grande ampleur...).

Règlementation permanente

Le service assure la mise à jour du règlement de circulation de la Ville de Strasbourg. À ce titre, il est amené à modifier régulièrement la réglementation applicable aux différentes rues, afin d'adapter cette réglementation aux évolutions de la vie de la Ville. Ainsi, si une partie des 130 arrêtés modifiant le Règlement de circulation pris en 2022 a concerné des modifications légères (créations d'aires de livraison, de places PMR,...), d'autres ont eu pour effet de régler des modifications plus structurelles (réaménagements de secteurs, rues écoles).

Autorisations d'occupation du domaine public

En plus des arrêtés temporaires et permanents, le service délivre des autorisations d'occupation temporaire du domaine public liées à des chantiers (environ 3800 autorisations en 2022). Tout en poursuivant les efforts de rationalisation de l'occupation de l'espace public (limitation des emprises et des durées d'occupation, particulièrement au centre-ville,...) déjà entamés aux cours des exercices précédents, le service a œuvré au cours de l'année 2022 à l'optimisation des recettes liées à ces autorisations, d'une part en établissant systématiquement des bordereaux de facturation pour chaque autorisation délivrée, et d'autre part en poursuivant la revalorisation tarifaire engagée lors des exercices précédents, en concertation avec la Fédération Française du Bâtiment.

Le service a également délivré plus de 6000 autorisations de stationnement dans le cadre de déménagements. Ce rendement est rendu possible par l'automatisation d'une grande partie du processus (formulaires en ligne, fusions,...). L'objectif pour les prochaines années est d'étendre les outils de traitement automatisé aux autres types d'actes délivrés par le service (autorisations dans le cadre de travaux, arrêtés, ...).

En collaboration avec la Police Municipale et le service Surveillance de la voie publique, le service a œuvré à la mise en place de contrôles sur le terrain des autorisations délivrées par une équipe d'ASVP dédiée.

Taxis

Le service a continué en 2022 à rencontrer régulièrement les représentants de taxis afin d'échanger avec eux sur les problématiques rencontrées et les améliorations pouvant être proposées. Il ressort de ces échanges que la profession se porte de plus en plus mal, notamment du fait de l'importante concurrence rencontrée par cette dernière du fait des VTC. Malgré cela, les relations entre la Ville et les taxis restent globalement bonnes.

Autorisations d'accès en zone piétonne

Le service est en charge de la gestion des accès en zone piétonne, qu'il s'agisse de badges pour les riverains (en lien avec le SIRAC), d'autorisations pour les entreprises intervenant régulièrement (dépannage, plomberie...), ou dérogations aux limites de tonnages instaurées sur la Grande-Ile en complément de la ZCR (zone de circulation restreinte).

L'augmentation du nombre de zones piétonnes a naturellement induit une augmentation du nombre d'autorisations d'accès à gérer. Par ailleurs, le service procède à un examen renforcé de chaque dossier de demande, notamment au regard des impératifs de sécurité actuels.

b. Service hygiène et santé environnementale

Le service Hygiène et santé environnementale assure au nom de l'État, le contrôle administratif et technique des règles d'hygiène et de santé environnementale et, au nom de la maire, les attributions de cette dernière en matière d'hygiène publique. Ce service est chargé d'étudier et de mettre en œuvre des mesures préventives et curatives ayant pour objet la protection de la santé des populations contre les risques liés aux milieux et modes de vie.

La compétence réglementaire de ce service s'exerce sur le territoire de la Ville de Strasbourg, à l'exception de la gestion de la fourrière animale, du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) et de la feuille de route « cadre de vie sain et durable » qui sont de compétence métropolitaine.

- **Lutte contre l'habitat indigne** : l'activité a été très soutenue au titre de 2022 au regard des signalements enregistrés et des mesures coercitives prises à l'encontre de propriétaires et de locataires.
- **Lutte contre le bruit** : la lutte contre le bruit est une activité dominante également au sein du service. Elle se traduit par l'objectivation de signalements d'administrés exposés à des bruits d'équipements (ventilateurs, moteurs, ...), de lieux musicaux et de chantiers.
- **Mission d'Information et d'Évaluation (MIE) relative à la gestion des rats en ville et des animaux liminaires dans l'habitat** : Suite à la MIE, un plan d'actions visant à définir la stratégie de lutte contre les rongeurs et les punaises de lit a été adopté en conseil municipal d'avril 2021.
- Avec l'arrivée de l'animateur de ce plan d'actions courant 2022, des groupes de travail ont débuté différents travaux : diagnostics de territoire relatifs à l'infestation de rongeurs, sensibilisation auprès de 4500 ménages sur les bons gestes à adopter vis-à-vis de la surpopulation de rongeurs, atelier visant à améliorer la commande publique en matière de gestion des rongeurs, collectes des biodéchets, sensibilisation des acteurs locaux (1300) et publics sur la prise en charge des infestations de punaises, marché d'accompagnement des locataires affectés par une infestation de punaises, ...
- **Projet Baignades urbaines** : poursuite de la définition de profils de baignade s'agissant d'études visant à examiner la faisabilité d'implantation d'éventuelles baignades sur Strasbourg s'est poursuivi autour de deux sites. Les livrables sont attendus pour 2023.
- **Ordonnance verte** : en novembre 2022, le projet Ordonnance Verte a été lancé auprès des femmes enceintes. Ce dispositif ouvert à 800 bénéficiaires a pour double objet :

- Sensibiliser dans le cadre de deux ateliers à la dangerosité des perturbateurs endocriniens et aux bons gestes à adopter pour limiter son exposition
- Bénéficier de paniers de légumes biologiques pendant 7 mois pour soutenir l'enjeu d'une alimentation saine chez les femmes enceintes et leur famille.

Chiffres clés 2022 :

- **1112 signalements d'administrés parvenus en 2022** répartis selon les thématiques : habitat indigne 39 %, nuisances sonores 20 %, nuisances animales 12 %, divers (hygiène urbaine, sécurité alimentaire, assainissement) 29 %, 5 contentieux instruits,
- Près de **343 avis sanitaires** établis (établissements de bouche, piscines, écoles, structures petite enfance, ...)
- **Lutte contre l'habitat indigne** :
 - 387 nouveaux signalements reçus, 719 dossiers ayant fait l'objet d'une instruction
 - Dont 14 mesures coercitives prises par arrêtés préfectoraux affectant 28 logements : interdisant à l'habitation des logements en cave, prescrivant des travaux de sortie d'insalubrité, entraînant le non versement des loyers, conduisant à des travaux d'office exécutés par la puissance publique en cas de carence du bailleur, ...
 - 1 mesure municipale coercitive affectant 14 logements
 - Travaux d'office en cas de carence du bailleur ou locataire : près de 15 000 € exécutés par la collectivité
 - Signalement systématique à la Caf des situations constatées de non-décence pour suspension des allocations logements versées aux propriétaires : 4 consignations
- **Lutte contre le bruit** :
 - 222 signalements, 1 procès-verbal transmis au Procureur de la République ;
 - 209 autorisations municipales délivrées pour mise en œuvre de travaux bruyants et sonorisations.
- **Eau** : suivi sanitaire de 32 établissements de piscines privées et publiques (92 alertes gérées en matière de qualité de l'eau), suivi vis-à-vis du risque lié aux légionnelles de 96 établissements propriété des deux collectivités (soit 393 analyses avec plus de 97 % de taux de conformité),
- **Campagne qualité de l'air intérieur** : poursuite des diagnostics qualité de l'air intérieur dans les établissements petite enfance et groupes scolaires
- **Gestion d'événements sanitaires** dont 25 accidents oxycarbonés (57 personnes exposées dont 7 hospitalisées) nécessitant la sécurisation de 95 appareils à combustion, 11 toxi-infections alimentaires collectives, 12 cas de légionelloses,
- **Maîtrise des populations de rongeurs et lutte contre les insectes** : 1374 opérations de dératisation, désinsectisation et désinfection sur le patrimoine bâti et non bâti de la collectivité. 78 % de cette activité est liée à la question des rongeurs. Une dizaine de diagnostics de territoire relatifs à cette problématique a été réalisée dans les quartiers périphériques.

Afin de réduire les nuisances et améliorer l'hygiène, une opération d'effarouchage sonore des étourneaux a été réalisée avec succès en zone résidentielle au Port du Rhin.



Direction de la Sécurité

1. Principales missions de la Direction

À partir des orientations définies par Madame la Maire, la Direction de la sécurité est garante de la stratégie et du développement de la politique de sécurité et de tranquillité publique de la Ville de Strasbourg. Elle participe activement à sa mise en œuvre dans le cadre d'un travail de proximité en coordination avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique et la Préfecture du Bas-Rhin. Son rôle est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie en société sur le territoire de la commune et de réduire le sentiment d'insécurité. Pour ce faire, elle dispose de personnels administratifs et d'effectifs opérationnels habilités afin de veiller au bon ordre, à la tranquillité, à la sécurité et à la salubrité publiques.

Elle assure la direction fonctionnelle et opérationnelle du service de la Police municipale et du service de la Surveillance de la voie publique. Elle emploie également du personnel administratif et une trentaine d'agents de surveillance en contrat emploi compétences (CEC), des contrats d'insertion. Elle contribue à leur évolution, à l'optimisation de leurs moyens et pilote les projets de développement. Elle accompagne les services de la Ville et ses partenaires dans l'application de la réglementation relative à la sécurisation des rassemblements et manifestations, en particulier le Marché de Noël de Strasbourg. Elle apporte son expertise auprès des dossiers complexes de réglementation liés aux pouvoirs de police du Maire en matière de tranquillité et de sécurité publiques.

Missions spécifiques du service de la Police municipale

La Police municipale est investie de missions de police administrative et de missions de police judiciaire. À noter que toute mission de police administrative peut devenir une mission de police judiciaire. Par exemple, dans le cadre d'une patrouille de surveillance générale (police administrative), un équipage peut être amené à appréhender un auteur de délit flagrant (police judiciaire).

Les missions de police administrative consistent à prévenir les troubles à l'ordre public. Elles ont un but préventif. Les missions sont les suivantes : sécuriser les écoles, surveiller les cimetières, espaces verts et réserves naturelles, sécuriser les événements, marchés, grands rassemblements et cortèges, le cas échéant, contrôler de l'occupation du domaine public, des ERP et des mesures d'hygiène et de santé, préserver l'environnement nocturne, gérer la divagation d'animaux, chiens dangereux et lutte contre la maltraitance animale, surveiller et réguler la circulation et le stationnement, prendre en charge les personnes en IPM et lutter contre les comportements addictifs, protéger les biens et les personnes, y compris sur le réseau CTS, lutter contre les violences et les troubles sur la voie publique...

Les missions de police judiciaire consistent à rechercher et à constater les infractions. Elles ont un but répressif. Ainsi, la Police municipale a pour mission de rechercher et réprimer les infractions liées aux arrêtés de police du Maire, au code de la route, au bruit (nuisances sonores), à l'hygiène et à la santé publique, au code de l'environnement, à la législation relative

aux animaux... Elle lutte contre la prostitution et appréhende les auteurs de crime ou délit flagrant.

Pour ce faire, la Police municipale peut procéder à un relevé d'identité, à des dépistages d'alcoolémie ou de consommation de stupéfiants, à la rétention du permis de conduire, à l'immobilisation et la mise en fourrière etc.

Elle est composée en cinq unités fonctionnant 24H/24 et 365 jours par an sur tout le territoire. Bien qu'elles soient spécialisées, toutes les unités contribuent aux opérations de surveillance générale, de lutte contre la délinquance et exécutent toute mission transmise par le Poste de Commandement.

Unité Poste de Commandement (UPC) :

- Coordonne toutes les informations et assure une liaison permanente entre Police municipale, Police nationale, SIRAC, services de secours des pompiers, le SAMU et l'ensemble des services de la collectivité.
- Affecte les missions à exécuter aux différentes patrouilles de terrain.
- Réceptionne toutes les sollicitations téléphoniques, répercute l'information aux patrouilles sur le terrain et rédige les mains courantes.

Unité de Police Générale (UPG) :

- Exécute toute mission de police générale via des patrouilles dynamiques de surveillance dans les différents quartiers de la ville.
- Prise de contact avec les institutions de quartier, commerçants, riverains...
- Prend prioritairement en charge les véhicules en stationnement abusif sur la voie publique.

Unité Municipale de Circulation (UMC) :

- Lutte contre l'insécurité routière à moto, constate les infractions au code de la route et opère à des contrôles de vitesse.
- Encadre les manifestations et cortèges, effectue les escortes, régule la circulation.
- Renfort des unités par sa rapidité d'intervention.

Unité de Surveillance Spécialisée (USS) :

- Surveille le secteur centre-ville/gare et les espaces verts à vélo, prise de contact auprès des personnes marginales et des commerçants
- Intervient en priorité sur les nuisances sonores
- Contrôle l'occupation du domaine public et les débits de boissons
- Sensibilise pour prévenir les infractions cyclistes.

Unité de Jour (UJ) :

- Sécurisation des établissements scolaires.
- Faire respecter les ZCR et patrouilles de proximité avec les commerçants du centre-ville.
- Vidéo verbalisation.

Missions spécifiques du service de la Surveillance de la voie publique (ASVP)

Les missions principales des ASVP sont le contrôle et la verbalisation du stationnement gênant et très gênant, des zones bleues et de l'apposition du certificat d'assurance. Ils assurent tous

les jours scolaires la sécurisation aux abords des écoles Finkwiller, Sainte-Madeleine et Sainte-Anne et effectuent des passages quotidiens dans les toilettes publiques. En période estivale, les ASVP assurent la surveillance et la sécurisation dans les parcs de l'Orangerie, Contades, Citadelle et le Jardin des Deux Rives.

En période hivernale, ils renforcent le dispositif de sécurité du Marché de Noël en contrôlant la présence des agents de sécurité sur les différents points de la Grande-Île et en contrôlant le respect des emplacements spécifiques pour le personnel médical, PMR, taxis et Citiz en périphérie.

Depuis l'été 2021, dans le cadre d'une expérimentation en lien avec la direction de la réglementation urbaine, les ASVP contrôlent l'emprise des terrasses estivales des établissements recevant du public en centre-ville. En 2022, l'expérimentation s'est poursuivie et a été élargie au contrôle de l'emprise des zones de chantier.

Enfin, dans le cadre de l'expérimentation sur le déploiement d'une brigade éco-citoyenne, les ASVP sont chargés de lutter contre les incivilités liées au respect du règlement sanitaire départemental (dépôt/abandon d'ordures/déchets, déjections, déversement de liquides insalubres, violation de l'interdiction de fumer dans les aires collectives de jeux/parcs, chiens non catégorisés ou non tenus en laisse).

Missions spécifiques des agents en contrat d'insertion (CEC)

Les salariés-es recrutés-es en CEC comme agents chargés de la surveillance assurent la sécurisation de la traversée de chaussée des enfants aux heures d'entrée et de sortie des écoles maternelles et élémentaires.

En dehors de ces vacations à l'école, ils assurent la surveillance dans les parcs et cimetières municipaux en veillant au respect des arrêtés et règlements régissant ces lieux, en prévenant tout vol, dégradation, comportement suspect ou inapproprié. Ils assistent les personnes âgées dans les cimetières et surveillent les aires de jeux pour enfants dans les parcs. Les agents agissent pour sensibiliser le public et rappeler la réglementation en vigueur mais ne disposent d'aucun pouvoir répressif.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

La démarche d'accompagnement internalisée et démarrée en 2021, sous l'impulsion de l'exécutif et de la direction générale, a permis de dégager plusieurs axes de travail déclinés en groupe de travail tout au long de l'année 2022. Les thématiques retenues permettent d'identifier les faits marquants et les principaux projets.

Sens et orientation des missions

Le service de la Police municipale a fait l'objet d'une redéfinition des missions et d'un travail de développement du lien de proximité, avec l'appui de la nouvelle cheffe du service. Ainsi, le déploiement des patrouilles pédestres s'est accentué en 2022 afin de maintenir le contact avec la population tout en réduisant le sentiment d'insécurité. Des actions phares ont été menées dans le secteur Gare par la mise en place de patrouilles pédestres mixtes Police municipale/Police nationale quotidiennes et par la prise d'un arrêté municipal permettant aux équipages de lutter activement contre les comportements addictifs et les troubles liés à la consommation d'alcool sur la voie publique dans ce secteur.

Des patrouilles pédestres sont également missionnées, particulièrement en période estivale, en début de soirée/nuit à la sortie des bars et discothèques pour prévenir les troubles et sensibiliser le public aux violences sexuelles et sexistes. 54 agents ont été formés à la lutte contre le sexisme et les violences sexuelles en 2022 (22 agents en 2021) et une quarantaine d'agents supplémentaires le seront en 2023.

La création d'une brigade animale fait également partie des projets du service. Un groupe de travail consacré à la protection animale s'est réuni en 2022 afin d'étudier le projet et la faisabilité. Ainsi, dans un premier temps, la mise en place de référents, présents sur chaque roulement du service, en matière de protection animale pourra voir le jour dès 2023. La création d'une brigade canine à proprement dite demeure un projet pour 2024.

Une attention particulière est toujours portée sur le comportement des agents afin d'inscrire chaque action dans la pédagogie et le discernement en insistant sur le code de déontologie. Les travaux sur l'adoption d'un nouveau règlement intérieur sont en cours.

Le service de la surveillance de la voie publique s'est vu fixer de grandes orientations. C'est notamment le cas, depuis 2021, avec l'expérimentation du contrôle des terrasses estivales par les ASVP. Plus encore, en 2022, l'expérimentation s'est étendue au contrôle des zones de chantier. Cette expérimentation a des résultats très positifs pour les ASVP, qui voient leur champ de missions et compétences s'élargir, et se verront pérenniser au courant de l'année 2023. Cette récente orientation des missions permet également au service de développer ses partenariats avec d'autres services liés à l'occupation du domaine public et s'inscrit dans les missions transversales liées aux pouvoirs de police du Maire.

En parallèle, et dans le même sens, le service a expérimenté en 2022 la mise en place d'une brigade éco-citoyenne chargée de contrôler le respect du règlement sanitaire départemental. Cette dernière traite dans un premier temps les urgences et saisines du service de la propreté urbaine, du service de la collecte des déchets, des directions de territoire et du service des espaces verts. Les dépôts sauvages occupent 85% de l'activité de cette brigade en 2022 et a pu émettre plus d'une trentaine de facturations en ce sens. Les résultats sont là encore très positifs et les missions devraient être pérennisées en 2023 après la formation de l'ensemble des agents. Un partenariat est en cours avec la direction de territoire et le manager du centre-ville afin de sensibiliser sur plusieurs jours les commerçants et associations du centre et du secteur Gare.

Gouvernance et management

Plusieurs travaux structurels ont été menés en 2022 afin de maintenir la levée des irritants. Ces travaux structurels ont pour but d'améliorer la gouvernance de la Direction et le management dans les services. Il s'agit d'un travail de longue haleine dans la mesure où il bouleverse les habitudes. Ainsi, un projet de Direction est en cours afin de créer une cohérence en lien avec l'ensemble des services de la prévention et de la sécurité sur l'échelle de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg. Ce projet, élaboré depuis 2022, devrait voir le jour en 2023.

Suite à l'arrivée de la nouvelle cheffe du service de la Police municipale, un projet de service est mené au sein de la Police municipale et fait déjà l'objet de plusieurs propositions et mesures concrètes, notamment concernant la mise en place d'un état-major. Ce projet de service intégrera une doctrine d'emploi de la Police municipale (modernisation des précédentes notes de service) et une doctrine de l'usage des armes, en lien avec les moniteurs en maniement des armes. Il doit également permettre d'inclure davantage les nouveaux arrivants en proposant

par exemple une « mallette du nouvel arrivant », des fiches réflexes et des supports de formation, en particulier pour les agents du PC. Ce remaniement doit encore faire l'objet d'échanges avec l'ensemble des chefs de service de Police municipale et devrait se concrétiser courant 2023-2024.

La Direction a embauché 19 agents de Police municipale et 2 ASVP (pour 16 départs) ainsi que 7 agents en contrat d'insertion. Elle a notamment recruté 4 cadres B de Police municipale et ainsi comblé l'ensemble des postes vacants de l'encadrement intermédiaire.

Conditions et cadre de travail

Le travail sur l'amélioration des locaux de la Police municipale, en lien avec les travaux exécutés au centre administratif, s'est poursuivi toute l'année avec un déménagement vers les locaux temporaires prévu pour 2023 (vestiaires, douches, salle d'arme, salle de prise de service et salle de pause). Les locaux provisoires et définitifs devront permettre aux agents d'avoir un cadre de travail plus agréable. La recherche de lieux pour les entraînements sportifs GTPI initiée en 2021 a permis de trouver en 2022 le gymnase d'Oberhausbergen.

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail, la Direction travaille constamment à l'évolution et l'optimisation des moyens et équipements des effectifs opérationnels. Les projets de développement sont menés en fonction de l'évolution de la conjoncture locale et nationale et en lien avec les progrès techniques et technologiques.

Après l'arrivée des caméras-piétons, projet phare de 2021, l'année 2022 marque le lancement du projet « CHIPS » visant à doter la Police municipale d'armoires fortes pour sécuriser les armes et les munitions tout en respectant la réglementation sur la séparation arme/munitions et d'un outil informatisé pour assurer le suivi des armes et équipements à l'aide d'une puce RFID (traçabilité des entrées et sorties d'arme). Le candidat retenu suite à l'appel d'offre a été notifié, l'étude détaillée a été effectuée (configuration technique, installations applicatives, formations, expérimentations) et la fabrication des armoires lancée. L'année 2023 marquera l'arrivée des armoires, la phase de tests et la mise en production en lien avec le déménagement du service et la fin des formations de transition d'arme pour l'ensemble des agents (passage au GLOCK 17/5^{ème} génération 9mm).

Sur les équipements, après la dotation de nouveaux gilets pare-balles pour les femmes de la Police municipale en 2021, ce sont les hommes qui se sont vus dotés de nouveaux gilets pare-balles en 2022. Les tenues été des motards de l'UMC ont également été entièrement remplacées. Les équipements de protection face aux violences urbaines (bouclier/casque) seront renouvelés en 2023. Les ASVP ont été dotés de bermudas pour l'été 2022 et ont mené une expérimentation sur le port de gilets pare-balles. Ces derniers se verront dotés de nouveaux blousons hiver et tenues de pluie en 2023. Un remplacement des casques pour l'emploi du scooter est également prévu.

Sur les avancées techniques et technologiques, depuis 2022, les agents de l'UPC ont désormais accès en direct aux fichiers SIV et SNPC, sans passer par la Police nationale, ce qui facilite grandement le travail des agents au quotidien par un gain de temps. Le parc radio a entièrement été renouvelé pour les agents de la Police municipale en 2022 et le sera également

pour les ASVP en 2023. La Direction, en lien avec l'État, est associée au projet « Réseau Radio du Futur » (RRF) afin de moderniser les moyens de communication en dotant l'ensemble des acteurs de la sécurité et du secours d'un réseau de communication très haut débit d'ici 2025. En 2023, un projet d'évolution du logiciel de police de la Police municipale sera lancé en lien avec la Direction du numérique et des systèmes d'information.

Sur les moyens de locomotion, la Police municipale a obtenu en 2022 six voitures sérigraphiées Renault Grand Scénic. Les ASVP ont bénéficié du remplacement de deux voitures thermiques par deux voitures électriques Renault Zoé et du remplacement de deux scooters thermiques par deux scooters électriques. L'acquisition de nouvelles voitures et le renouvellement du parc motos de la Police municipale sont à l'étude pour 2023, ainsi que l'acquisition de deux nouveaux vélos et le remplacement d'une troisième voiture thermique par une voiture électrique Renault Zoé pour les ASVP.

Communication

En 2022, les premiers groupes de travail « Communication » se sont réunis dans le cadre de la démarche d'accompagnement. Cet axe de travail est un réel levier de motivation pour les agents qui sont demandeurs d'une valorisation de leur image et de leurs actions au quotidien.

Les différentes rencontres et échanges de ce groupe de travail ont permis de valider les contenus d'une page d'information numérique sur le site *strasbourg.eu* et de la fiche Google consacrés à la Police municipale de Strasbourg. Ces contenus ont été publiés par le service de la communication numérique : <https://www.strasbourg.eu/police-municipale>

Une seconde phase de travail sera consacrée à la communication via les réseaux sociaux par le biais du service de la communication numérique. Une ligne éditoriale est actuellement en préparation.

La Direction a également travaillé sur le renouvellement des écussons de la Police municipale et des ASVP afin de moderniser l'image des services. Plusieurs propositions ont été formulées dans le cadre du groupe de travail qui a validé, en lien avec la cheffe du service et le Directeur, le nouvel écusson retenu (visible sur la page d'information numérique). Tous les effectifs opérationnels se sont vus dotés de leur nouvel écusson respectif en 2022.

Sur demande du service de la communication numérique et en lien avec la refonte du site *strasbourg.eu*, la Direction travaillera également en 2023 sur la publication de contenus relatifs aux politiques de sécurité publique.

3. Quelques chiffres clés

- **24 580** interventions PMS / mains courantes (29 255 en 2021) ;
- 79 278 infractions relevées par PVe (PMS et ASVP) (72 423 en 2021) ;
- **1 294** procédures rédigées (1 259 en 2021) dont **514 interpellations et présentations à OPJ** (604 en 2021) ;
- **3 914** véhicules mis en fourrière (4 240 en 2021) ;
- **13 559** appels téléphoniques réceptionnés au PC (15 093 en 2021) ;
- 18 à 24 écoles sécurisées par jour (PMS, ASVP et CEC) (*idem* en 2021).

•

Service de la Prévention Urbaine

1. Principales missions du service

a. **Prévention de la délinquance – suivi des informations statistiques et de l'état de la délinquance**

La cellule attachée à cette mission veille à la centralisation et à l'analyse des données en provenance des services de l'Eurométropole et des partenaires membres de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (Police nationale, Gendarmerie, Éducation nationale, bailleurs, transporteurs...). Elle assure également un rôle de relais auprès des acteurs compétents dans le cadre du suivi des signalements et problématiques en lien avec la sécurité et la tranquillité publiques.

Elle anime certaines instances de coordination :

- Cellule coordination sécurité Strasbourg (CCS) : en moyenne 12 réunions par an, associant la Préfecture, la Police nationale, les polices municipales, les bailleurs, la C.T.S. et les directions et services internes de l'Eurométropole ;
- Réunions thématiques spécifiques selon le besoin et les demandes (quartiers, assemblées de quartier ...).

Enfin, en lien avec les partenaires et les collègues du service, la cellule informations et statistiques concourt à :

- La tranquillité sur l'espace public via : le repérage des dysfonctionnements techniques (propreté, éclairage, encombrants) et humains (regroupement, nuisances sonores, suivi des alertes et remontée d'information) ;
- Une veille territoriale : prévention de la délinquance au Centre-ville et QPV ;
- La contribution au diagnostic de territoire et participation aux projets du service et des territoires (place Hans Harp, Rue du Faubourg National, Esplanade projet ESPEX) ;
- L'échanges d'information via l'espace collaboratif *Sharecan*, soutien et présence aux évènementiels sensibles : 14 juillet, fête de la musique, une dizaine de fêtes de quartiers et fêtes des voisins, concerts, nuit de la Saint Sylvestre.

b. **Interventions opérationnelles – Centre de vidéoprotection**

Le département associé est chargé du Centre de supervision de vidéoprotection (CSV) de l'Eurométropole et des instances prévues par l'Eurométropole, en particulier le Comité d'éthique de vidéoprotection (voir bilan d'activité de l'Eurométropole).

c. **Prévention situationnelle**

Le département intègre l'ensemble des missions de prévention situationnelle :

- Établissement d'études et démarches générales concernant des écoles et des établissements de petite enfance : actualisation de fiches réflexes, participation, suivi et analyse d'exercices de confinement, préconisations d'affichages... Ces demandes d'interventions et de suivis

spécifiques s'accroissent, notamment en matière de prévention de la malveillance classique, ainsi que de la vulnérabilité vis-à-vis du risque terroriste

- Établissement de diagnostics de sécurité, réalisés en amont de tout risque de survenue d'actes malveillants à l'encontre des agents et biens matériels (bâtiments, espace public de la collectivité) :
 - Des audits sur équipements existants ;
 - Des avis sur les projets présentés en Comités Techniques Maîtrise d'Ouvrage (C.T.M.O.) : participation aux réunions de travail ;
 - des avis dans le cadre des sous-commissions relatives aux Études de Sûreté et de Sécurité Publique (E.S.S.P. - instruction préfectorale) : participation aux réunions de la sous-commission départementale de sécurité publique ;
- Mise en œuvre de mesures visant à rétablir, après commissions d'actes malveillants, la sécurité des personnels et du public, ainsi que la sûreté des installations de la collectivité ;
- Veille concernant les occupations illicites de l'espace public ;
- Renforcement de l'information des élus et recueil des problématiques en termes de sécurité et de tranquillité publiques des communes de l'Eurométropole ;
- Mise en œuvre du dispositif de sécurisation des manifestations en lien avec les services de la préfecture.

En 2022 :

- 41 avis donnés dans le cadre des divers CTMO, COFIL, COTECH, opérations ESPEX, opérations budgets participatifs (BP) DEPN, éléments de programmes annuels DEPN, opération renouvellement urbain (ANRU), plan canopée, trame nocturne éclairage public, déminéralisation de cours d'écoles
- 3 diagnostics ciblés sur le territoire Gare (DT Centre) : Rue du Faubourg National, Place Hans Harp Arp et abords, Place Ferdinand Braun ;
- 9 diagnostics spécifiques (principalement sur sollicitations des services opérationnels)
- 4 avis sur études de sûreté et de sécurité publique (ESSP), avec participation aux sous-commissions départementales de sécurité publique (SCDSP)
- Travail reconduit annuellement de prévention situationnelle précédant la Saint Sylvestre : sensibilisation des maires de l'Eurométropole, évaluation in situ des vulnérabilités des chantiers en cours en décembre, conseils et recommandations aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre en vue de sécuriser les sites

d. Actions partenariales et suivi associatifs

Le département assure le suivi d'une quinzaine de lignes d'actions inscrites au Contrat Intercommunal de Prévention et de Sécurité, notamment :

- Suivi des animations de fin d'année (AFA saint Sylvestre) ;
- Actions de prévention et de lutte contre l'usage détourné des pétards ;
- Suivi des actions dans le cadre du Contrat de Ville ;
- Maison de la Justice et du Droit ;
- Mesures alternatives à l'incarcération : TIG, responsabilisation, réparation pénale... ;
- Médiations de proximité ;
- Prévention et sécurité dans les immeubles d'habitat social ou envers les personnes en errance sur la voie publique ;

- Lutte contre les phénomènes d'addiction (suralcoolisation, toxicomanie sur l'espace public...);
- Journées éducatives et citoyennes : Référent du Centre Loisir-Jeunes (CLJ) de la Police nationale.

Elle est chargée de l'ensemble des relations aux associations œuvrant pour la tranquillité publique et l'aide aux victimes. Elle instruit les demandes de subventions en lien avec la Politique de la Ville et les partenaires du CISPDR et suit l'ensemble des délibérations du service Prévention urbaine. Elle contribue à la préparation budgétaire, au suivi des ressources du service et des marchés, à la rédaction des conventions avec les partenaires.

e. Prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent

La ville et l'Eurométropole de Strasbourg mènent depuis 2016 une stratégie de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, inscrite dans un cadre de cohésion sociale et de respect des droits fondamentaux de la personne. Cette stratégie vise à agir sur les causes profondes, le « terreau » de la radicalisation et de l'extrémisme violent, en intervenant principalement au niveau de la prévention primaire et secondaire. Une attention particulière est portée aux territoires les plus fragiles et les plus délaissés, qui sont marqués par un cumul de vulnérabilités (économiques, sociales, éducatives, identitaires...) susceptibles de favoriser l'apparition de phénomènes de violences à motivation idéologique. Cette action porte sur l'ensemble des formes de radicalisation et d'extrémisme violent, à caractère politique, social, ou religieux. La thématique figure en tant que telle dans le CISPDR de l'Eurométropole.

La collectivité s'appuie sur la définition du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV), pour qui la radicalisation constitue « un processus selon lequel des personnes adoptent un système de croyances extrêmes – comprenant la volonté d'utiliser, d'encourager ou de faciliter la violence – en vue de faire triompher une idéologie, un projet politique ou une cause comme moyen de transformation sociale. La stratégie se déploie selon plusieurs axes :

Communication – valorisation

- Au niveau national : participation aux journées d'étude dans le cadre du projet Rad2Citizen à Toulouse, participation à l'événement de clôture du projet RADEX.
- Au niveau européen : participation régulière aux travaux du Radicalisation Awareness Network (RAN), réseau d'échange de pratiques de la Commission européenne, et du Forum européen pour la sécurité urbaine (EFUS).
- Au niveau international : participation aux travaux de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), adhésion et participation au Strong Cities Network, poursuite du partenariat avec le CPRMV.

Formation

- Formation socle proposée à l'ensemble des agents-es dans le cadre de la convention CNFPT avec la sociologue Hasna Hussein : 5 séances, une dizaine de participants-es par séance.
- Formation Alvéole, outil d'analyse de l'extrémisme violent : 4 séances, une quarantaine de participants-es en tout.
- Préparation d'une formation de formateur Alvéole : repoussée à 2023.

- Autres modules de formation du CPRMV : « Comment engager le dialogue avec une personne qui adhère aux théories du complot ? », et « Présentation du guide pédagogique Et si j'avais tort ? » Une quarantaine de participants-es en tout.
- Webinaires thématiques en partenariat avec le CPRMV : huit séances, 20 à 30 participants-es par séance.
- Webinaires ponctuels avec des personnalités qualifiées : Marwan Mohammed, Georges Salines, Olivier Vanderhaeghen, environ 50 participants-es par séance.
- Formation des élus-es, une dizaine de participants-es.
- Participation au réseau des formateurs du plan national Valeurs de la République et laïcité : deux formations et deux formations de formateur, environ 50 participants-es en tout. Trois nouvelles formatrices internes habilitées.

Mobilisation

- Travail régulier avec les quartiers : cité de l'III et Schiltigheim – Bischheim.
- Sensibilisation des acteurs de terrain dans les autres quartiers.

Repérage et signalement

- Échanges réguliers avec les services de police et de renseignement.

Action

- Mise en œuvre des ateliers jeunesse et numérique (AJEN) de l'association Prévanet.

Participation aux instances mises en places par l'État

- Cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF) : quatre réunions au cours de l'année.
- Échanges réguliers avec le service ASP qui représente la Ville au sein de la cellule de suivi des mineurs.
- Centre d'accueil des familles (CAF) et Espace d'information et d'accompagnement (EIA) : maintenance du dispositif et mise à jour des règles de fonctionnement.
- Soutien à l'association Des larmes au sourire pour le colloque du 11 mars 2022 et l'accompagnement lors du concert hommage qui a eu lieu le 11 décembre au Palais de la musique et des congrès.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

Projet de médiation tranquillité publique

Le projet consiste à mettre en place, en complémentarité avec les outils de la collectivité existants en matière de sécurité et de prévention de la délinquance (police municipale, surveillance de la voie publique, CSV) et ceux à vocation sociale et/ou éducative (prévention spécialisée, maraudes), un dispositif intermédiaire de lutte contre les conflits et les incivilités sur l'espace public privilégiant une approche par le dialogue et la négociation. Les équipes de médiateurs-trices tranquillité publique envisagées sur le terrain effectueront des missions de prévention et de régulation des tensions sur l'espace public. Ils disposeront d'un équipement qui permettra de les identifier visuellement sur la voie publique et assureront une présence active de proximité dans l'objectif de lutter contre le sentiment d'insécurité. Ce dispositif devra constituer une forme de réponse innovante aux doléances des habitant-e-s dans l'objectif de traiter de problématiques relevant du champ infra-pénal. Une phase expérimentale est pour

l'instant envisagée sur le secteur du centre-ville élargi (Grande-île, Gare, Esplanade-Krutenau, secteur Heyritz-Malraux).

Il fera l'objet d'une délibération inscrite en conseil municipal en 2023 qui comprendra un marché public pluriannuel de prestations d'activité de médiation tranquillité publique. La délibération comportera une adhésion au réseau national France Médiation, pour disposer d'une mise en réseau avec des professionnels et des experts de la médiation sociale et recevoir des informations sur l'actualité de la médiation sociale (veille légale et réglementaire, appels à projets, revue de presse...).

Vie nocturne/Shine

Le dispositif Shine (« Sexual Harassment in Nightlife Entertainment Spots » - Harcèlement sexuel sur les lieux de vie nocturne : réduction et prévention), dont le co-financement est assuré par le programme Droits, Égalité et Citoyenneté de l'Union européenne pour la période 2020-2023, a pour ambition de créer une culture commune chez les acteurs de la nuit et de leur donner des outils pour prévenir les conduites à risque menant au harcèlement sexuel dans les lieux de vie festive et nocturne. Le 2 décembre 2022, un séminaire organisé à Strasbourg a réuni une 50 aine de partenaires autour de la thématique des violences sexistes et sexuelles en milieu nocturne, qui seront suivis en 2023 par des temps de concertation avec les débits de boissons et les acteurs de l'AMO vie nocturne.

3. Quelques chiffres clés

Le suivi des doléances de riverains : **136** correspondances émanant de particuliers, d'associations, de professionnels ou de collectifs citoyens (baisse par rapport à 2021 – 187 doléances réceptionnées).

Accompagnant le CLJ, le service Prévention urbaine a encouragé la réalisation des Journées citoyennes « Éducap' city » et « Raid nature » qui ont touché, en 2022, plus de **1.500** enfants de classes primaires et collégiens.



Mission Sécurité Civile

La Loi attribue aux Maires la responsabilité de la sécurité générale des citoyens, large tâche qui inclut la direction des opérations de secours sur le territoire communal, et l'obligation de préparer la réponse de la collectivité en cas de crise.

Tout particulièrement, il est attendu de l'autorité municipale d'assurer l'alerte et l'information des populations, l'appui aux services publics d'intervention, la prise en charge des besoins des personnes non blessées, et d'une manière générale toute mission n'entrant pas directement dans le cadre du secours d'urgence.

En dehors des situations de crise, il est nécessaire de prendre des mesures préventives ou d'anticipation pour sécuriser les activités humaines dans les établissements recevant du public, ou lors d'événements rassemblant des personnes. C'est la Mission sécurité civile qui est chargée plus spécifiquement de coordonner ces actions d'anticipation et de mise en œuvre opérationnelle.

La réponse de la Ville aux situations de crise est construite autour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) géré par la Mission sécurité civile. Ce document réglementaire, validé il y a une douzaine d'années, est réactualisé annuellement. Il anticipe les modalités d'alerte de la population ainsi que celles des agents de la collectivité jusqu'à leur mobilisation, des moyens matériels afférents et guide l'action de la structure de commandement communale. Pour certaines menaces particulières, des annexes spécialisées -modules complémentaires du document principal- sont rédigées. Dans ce cadre, et pour assurer les objectifs de sauvegarde et de protection des populations, la Mission :

- Administre et anime le réseau des Coordonnateurs-trices Opérationnels-les de Crise, chargés-es de coordonner les interventions de nos services sur le terrain d'un sinistre, d'être les interlocuteurs-trices des services de secours pour toutes demandes, et d'assurer la mise à l'abris des personnes sinistrées ;
- Organise l'entretien des 20 sirènes réparties sur le territoire communale, destinées à alerter la population d'une menace grave et imminente et procède aux essais mensuels les 1ers mercredis du mois ;
- Supervise et gère le marché de prestations météorologiques, permettant d'avertir les directions/services d'une alerte météorologique dans le cadre de leurs missions quotidiennes mais également, d'avertir les organisateurs d'évènements sur l'espace public. Elle assiste les services gestionnaires dans les processus de fermeture des cimetières et parcs municipaux si de très fortes rafales de vent sont prévues ;
- Contribue à garantir l'accessibilité des secours lors des grands évènements culturels, sportifs, musicaux et lors des d'évènements de moindre envergure via la commission d'attribution des espaces publics ;
- Participe à la rédaction des plans d'intervention et annexes ORSEC sous pilotage de la Préfecture et représente la collectivité lors des exercices de sécurité civile.

La Mission établit les plannings mensuels des commissions de sécurité dans les établissements recevant du public (ERP) et enregistre les inscriptions des élu-es aux visites.

2. Les faits marquants de l'année

- La mise à jour de l'annexe ORSEC (et sa déclinaison communale) de distribution de comprimés d'iodure de potassium en cas d'accident nucléaire, dans une actualité géopolitique particulière, liée au conflit russo-ukrainien.
- L'ouverture de sites d'orientation et d'accueil temporaire des réfugiés ukrainiens au début du conflit.
- La préparation des mesures de continuité d'activités en cas de délestage de l'alimentation électrique en fin d'année.

3. Quelques chiffres clés

- Préparation et participation à 4 exercices ORSEC dont un transfrontalier,
- Organisation de la représentation des élus-es à environ 300 commissions de sécurité dans les ERP,
- Traitement et diffusion de 61 avertissements météorologiques et 7 vigilances.

TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE

TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE

•

Direction du Développement Économique et de l'Attractivité

1. Principales missions de la direction

La direction du développement économique a pour vocation à soutenir l'activité économique du territoire et contribuer au développement d'une économie locale plus vertueuse d'un point de vue écologique et social. Ainsi, la Direction :

- Accompagne des projets d'entreprises ;
- Pilote et commercialise une offre foncière et immobilière ;
- Finance des opérateurs et des projets, y compris dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Anime des écosystèmes sectoriels et des communautés professionnelles territoriales ;
- Apporte une expertise des enjeux économiques dans différentes politiques publiques de la collectivité;
- Favorise l'innovation et l'expérimentation pour le développement de nouveaux services et de nouveaux emplois ;
- Assure la promotion du territoire, de son tissu économique et des projets économiques de la collectivité.

Le développement économique étant une compétence de l'Eurométropole, la plupart du rapport d'activité de la DDEA figure dans le rapport d'activité de l'Eurométropole.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

Habitat et construction

Pour accompagner la transition écologique de la filière du bâtiment, la Ville de Strasbourg a signé le consortium du Pôle Territorial de Coopération Économique «Stras Eco Rénov » (PTCE « Stras Eco Rénov ») qui vise à venir en appui à la structuration d'une filière de rénovation énergétique des bâtiments. Dans ce cadre, la Ville de Strasbourg s'engage à :

- Garantir l'intégration du projet PTCE sur le territoire et sa coordination avec les démarches existantes, ainsi que la collaboration interservices de la Collectivité.
- Faire le lien entre les actions du PTCE et les politiques publiques portées par la Ville de Strasbourg.
- Donner de la visibilité sur les opérations de rénovation de son patrimoine et à mobiliser les chantiers de rénovation d'équipements publics à des fins pédagogiques.

La Ville de Strasbourg s'est également engagée dans le Pacte bois et biosourcés Grand Est, proposé par l'interprofession de la filière forêt bois Fibois Grand Est, permet d'accompagner les donneurs d'ordre et la maîtrise d'ouvrage publique et privée qui souhaitent s'engager à réaliser des ouvrages avec tout ou partie de bois et matériaux biosourcés, en construction et rénovation.

En mars 2022, le projet de démonstrateur Citadelle, quartier bas carbone, résilient, accélérateur de transitions, de la ZAC Deux Rives à Strasbourg, porté par l'Eurométropole de Strasbourg en

partenariat avec la SPL Deux Rives et la Ville de Strasbourg a été désigné lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) «Démonstrateurs de la Ville durable» de France 2030, parmi 39 autres. Le projet rentrera dans la phase d'incubation et bénéficiera d'une enveloppe financière de 500 000 € de l'État pour la période 2023-2025 qui permettra de préparer la phase de réalisation (missions d'ingénierie, coordination, consolidation de l'écosystème d'acteurs).

Agriculture et alimentation

Les premiers rendez-vous de l'alimentation ont eu lieu du 26 juin au 3 juillet 2022 avec pour objectifs de :

- Sensibiliser le grand public à l'ensemble des enjeux de la transition alimentaire
- Mobiliser l'écosystème alimentaire local pour proposer des solutions concrètes
- Encourager les citoyens à participer à la co construction en cours du Projet alimentaire territorial

Le programme a été co-construit avec plus de 60 partenaires offrant à 4 000 participants plus de 50 animations mêlant plaisir et réflexion.

Attractivité du centre-ville

Dans le cadre de sa stratégie de déploiement de nouveaux services et soucieuse du dynamisme de son centre-ville, la ville de Strasbourg a soutenu l'ouverture d'une conciergerie et d'un service postal de centre-ville dans sa ' boutique Buchmessenger ' à l'angle de la Cathédrale et de la rue Mercière.

L'objectif est d'implanter sur ce site stratégique du centre historique, une gamme de nouveaux services de grande proximité, pour améliorer le cadre de vie des habitant.es et permettre un accueil qualitatif pour les nombreux visiteurs tout au long de l'année.

La ville de Strasbourg a attribué une subvention d'investissement de 21 015 € à Voies navigables de France (VNF) dans le cadre du cofinancement de travaux permettant l'accueil d'installations flottantes sur le quai Kléber et Quai Saint-Jean. Cette opération s'inscrit dans le cadre du partenariat «vie fluviale» entre la ville de Strasbourg et Voies Navigables de France pour la période 2021-2026 pour permettre aux habitants et visiteurs de retrouver un lien privilégié avec la voie d'eau.

Économie sociale et solidaire

Dans le cadre de la Présidence française du conseil de l'Union européenne, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont organisé les 5 et 6 mai 2022 la manifestation : « l'économie sociale, le futur de l'Europe. » à destination des entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire mais également les réseaux qui les soutiennent et / ou les représentent. La manifestation qui a été co-construite avec les acteurs (plus de 170 contributions à l'élaboration du programme) a accueilli 1400 acteurs venant de 65 pays.

En janvier 2021, la ville de Strasbourg a adhéré à l'expérimentation territoriale «Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée» (TZCLD) qui vise à résorber le chômage de longue durée en se fondant sur trois principes : personne n'est inemployable, un grand nombre de travaux utiles et d'une grande diversité restent à réaliser et la privation d'emploi coûte plus cher que la production d'emploi.

Deux territoires d'intervention ont été identifiés : l'Elsau – Montagne Verte et le Port du Rhin – Ampère. Ces deux territoires représentent près de 29 000 habitant.es dont au moins 2 100 sont chômeur.ses de longue durée (plus d'un an d'ancienneté au chômage).

En 2022, la Ville de Strasbourg a mis en place et animé des Comités Locaux pour l'Emploi dans ces 2 quartiers : ils regroupent différents membres : un collège institutionnel (État, Région, Département, Mission locale, Pôle Emploi, Maison de l'emploi, etc.), un collège employeurs (entreprises, réseaux d'entreprises, chambres consulaires, SIAE, ESAT, etc.) et un collège salarié-es/PPDE (syndicats, associations représentatives de chômeurs ou PPDE, etc.). Ces comités portent et construisent localement le projet en prenant en compte les spécificités du territoire.

Dans ce cadre, la Ville a lancé en 2022 un appel à projets pour identifier des partenaires pour :

- Rencontrer individuellement des Personnes Privées Durablement d'Emploi pour le diagnostic socio-professionnel et participation au Comité Local pour l'Emploi Opérationnel
- Mobiliser collectivement des Personnes Privées Durablement d'Emploi dans la co-construction du projet et participation au Comité Local pour l'Emploi Opérationnel
- Animer des démarches de construction et développement de la ou les «future(s) Entreprise(s) à But d'Emploi» au sein du Comité Local pour l'Emploi Opérationnel.

3. Quelques chiffres clés

- En 2022, la DDEA a versé 1 507 011 € de subventions (fonctionnement et investissement).



Direction de l'Environnement et des Services Publics Urbains

1. Principales missions de la direction

La direction intervient de manière limitée sur les compétences ville de Strasbourg. Seul le service gestion et prévention des risques environnementaux intervient de manière significative sur des compétences ville de Strasbourg.

Ces missions sont :

- Gestion des sols pouvant être pollués par les activités actuelles ou passées : réalisation de diagnostic et de surveillances régulières ainsi que mise en œuvre de mesures de gestion et travaux de réhabilitation pour rendre compatible le sol avec l'usage futur et son environnement ;
- Régulation de l'exposition aux ondes électromagnétiques ;
- Prévention des risques industriels ;
- Information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs ;
- Suivi de la Vie fluviale.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

Sites et sols pollués

En 2022, le traitement des sols et des eaux souterraines sur un terrain de la ville de Strasbourg (bois du Kupferhammer) situé au sein du Parc Naturel Urbain III-Bruche s'est poursuivi à grande échelle, après la validation des essais menés en 2020. Le traitement de cette pollution orpheline historique se fait par une technique « in-situ » ne nécessitant pas d'excavation et permettant le maintien des boisements. Les résultats obtenus sont positifs. À moyen terme, les opérations entreprises doivent permettre un retour à une qualité des eaux souterraines conforme aux critères de potabilité, y compris en aval éloigné.

En 2022, le service Gestion et Prévention des Risques Environnementaux a également continué son accompagnement technique des différents services et directions de la Ville de Strasbourg dans la problématique des sites pollués, la gestion des terres polluées et les instructions des autorisations d'urbanisme. Cela représente ainsi plus d'une cinquantaine de projets.

Ondes électromagnétiques

En 2022, la ville de Strasbourg a intégré la nouvelle charte relative à l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile portée par l'Eurométropole signée le 7 février 2022 et rassemblant les opérateurs, 4 bailleurs sociaux et 18 autres communes.

La Ville a participé à 9 comités techniques opérationnels dont 6 organisés dans le cadre de la nouvelle charte.

La ville de Strasbourg possède en 2022 311 stations radioélectriques de téléphonie mobile, soit 55% des stations présentes sur l'Eurométropole.

66 dossiers informations mairies ont été déposés par les opérateurs en 2022, dont 39 dossiers pour une modification de sites existants et 27 pour des sites neufs.

Une campagne de mesures des ondes électromagnétiques a été réalisée sur 94 écoles primaires publiques du territoire, et 5 capteurs de mesures en continu des ondes électromagnétiques ont été installés en février et répartis sur différents quartiers (Meinau, HautePierre, Centre-ville, Krutenau et la Robertsau).

Information sur les risques majeurs

- Réalisation d'un marché d'AMO pour l'élaboration d'une stratégie d'amélioration de la culture du risque sur le territoire de la Ville de Strasbourg proposant des pistes d'actions
- Réalisation d'un circuit inondation afin d'améliorer la culture du risque

Vie fluviale

En 2022, la poursuite du partenariat Vie fluviale entre la Ville de Strasbourg et Voies Navigables de France (signé le 19/10/2021) a donné lieu à la mise en place d'un groupement de commande entre la Ville et VNF pour la réalisation d'un programme d'actions commun :

- Rencontres individuelles des partenaires potentiels « Vie fluviale » (60 rencontres),
- Organisation d'un « World Café Vie fluviale » en juillet 2022 réunissant l'ensemble des usagers et partenaires
- Réalisation d'un bilan détaillé de la précédente charte
- Propositions d'actions à 2 échelles : Ville de Strasbourg et périmètre élargi
- Installation de 5 repères de crue sur le secteur Elsau – Montagne verte

3. Quelques chiffres clés

5 capteurs de mesures des ondes électromagnétiques sont installés sur le territoire strasbourgeois.

Résultats moyens mesurés sur 2022 :

Valeur limite réglementaire	Entre 36 V/m (700 MHz) et 61 V/m (2600 et 3500 MHz)				
	Centre	Krutenau	Robertsau	HautePierre	Meinau
Moyenne 2022 (V/m)	0,72	0,35	0,69	1,36	0,52

Source : observatoire des ondes

202 mesures d'ondes électromagnétiques ont été réalisées en 2022, dont 94 au sein des écoles primaires publiques. La moyenne du niveau global mesuré dans ces établissements sur 2022 est de **0,73 V/m**.



Direction des Mobilités

1. Principales missions de la direction

- **Piloter l'ensemble des sujets mobilités du territoire de manière systémique**, en cohérence avec la feuille de route politique, en étant force de proposition au politique et en évaluant les politiques publiques et projets mis en place ;
- **Disposer d'une force d'analyse et de projection stratégique, avec une composante opérationnelle avancée** pour renforcer la réactivité et la robustesse de l'administration sur l'ensemble des sujets afférents aux mobilités et pour s'assurer que ce qui est envisagé soit suivi d'une réalité opérationnelle crédible ;
- **Conforter la place de l'Eurométropole de Strasbourg comme une métropole « à la pointe » des sujets mobilité** au niveau national et en s'appuyant sur l'innovation.

La direction composée de 70 agent-es est notamment chargée de la zone à faibles émissions, des projets d'extension du réseau de transports en commun (tramway notamment), du développement avec la Région Grand Est d'un réseau express métropolitain, du développement des mobilités actives, de l'apaisement des circulations routières, de l'évolution de la politique de stationnement, de la mise en place d'une stratégie de logistique urbaine et plus globalement de la contribution à la transition écologique du territoire portée par le nouvel exécutif.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

La nouvelle organisation de la Direction des mobilités a été validée en comité technique en juin 2022.

La direction des mobilités a en charge le pilotage de la définition de la stratégie des mobilités et de sa déclinaison opérationnelle autour de 4 services métiers, d'une direction de projet stratégique et d'un service support. Chacun des nouveaux services engage en 2022 une réflexion autour de leurs projets de service.

La majeure partie des activités relève de compétences de l'Eurométropole de Strasbourg.

Service Stratégie et gestion du stationnement :

- Préparation de la réforme du stationnement : à noter en particulier de juillet à octobre 2022, grande enquête en ligne auprès des strasbourgeois sur les modes de déplacement et les usages de l'espace public. 3239 questionnaires ont été complétés.
- Parking P3 des Halles : Le chantier de rénovation et de mise en conformité est entré dans la phase des gros travaux avec la dépose des parements en béton des façades, le démarrage de la création d'un atrium au milieu de l'ouvrage et la création de deux ascenseurs extérieurs.
- Parking des Bateliers : prolongation du contrat pour un an et lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence.

TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE

•

Direction des Espaces Publics et Naturels

1. Principales missions de la direction

- Service Voies Publiques – Éclairage Public : Gestion, entretien et exploitation des installations d'éclairage public et d'illumination en intégrant une démarche de sobriété énergétique et de limitation de la pollution lumineuse.
- Service Espaces verts et de nature : Le service Espaces verts et de nature (EVN) exerce l'ensemble des missions relevant de la gestion de ces espaces. Pour la Ville de Strasbourg, ce service assure la gestion patrimoniale, la maintenance, l'exploitation des parcs, squares et espaces verts de proximité y compris le patrimoine arboré et le fleurissement, ainsi que la gestion des jardins familiaux. Le service gère aussi les forêts périurbaines implantées sur le territoire de la Ville de Strasbourg classées en Réserves naturelles nationales ainsi que des forêts de production, propriété de la Ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre Dame et situées dans les Vosges.
- Service Aménagement espace public : le service assure le pilotage des projets de jardins familiaux, d'aires de jeux, de places et parcs municipaux, de déminéralisation « lourdes » de l'espace public et d'éclairage.
- Service Programmation, études pré-opérationnelles, évaluation : le service établit la programmation pluriannuelle des opérations de la direction et notamment des délibérations. Il assure également la maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle (faisabilité, définition du programme) pour les opérations d'aménagement. Enfin, dans le cadre de la réorganisation de la direction, le service est également chargé du pilotage des nouvelles formes de projet (projets légers, tactiques, déminéralisation, projets participatifs, etc.).

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

- Groupes de travail « Trame nocturne » à l'échelle de la Ville de Strasbourg et des communes volontaires de l'Eurométropole (200 k€/an) ;
- Sobriété énergétique et économies d'énergie d'éclairages publics : plan ambitieux avec une dotation qui passe de 300 à 700 k€/an ;
- Plan de sobriété énergétique : Extinction d'environ 140 sites d'illuminations sur un patrimoine de 230 sites et réduction d'une heure des horaires de fonctionnement des mises en lumière, avec une extinction à 23h00 ou 00h00 pour les mois de juin à août - Diminution de 20% du nombre de décorations de Noël posés et réduction des horaires de fonctionnement des illuminations de Noël ;
- Plantation d'arbres (plan canopée) : 1134 arbres ont été plantés en ville ;
- Nombre d'arbres passés en forme libre : Reconversion achevée pour 62 arbres, 1386 sujets actuellement en cours de reconversion pour passer en forme libre, dont 356 nouveaux arbres en 2022 ;
- Création de nouveaux jardins collectifs : un nouveau lotissement a été créé avec 39 parcelles de jardins familiaux et un Potager urbain collectif avec 12 nouvelles parcelles. Un autre jardin partagé a été créé rue des Vanneau. Un concours d'écojardinier a été organisé avec une remise de prix en décembre à l'hôtel de Ville ;

- Gestion des Réserves naturelles nationales (RNN) : création d'un observatoire pour l'avifaune sur l'île du Rohrschollen. Suite au classement de la forêt de la Robertsau en RNN, une visite des ministres européen de l'environnement a eu lieu le 25/02/22 suivie d'une visite des directeurs des structures en charge de la nature dans les différents pays européens le 02/06/2022. Dans la RNN du Neuhof-Ilk Kirch, une conférence de presse et une signalétique ont marqué la mise en place du nouveau plan de circulation. La révision du plan de circulation a pour objectif de rationaliser le réseau de cheminements en conservant 38 km de voies accessibles au public, contre environ 80 km précédemment, et de consacrer environ 50% de la surface de la réserve naturelle en « zone de quiétude » pour les espèces animales, contre environ 30% précédemment. En fin d'année, des travaux de déminéralisation ont démarré dans ce cadre et se poursuivront en 2023.
- Gestion des forêts de production : les forêts de production de la Ville sont globalement peu concernées par les problèmes sanitaires. Le massif le plus concerné est celui du Hohwald avec de très nombreux dépérissements constatés sur les sapins dans la poursuite des problèmes de scolytes des années 2019/2021, avec 5 500 m³ de coupes sanitaires réalisés en 2022.
- Le département Espace vert urbain a accueilli une délégation du service espaces verts de la ville de Karlsruhe pour présenter le service espaces verts et de nature et pour échanger sur les enjeux climatiques auxquels les services sont confrontés.
- Gestion des fontaines décoratives: un panorama de l'existant et l'évaluation des besoins en maintenance du parc existant réalisé fin 2022.
- Fleurissement : La sécheresse d'août 2022 a obligé à l'arrêt de l'arrosage, au démontage et à la perte de quelque 1000 jardinières réparties sur la ville. En conséquence, un projet de révision de ces points de fleurissement a été engagé.
- Plan de gestion des grands parcs : Le plan de gestion du parc Schulmeister est entré dans sa phase opérationnelle, avec pose de mobiliers complémentaire (bancs notamment), de compléter les plantations arbustives et vivaces et de permettre une communication au travers de différents panneaux, en particulier un plan de présentation général du parc. Les études pour le plan de Gestion de la Citadelle a également démarré en 2022.
- Évènementiel : À l'été 2022, les oasis de fraîcheur, sorte de préfiguration d'un aménagement en faveur d'un peu de plus de fraîcheur sur certaines places très minérales, ont été installées sur 4 sites (Place Kléber, place du Tribunal, Place de la Gare et Quai Woerthel). Le budget global était de 85.000€ (hors achats et fournitures réutilisables notamment les plantes).
- Pilotage des projets de déminéralisation des cours d'école : 7 écoles concernées pour cette première série (Ste Madeleine maternelle, Wurtz maternelle, Oberlin, Canardière élémentaire, Schuman maternelle, Niederau maternelle et élémentaire)
- Déploiement d'une dizaine de rues scolaires (rues fermées temporairement ou définitivement à la circulation automobile)
- Initialisation des projets du budget participatif saison 2 (12 projets identifiés à la DEPN)

3. Quelques chiffres clés

Éclairage Public : 830 km de réseaux, 28 000 supports et 32 000 luminaires et projecteurs - 1 800 appels téléphoniques par an et 2300 interventions en régie – 1 400 luminaires remplacés en régie et 100 mâts remplacés en régie - 2 550 ouvrages testés par contrôle mécanique de stabilité - 200 contrôles réglementaires d'armoires - 3 790 ampoules remplacées préventivement - Réduction de la consommation électrique liée à l'éclairage public : 10,4 Gwh en 2022 contre 12,05 Gwh en 2021 - 40 parcs et espaces de nature éteints en milieu de nuit - Remplacement de 230 luminaires type boule - Dépose définitive de 140 encastrés de sol.

SEVN : Le service a assuré la gestion de 446 ha d'espaces verts, parcs, squares ou points verts de voirie, 4577 ha de forêts de plaine et de montagne, dont 2004 ha classés en réserves naturelles nationales, 4927 jardins familiaux, 65 000 arbres urbains, et plus de 80 hectares de petits boisements.- Étude et rédaction d'environ 600 Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine Espace Verts ; environ 330 projets suivis dans le cadre des projets sur les (futurs et/ou existants) espaces publics de la ville. Volumes de bois coupés dans les forêts de production (taillie sous-futaie) : Ville (7 400 m3 pour le Hohwald et 4 500 m3 pour l'Oedenwald) / OND-Elmerforst (1 080 m3), extension du patrimoine espaces verts : + 5 hectares de parcs et jardins.

TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE

•

Direction de l'Urbanisme et des Territoires

1. Principales missions de la direction

La Direction Urbanisme et territoires (DUT) est composée de 7 services, de 2 missions ou directions de projets. Elle comptait au total 200 agents (au 31 décembre 2021).

La DUT est une direction stratégique et opérationnelle qui a en charge la définition et la mise en œuvre des politiques et des projets de développement urbain à toutes les échelles et à toutes les étapes : planification territoriale, définition et programmation des projets urbains, mise en œuvre opérationnelle, droit du sol. Elle est le lieu où se traduisent et s'assemblent sur le territoire les différentes politiques territoriales portées par la collectivité : habitat, politique de la Ville, transition énergétique, environnement, transports, développement économique...

a. Service Aménagement du territoire et projet urbain

Pilotage de démarches partenariales en lien avec les acteurs du territoire.

Schéma d'orientation des quartiers de Strasbourg : il s'agit de construire collectivement un cap pour transformer la ville au regard des enjeux de la transition écologique et économique tout en s'appuyant sur des situations concrètes de projet offrant des opportunités de mise en œuvre des orientations du mandat et permettant de tester de nouveaux processus de projets urbains.

Pilotage et animation de la démarche Ceinture verte dont la tenue de 5 comités d'orientations– définition des thèmes fondateurs de la Ceinture verte et cadrage des travaux. Dans le cadre de l'Évènement du centenaire 1922-2022 » le service a organisé :

- 4 temps fort en mars, juin, septembre et novembre pour faire découvrir la Ceinture verte avec la tenue d'un colloque, de restitution de la vision d'un photographe, d'un écrivain, de 4 études urbaines et paysagères, 2 visites à vélo, organisation de 9 randonnées découvertes, accompagnement d'une exposition conférence Club Vosgien ;
- Un parcours de promenade sur l'eau, 4 journées portes ouvertes des fortifications, balade romaines, balade culinaire, portes ouvertes des fermes, accompagnement de 3 balades racontées par les sols, appui parcours sport nature, en lien avec le 5^{ème} Lieu, les acteurs du territoire, le service déplacement, le club Vosgien, les associations sportives, maraîchers, associations patrimoniales ;

Strasbourg ça Pousse : implication des habitants dans la végétalisation de la ville. Fin 2022, 458 projets d'espaces végétalisés (dont 125 projets de déminéralisation, pour 828 m²) sur l'espace public, au bout de 5 ans de mise en œuvre.

Feuille de route Animal en ville : élaboration du plan d'actions en faveur des animaux au travers de l'animation de plusieurs instances.

Réalisation d'études

- Test de capacité, simulations d'aménagement et plans-guides sur plusieurs sites (environ 20 études réalisées en 2022) ;

- Schémas d'orientation des quartiers : réalisation de diagnostic et plans guide pour 8 secteurs pilotes (Neuhof sud, Plaine des bouchers, Schluthfeld-Lombardie, Esplanade 2030, Centralité de Koenigshoffen, Gare 360 Boulevards, Ducs-Athena, Mélanie). L'année 2022 pour le Neuhof a permis de réaliser des ateliers de co-construction avec les usagers (internes et habitants), traduction dans un plan d'action et dans le PLU.
- Définition des conditions de mutation : rue des Abeilles, îlot St-Fridolin, Jesuitenfeld, Laiterie, Schluthfeld-Lombardie, Neuhof Adèle de Glaubitz
- Accompagnement de la DT et réalisation du volet urbain du diagnostic et projet de territoire pour le quartier de la Montagne Verte.

Accompagnement et expertise

Études Trame nocturne : en lien avec le département Éclairage public, le service a poursuivi son expertise en 2022.

Schéma d'orientation des quartiers de Strasbourg : production d'un socle de connaissances des quartiers de Strasbourg à travers 4 présentations aux élus :

- Portraits démographiques. Qui habite les territoires ? et dans quels types de logements ?
- Les quartiers de Strasbourg : images et ancrage
- Les marchés immobiliers dans Strasbourg

Service Police du bâtiment

149 dossiers « Immeuble menaçant ruine » sont actifs en 2022 dont 102 dits en « structurel », comportant des risques d'effondrement total ou partiel et 47 dits en « non structurel », c'est-à-dire faisant l'objet de risque de chute d'éléments. 41 dossiers concernent des immeubles situés dans l'ellipse insulaire de Strasbourg, les 108 autres sont répartis dans les autres quartiers.

12 arrêtés avec interdiction d'accès ou d'habiter sont en cours sur Strasbourg (tous quartiers confondus).

Le nombre de logements autorisés à Strasbourg est supérieur à l'année précédente : 1 397 logements ont été autorisés en 2022, contre 816 en 2021.

La taxe d'aménagement s'élève pour la Ville de Strasbourg à 1,34 M€ (contre 1,79 en 2021).

Concernant les Établissements recevant du public (ERP), 43 avis défavorables ont été levés en 2022 et 28 nouveaux établissements sont passés en avis défavorables sur la même période. 6 arrêtés de fermeture et un arrêté de fermeture partielle ont été prononcés en 2022 (chiffres dans la moyenne du mandat actuel). 62 autorisations ont été délivrées pour des manifestations soumises à la réglementation des ERP (implantations de chapiteaux, salons/foires, utilisations exceptionnelles d'établissements), ce qui est en-deçà de la période « avant-COVID » mais expliqué par le choix de mettre en place un cahier des charges qui exonère les organisateurs de déposer une demande spécifique lorsque les conditions fixées par ce document sont respectées.

325 demandes d'enseignes ont été déposées, 197 ont été autorisées et 80 l'ont été avec prescriptions. 2 recours ont été enregistrés. La recette globale s'élève à 1,24 M€ facturés.

294 demandes de changement d'usage ont été instruites, dont 201 demandes concernaient des locations de meublés de tourisme. La modification N°2 du règlement est entrée en application. Sept recours ont été enregistrés.

Service Conduite des projets d'aménagement

Archipel 1 - Quartier d'Affaires International : Livraison du dernier lot, le lot 5 qui accueille notamment le Crédit Agricole, l'hôtel Marriot et le siège social de PUMA France. Achèvement de l'aménagement du parc urbain et de sa promenade plantée d'une emprise d'environ 1 hectare en lisière de la cité-jardin Ungemach.

Archipel 2 : Reprise du projet initial pour intégration des nouvelles orientations programmatiques, environnementales et paysagères :

- Consécration d'un quartier majoritairement dédié au logement en accession et social structuré par un parc paysager de plus de 4,5 ha ;
- mise en œuvre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt et d'un processus de projet collaboratif impliquant des utilisateurs porteurs de projets à vocation européenne, d'inclusion, ou de développement durable, sur un périmètre de 0,7 ha ;
- cession de 3 des 5 lots dont les PC ont été accordés durant l'année.

Actions d'accompagnement du projet Wacken Europe : mission de programmation globale, de coordination des aménagements et de suivi financier des projets autour des voiries existantes du quartier Wacken en vue d'améliorer les dessertes en modes actifs des 2 équipements publics (PEX et PMC) et des deux nouveaux quartiers (Archipel 1 et 2).

Objectifs : diminuer la minéralité du secteur par la création d'espaces verts et la plantation d'arbres ; inciter à privilégier les modes actifs pour accéder au secteur en améliorant le réseau cyclable par la mise en continuité et l'optimisation du maillage des pistes cyclables existantes, en offrant des cheminements piétons confortables et accueillants, en créant des liens entre Strasbourg centre et Schiltigheim et interquartiers ; adapter les voiries existantes aux nouveaux objets créés.

Manufacture : finalisation de l'étude de faisabilité de la DEPN sur les abords, réunion publique, consolidation des arbitrages et gestions des interfaces avec les autres MOA ; accompagnement, avec la DDEA, du projet LAB dans ses différents aspects ; mise en œuvre des décisions d'affectation issues de l'AMI pour le lot 3 ; accompagnement de l'ensemble des acteurs du site et du travail au sein des différents comités techniques (patrimoine, usages, MOA) ; lancement d'une mission d'assistance à Maîtrise d'usage à destination des occupants de la Manufacture ; contribution au choix de tracé du ring vélo ;

Meinau-Krimmeri : constitution d'une équipe projet pour intégrer la dimension « projet urbain » à la requalification de l'entrée nord de la Meinau, en accompagnement du projet stade de la DCPB ; articulation des enjeux d'animation urbaine, de nature en ville et de mobilité ; préparation de la concertation concernant les espaces publics ; réflexion sur une multiplicité d'usages pour une appropriation des différents publics ; coordination des diverses maîtrises d'ouvrages impliquées dans le projet ; contribution à la définition du cadre d'intervention du RCSA pour ses projets.

Porte des Romains : coordination des projets aux maîtrises d'ouvrages diverses ; accompagnement à la mise en œuvre du projet de collège des Pinsons sur le site de l'ancienne imprimerie Koerkel, coordination interne des services, accompagnement à la réalisation de l'îlot

A, suivi du projet de boucherie Aksaray Market, pilotage du dossier de régularisation foncière (permis à titre précaire et autorisation d'occupation du domaine privé de la Ville de Strasbourg), suivi du budget de l'opération.

Projet entrée-sud Roberstau : définition de la programmation sur le secteur intégrant les projets de l'école Européenne et du gymnase, du lieu de l'Europe, des programmes immobiliers à proximité et accompagnement des porteurs de projet (Apollonia). Détermination en parallèle du montage opérationnel permettant la réalisation du programme envisagé en lien avec les objectifs de la ceinture verte.

Gare Basse – Rue du Rempart : lancement d'un projet stratégique du mandat pour mettre en place les conditions de transformation de ce secteur. Initiation par un COPIL, clarification de la commande et de la démarche, organisation de la gouvernance. Perspectives : déclinaison du schéma d'orientation du quartier Gare sur le secteur Rempart, mise en place de démarches de valorisation paysagère et patrimoniale du site. Activation transitoire du site par l'organisation d'un AMI pour des usages éphémères. Accompagnement des acteurs mise en place par un Atelier de Territoire.

- Nombre de projets pilotés : 9
- Montant total des investissements publics : 135 M€HT
- Emprise totale des périmètres d'intervention : 390 ha

b. Service Politique foncière et immobilière

Stratégie patrimoniale

Si l'année 2021 a été une année charnière de formalisation de la stratégie foncière, l'année 2022 s'est concentrée sur la validation du plan de cession du bâti et du non bâti. Un COPIL stratégie immobilière et foncière a été créé à cet effet et s'est réuni pour la première fois le 15 décembre 2022. Il se réunira désormais tous les deux mois. Ce COPIL a validé le plan de cession à intervenir sur la période 2023/2026 avec des recettes attendues d'environ 15 M d'€ par an.

Les axes stratégiques sont les suivants :

- Un plan de cession en support de la lutte contre la vacance, de la spéculation foncière et de la sobriété foncière ;
- Un plan de cession au service des politiques publiques : ventes à des bailleurs sociaux (environ 13 immeubles), vente pour des projets d'habitat participatif (environ 10 immeubles) ;
- La mise en œuvre des outils permettant de soutenir ces politiques publiques : bail à réhabilitation sur environ 300 logements, vente sous la forme d'un usufruit social locatif permettant la dissociation de la nue-propriété auprès d'un investisseur et de l'usufruit auprès d'un bailleur social (2 immeubles), vente à l'OFSA pour des opérations en BRS permettant de dissocier le foncier du bâti ;
- Des ventes d'immeubles, volumes ou lots de copropriété afin de faire des recettes pour la Ville.

La gouvernance relative au plan de cession a été validée :

- pour le bâti : la commissions patrimoine Ville reste compétente ;
- pour le non bâti : le COPIL stratégie patrimoniale sera compétent.

Dans un bail emphytéotique les droits du bailleur (de la Ville) sont séparés de ceux des preneurs. En 2022, 3 biens immobiliers ont été concernés par cette procédure :

- Hôtel Sofitel : 14 M€ ;
- Hôtel Mercure Wacken, Place de Bordeaux : 14 M€ ;
- Carsat, Plaine des Bouchers : 4 M€ ;

La recette totale pour la Ville est de 32 M€.

- Dépenses d'investissement : 2,4 M€ (+33,3%)
- 4 035 DIA (+3 %), pour 27 préemptions hors EPFA (-27%).
- Transactions immobilières : conclusion de 20 actes



Direction des Transitions Énergie Climat

1. Principales missions de la direction

La DTEC (Direction Transitions Énergie Climat) est chargée du pilotage transversal de la transition énergétique, de l'organisation de la distribution d'énergie (AODE) et du développement de la production d'énergies renouvelables locales centralisées et décentralisées.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

a. **Transition énergétique**

• Révision du Schéma directeur des énergies

Document de planification énergétique volontaire validé en décembre 2019 et définissant la stratégie « 100% renouvelables en 2050 » sur le territoire, le schéma directeur des énergies établit un diagnostic de la demande énergétique actuelle et future par type d'énergie et par secteur géographique, ainsi que les ressources renouvelables disponibles. Puis, il propose un scénario permettant par étapes successives, d'atteindre l'objectif, selon une démarche inspirée du scénario Négawatt qui s'appuie sur la sobriété, l'efficacité énergétique et le développement massif de la production renouvelable.

Il s'agit d'une première version de ce document de planification, dont la révision a été validée en Conseil EMS de février 2022, intégrant notamment la dimension démocratique par l'association des citoyens aux réflexions via le Conseil de développement, une évaluation de l'impact carbone et des trajectoires d'émission de gaz à effet de serre. L'objectif de cette révision est de disposer d'ici fin 2023 d'une feuille de route renforcée de transition énergétique afin d'atteindre « 100% renouvelables et neutralité carbone en 2050 » sur le territoire de l'EMS.

• Stratégie de rénovation énergétique du parc bâti sur le territoire

Pesant plus de la moitié des consommations énergétiques du territoire, le secteur du bâtiment constitue un enjeu prioritaire des politiques publiques. La délibération-cadre de décembre 2021 vise à synthétiser la stratégie de la collectivité autour de 5 axes et à accélérer l'engagement de tous les acteurs dans la rénovation énergétique du parc bâti.

- Faire de la rénovation énergétique des bâtiments une priorité territoriale avec des objectifs clairs, des données accessibles et un pilotage associant tous les acteurs,
- Créer les conditions de la massification de la rénovation des logements et lutter en priorité contre la précarité énergétique,
- Accélérer la rénovation des bâtiments tertiaires, en particulier le patrimoine des collectivités,
- Favoriser la sobriété énergétique par l'évolution des usages,
- Accélérer la montée en compétences et les innovations de la filière de la rénovation des bâtiments.

b. Énergies renouvelables

Solaire photovoltaïque et thermique

La stratégie solaire, adoptée en décembre 2021, structure le développement de la filière solaire. Un marché d'accompagnement à la mise en place de cette stratégie est en cours afin de renforcer le rôle proactif de la collectivité. En parallèle, le développement des grands projets photovoltaïques identifiés sur le territoire continue. La puissance totale photovoltaïque installée sur le territoire de la métropole est supérieure à 11 MWc à la fin de l'année 2022 (3,1 MWc sur la Ville de Strasbourg)

Les projets citoyens d'énergie renouvelable émergent, les Brasseurs d'énergie développent le premier projet solaire citoyen du territoire sur le toit de l'école Louvois à Strasbourg.

Modification 3 du Plan Local d'urbanisme

La modification 3 du Plan Local d'Urbanisme imposait l'installation d'un système photovoltaïque pour toute nouvelle construction, à raison de 7 Wc/m² SDP (ou une installation solaire thermique équivalent à 50% de la demande d'eau chaude sanitaire). Cette obligation réglementaire a permis l'installation de 3,8 MWc photovoltaïques sur le territoire de la métropole.

Géothermie profonde

L'avancement de la filière de géothermie profonde est bloqué suite aux événements de 2021.

c. Mobilités décarbonées

Schéma directeur des mobilités décarbonées

En lien avec le déploiement progressif de la zone à faibles émissions mobilité, l'Eurométropole, qui détient les compétences d'autorité organisatrice de la mobilité et de l'énergie, s'est engagée dans l'élaboration de son schéma directeur des mobilités décarbonées. Il vise à projeter l'évolution du parc routier vers les énergies alternatives à l'horizon 2035 et dimensionner le réseau de stations de recharge et d'avitaillement (électricité, bioGNV, hydrogène) nécessaire à ces nouvelles mobilités.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de ce schéma a démarré en juillet 2022 et se poursuivra jusqu'en fin juin 2023.

Déploiement de bornes de recharge électrique sur la voirie

Lauréat d'un appel à initiative privée visant à densifier l'offre de recharge pour véhicules électriques, le groupement ENGIE / FRESHMILE a engagé au printemps 2021 le déploiement de 95 bornes de recharge de puissance variable (22, 50, 75 et 150 kW), pour un investissement de 2,2 M€, sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Fin 2022, 38 bornes (76 points de charge) sont en service sur l'espace public de la Ville de Strasbourg. Le déploiement, à hauteur de 47 bornes pour Strasbourg, se poursuivra jusqu'au printemps 2023, avant d'engager une 2nde tranche de 160 bornes à installer sur le territoire métropolitain d'ici fin 2025, afin d'accompagner la forte progression des ventes de véhicules électriques.

L'offre de recharge électrique sur le territoire est complétée par des points de charge installés dans les parkings en ouvrage et sur des sites privés tels que les commerces.

3. Quelques chiffres clés

Facture énergétique de la collectivité en 2020 :

- Éclairage : 10 252 MWh – 1 598 k€
- Patrimoine bâti : 86 576 MWh – 7 971 k€
- Carburants : 1 524 MWh – 252 k€
- Total : 98 352 MWh – 9 820 k€
- Puissance des installations photovoltaïques installée (données 2020) : 206 kWc
- Production sur l'année glissante : 201 MWh

TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE

•

Mission Climat

1. Principales missions

La mission climat conçoit et anime la stratégie air-énergie-climat de la Ville de Strasbourg tant en interne (en lien avec labellisation « Territoire engagé pour la transition écologique - climat air énergie » pour laquelle l'Eurométropole a obtenu 4 étoiles sur 5 lors du dernier audit indépendant) qu'en externe.

Elle organise le suivi, l'évaluation et le pilotage des actions afférentes et accompagne la transformation écologique à travers notamment l'Alliance pour le climat (bannière qui vise à fédérer les actions allant dans le sens de l'urgence climatique) et la mobilisation des acteurs du territoire.

2. Faits marquants de l'année 2022 et les principaux projets

- **Réception officielle du label Climat-Air-Énergie 4 étoiles** pour la qualité de la politique générale en matière d'énergie et de climat (68 % du potentiel d'actions réalisé), et **renouvellement de l'engagement dans la démarche Territoire Engagé Transition Écologique pour une durée de 4 ans sur les volets Climat-Air-Énergie et Économie circulaire** pour accélérer la mise en œuvre du Plan Climat et viser la labellisation Climat-Air-Énergie au niveau 5 étoiles d'ici 2026.
- **Structuration de la gouvernance** autour des enjeux climatiques avec un déploiement opérationnel des différentes instances en 2023 et engagement des travaux de suivi et d'évaluation des politiques climatiques avec publication du bilan des 10 transformations (2 ans du mandat).
- Lancement d'une réflexion autour de la **précarité énergétique** (projet collectif INET) et de la stratégie à déployer sur le territoire
- Contribution de la Ville au **déploiement de l'agence du climat**, le guichet des solutions. Fondée en juin 2021 sur une base associative, l'agence est montée en puissance en 2022 et compte désormais 21 salarié-es et 85 membres répartis en 4 collèges (Eurométropoles & communes /acteurs économiques /associations /acteurs institutionnels). Elle accompagne les particuliers, les communes et les petites entreprises pour les questions relatives à la mobilité décarbonée (en lien avec la ZFE), la rénovation énergétique, la végétalisation et plus généralement tout accompagnement des bonnes pratiques climatiques ;
- Déploiement des partenariats au sein de **l'Alliance pour le climat** : rencontres régulières avec les associations engagées (dont Alternatiba), diffusion régulière d'un journal du climat aux signataires de la déclaration d'état d'urgence climatique ;
- **Évaluation carbone** du Budget Prévisionnel 2022 de la ville (méthode nationale I4CE que Strasbourg a co-construite avec 4 autres collectivités françaises) sur les sections investissement et fonctionnement ;
- Mise à jour du **Bilan d'Émissions de GES** réglementaire de la Ville sur son patrimoine et ses compétences, pour l'année 2020. L'empreinte carbone globale a été réduite d'environ 10% entre 2019 et 2020, cette évolution devant être relativisée du fait de la

pandémie du Covid19 qui a entraîné une baisse de certaines activités. En juillet 2022, la réglementation a évolué pour intégrer de manière obligatoire les émissions indirectes. Cette évolution avait été anticipée et les calculs complémentaires ont été réalisés ;

Une **première campagne multicanale de sensibilisation au climat « Le climat change, et vous ? »** pour sensibiliser les habitants de l'Eurométropole aux enjeux climatiques en lien avec les politiques publiques menées. Cette campagne a été diffusée du 15 juin au 3 juillet en affichage, presse, radio, cinéma et web. Selon l'étude post-test réalisée à l'issue du plan média, 85% des répondants ont apprécié la campagne. Le 17 juin a également eu lieu une **conférence-débat « GIEC tout compris ! »** -rediffusée en live sur Strasbourg.eu-, à l'occasion de la publication du 6eme rapport du GIEC, en présence des élus et de Valérie Masson-Delmotte, du Shift project et du média indépendant « Vert ». Plusieurs projections de films thématiques ont eu lieu en 2022 dont le film en avant-première « La fabrique des pandémies » de Marie-Monique ROBIN, « L'Arche » à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement ou encore « Ruptures » à l'issue de la conférence du 17 juin.

L'année 2022 a été l'occasion de renforcer **l'implication de la collectivité dans le cadre de démarches européennes** avec la réponse à des appels à projet des missions 'Villes neutres 'et Adaptation au changement climatique' de l'UE, la participation aux rencontres des réseaux (Eurocities, ClimateChance), la signature de la charte adaptation de l'UE en fin d'année.

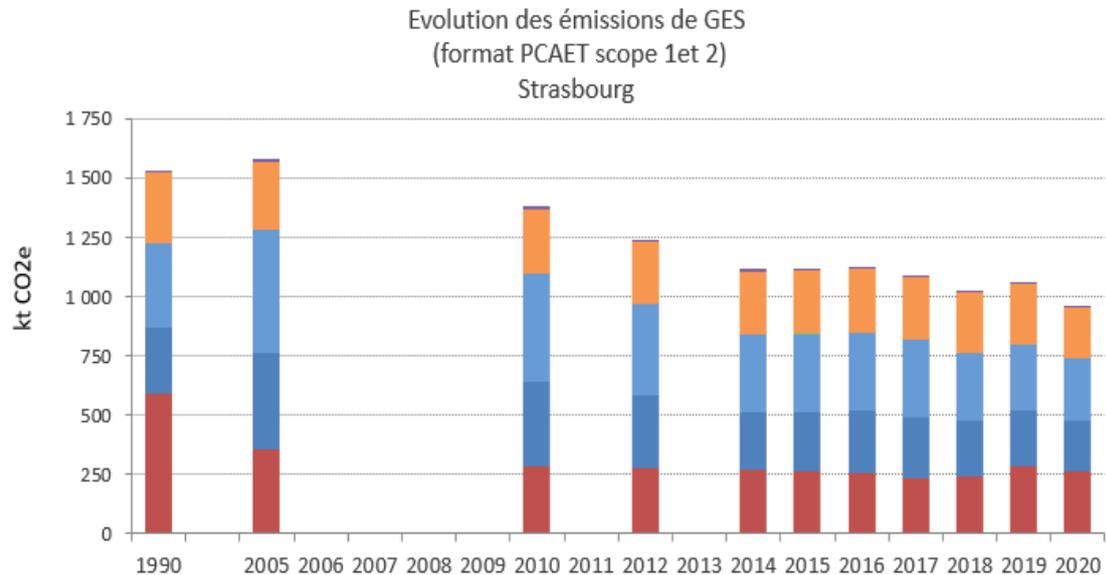
Mobilisation de l'ensemble de l'équipe dans les travaux de structuration d'une nouvelle direction Transitions Énergie-Climat visant à rassembler l'ensemble des missions relatives à l'énergie et au climat en une direction à vocation transversale. La DTEC visera à assurer au quotidien la consolidation des sujets les plus stratégiques : l'énergie, le suivi opérationnel et l'évaluation des Plans Climat et du Label TEET, la coopération et l'animation des transitions.

3. Quelques chiffres clés

En interne, une démarche de sobriété énergétique a été engagée sur la période de chauffe 2022-2023. Grâce à une forte mobilisation de l'ensemble des équipes, entre septembre et décembre 2022 par rapport à septembre-décembre 2021 :

- La consommation énergétique du patrimoine de la Ville a baissé de 27 % en consommation réelle (baisse de 18 % de la consommation corrigée du climat)
- Malgré tout, la facture énergétique a quant à elle grimpé de plus de 2,3 M€ en raison de l'explosion des prix de l'énergie

Les émissions de gaz à effet de serre* sur le territoire de Strasbourg ont baissé de 10% entre 2019 et 2020 en raison d'une situation exceptionnelle liée au Covid (ralentissement de l'activité économique, limitation des déplacements (baisse de 17% secteur des transports), fermeture de nombreux équipements, etc.).



*Evolution des émissions de GES
Format PCAET-PRG 2013 - source ATMO Grand Est Invent'Air V2022*

**Répartition des émissions de GES
(format PCAET scope 1 et 2) Strasbourg**



Format PCAET-PRG 2013 source ATMO Grand Est Invent'Air V2022

TRANSFORMATION SOCIALE ET SOCIÉTALE



Direction de la Culture

1. Service des Archives

Le service des Archives assume la double mission d'Archives municipales et d'Archives communautaires. Il a connu durant l'année 2022 plusieurs difficultés majeures, dont le décès le 28 septembre 2022 de la cheffe de service, Laurence Perry, en arrêt de maladie longue durée depuis octobre 2021. Son absence n'avait pas été compensée, tout comme celle du responsable du département Ressources (cat. B), également en congé maladie à partir d'avril 2022.

L'équipe de direction a été réduite de cinq à trois personnes. Pour autant, les feuilles de route des quatre départements ont été respectées, en tenant également compte de la reprise d'activité face aux différents publics avec les derniers soubresauts de la pandémie de 2020-2021.

La fin de l'année 2022 a vu le démarrage du projet de remplacement du Système informatique d'archivage (SIA). L'actuel système (Thot), acquis et développé à partir de 2003, n'est plus performant sous plusieurs aspects : il convient donc d'envisager son remplacement.

Relations avec les services versants

L'année a été marquée par le versement des archives liées aux déménagements des services dans le cadre de la restructuration du centre administratif. Les relations avec les producteurs se sont maintenues avec un effort particulier dans le domaine de l'**archivage numérique**. Outre les journées de sensibilisation et la remise à jour de la démarche sur les « Bonnes pratiques documentaires » (BPDocs), la montée en charge du système d'archivage électronique (SAE) a été l'un des points essentiels de l'année. Ce dernier est désormais opérationnel.

Le service s'inscrit fortement dans la politique « **Numérique responsable** » de la collectivité : avec l'élaboration d'une boîte à outils d'écogestes documentaires et une journée de nettoyage numérique.

La question de la **mutualisation** du service entre l'Eurométropole, la ville-centre et les communes membres de l'intercommunalité a été posée. Une étude, menée avec l'appui d'une société extérieure, a abouti à une proposition (avec trois schémas) qui doit maintenant être étudiée par les élus.

Une base de données des éliminations pratiquées depuis 20 ans a été constituée, ainsi qu'une base de données centralisées des durées de conservation et sorts finaux.

Classements

Les opérations de classement ont porté sur la poursuite du traitement des versements contemporains antérieurs à 1870. Cette avancée permettra la rédaction d'un guide des sources manuscrites de l'histoire de Strasbourg qui portera sur cette période.

Le traitement des archives des élus, prises en charge en 2020 lors des élections municipales, au moment du confinement, rendra possible l'élaboration d'un bilan complet sur la méthodologie appliquée et sur la qualité des archives accueillies et traitées (papier et numérique).

Les archives privées bénéficient de l'aide bénévole d'un conservateur en chef honoraire, qui traite les documents déposés par la Fondation Saint-Thomas (Église de la Confession d'Augsbourg d'Alsace-Lorraine). En 2022 s'est également achevé le classement des archives des architectes strasbourgeois Salomon, dont l'activité s'étale sur presque un siècle (jusqu'en 1940) et l'entrée sous forme de mécénat (ayant fait l'objet d'une convention passée en conseil municipal) des archives de Gustave Stoskopf.

Dans le domaine des fonds iconographiques, un des pôles d'excellence du service, les sous-séries sont désormais structurées et cotées ; à l'image du fonds Manias, producteur international de cartes postales, dont les Archives conservent les plaques de verre. La numérisation de cet ensemble avec inventaire détaillé permet la mise en ligne de cet ensemble documentaire exceptionnel qui aura occupé le département pendant trois ans (soit 700 jours depuis 2019).

Le traitement des plans-calques du service de l'architecture ainsi que de plusieurs chartes, et la reliure de registres d'état civil et de livres de la bibliothèque ont été assurés.

La numérisation et la mise en ligne est assurée en interne, par l'atelier pour les documents fragiles ou les plans, et par une société prestataire pour les registres.

Accès et réutilisation

La question du **RGPD** a été évoquée lors d'une journée réunissant le réseau, tenue aux Archives, en lien avec le service référent de la collectivité. L'année 2022 a vu la parution du premier rapport d'activité RGPD de la collectivité.

La **salle de lecture** a fonctionné de manière satisfaisante, mais avec une baisse notable de lecteurs inscrits. On déplore notamment l'absence d'étudiants qui sont cependant présents aux Archives par le biais de séminaires ou de visites thématiques spécialement organisées à leur intention, probablement causée par l'effet prolongé de la pandémie. En revanche, les **recherches par correspondance** sont de plus en plus importantes, avec une augmentation des demandes de mise à disposition de documents numérisés. La question de l'accès aux archives ne peut plus être perçue autrement que sous une forme hybride : en présentiel et en virtuel.

Le SAE fonctionne, mais n'est pas encore doté de la possibilité de communiquer les données numériques sans intervention manuelle d'un archiviste. Le projet AVISU a été lancé à la fin de l'année 2022, avec l'objectif de créer un **module de visualisation** des archives numériques.

Offre culturelle et pédagogique - Action Scientifique

Le **service éducatif** fonctionne avec une agente (cat. B) qui prépare les dossiers pédagogiques et accueille les classes, avec le soutien d'un professeur-relais présent une matinée par semaine. L'année 2022 a vu le passage de plus de 2300 élèves aux Archives, un très bon score qui est d'autant plus méritant que les retours des enseignants insistent sur la qualité des séances.

Une **exposition** portant sur « Cent ans d'architecture en Alsace », avec l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg (à l'occasion de son centenaire) a été au centre de l'activité culturelle de l'année. Une seconde exposition, empruntée au Mémorial d'Alsace-Lorraine, consacrée au camp de Schirmeck (1940-1944) a été proposée aux scolaires à l'automne 2022.

- 2 809 mètres linéaires (dont 80 % d'archives intermédiaires) et 20633 fichiers ;
- 1 244 lecteurs en salle de lecture ;
- 2341 séances de travail ;
- 703 dossiers communiqués aux services ;
- 81 789 connexions au site pour 51247 IP ;
- 2 300 élèves et étudiants reçus aux Archives.

2. Service du Conservatoire

Le Conservatoire de Strasbourg est un lieu d'enseignement artistique spécialisé, offrant un cursus musical, chorégraphique ou théâtral complet, depuis l'initiation jusqu'à l'enseignement préparatoire supérieur. Parallèlement à ses activités pédagogiques, il propose également une saison de spectacles ayant un double objectif : préparer les élèves à la scène, tout en offrant à un large public des manifestations de qualité.

Ouvert sur l'extérieur, le Conservatoire mène des actions éducatives, notamment à travers le dispositif Démos, initié en 2018, qui permet d'agir concrètement en faveur de l'accès à l'éducation artistique et culturelle par la découverte et la pratique de la musique classique.

Par ailleurs, il se nourrit des échanges mis en place avec les artistes invités, tout comme des partenariats avec les institutions culturelles strasbourgeoises.

Établissement à facettes multiples, le Conservatoire s'inscrit pleinement dans le projet culturel de la Ville de Strasbourg.

La série des spectacles destinés aux scolaires a accueilli 4839 élèves des écoles primaires de l'Eurométropole pour 11 spectacles. Quatre temps forts rythment la saison de spectacles 2022/2023 :

- Tangodingo (24-27 novembre 2022) ;
- Semaine du piano (3 au 8 janvier 2023) ;
- JazzLab#5 (11-15 avril 2023) ;
- Portes ouvertes (17 juin 2023).

Le service dénombre 190 enseignants pour 1 590 élèves, répartis comme suit :

- 1175 musiciens, 182 danseurs et 77 comédiens ;
- 106 enfants participant au dispositif Démon et 156 élèves en horaires aménagés externes ;
- 8 écoles primaires pour 28 intervenants artistiques, 3 référents sociaux, une coordinatrice territoriale, et un chef d'orchestre.

Saison de spectacles (octobre 2022 à mai 2023)

Sur la saison 2022-2023, le Conservatoire aura accueilli, entre octobre et mai 30 714 personnes sur les 139 dates de spectacles proposées à la Cité de la musique et de la danse.

Il faut ajouter à ces chiffres 176 auditions publiques de classes, dont le public n'est pas comptabilisé.

Enfin, 42 artistes ont donné des master classes aux élèves et étudiants entre octobre 2022 et juin 2023.

3. Fondation de l'œuvre Notre-Dame

L'œuvre Notre-Dame a pour mission de conserver, restaurer et entretenir la cathédrale de Strasbourg et préserver les savoirs et savoir-faire associés grâce à l'accueil d'apprentis, de compagnons du devoir, de stagiaires et aux échanges entre professionnels. Elle conserve et valorise les collections riches d'environ 100 000 pièces (dessins d'architecture, moulage en plâtres, photographies, et livres anciens. Enfin, elle assure la gestion stratégique du patrimoine et maximiser ses ressources afin de renforcer l'indépendance budgétaire de la Fondation (immobilier foncier et bâti, tourisme, partenariat, produits dérivés, des dons et du mécénat).

- Portail numérique des collections : <https://lumen.oeuvre-notre-dame.eu/>

Le chantier de conservation-restauration des façades sud et est du bras sud du transept s'est achevé par le retour de la statue du maître d'œuvre Erwin et de son piédestal lors des Journées Européennes du Patrimoine, clôturant ainsi plus de 7 années de travaux.

Les travaux sur le portail Saint-Laurent ont débuté par la dépose des éléments de son couronnement pour restauration en copie conforme, et d'une partie du groupe sculpté. Ce dernier fera l'objet d'analyses et d'études complémentaires.

Le portail numérique des collections LUMEN a vu le jour et rassemble les collections graphiques, la photothèque, les collections des vitraux, la médiathèque, l'outil patrimonial, les archives, le dépôt lapidaire, la gypsothèque et la bibliothèque.

L'Ascension vers la plateforme de la cathédrale et de la maison des gardiens a rencontré un succès attirant 100 000 visiteurs pendant la saison estivale et 260 000 visiteurs sur l'année.

Opération : « La Fondation de l'Œuvre Notre-Dame ouvre ses portes à la pratique artistique ». L'institution a développé ses partenariats et proposé aux publics un certain nombre

d'animations et d'événements lors du Festival Couleur Conte, de Strasbourg Culture, des Journées Européennes du Patrimoine et du Festival Musica.

- Le budget principal de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame s'est élevé à 6 millions d'euros.
- Les revenus générés par les visites de la plateforme s'élèvent à 1,2 million d'euros.
- La contribution de la Ville au budget de l'institution s'élève à 1 million d'euros et représente 29,4 % de son budget total.

4. Service des Médiathèques

La lecture publique est une compétence partagée entre la ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg. Les communes constituant le territoire de la métropole portent également pour 20 d'entre elles des bibliothèques-médiathèques en régie, que l'Eurométropole soutient financièrement. Au sein de l'administration mutualisée entre la ville de Strasbourg et l'Eurométropole, et au sein de la Direction de la Culture, le service des médiathèques de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg est en charge du réseau historique de la Ville de Strasbourg (8 médiathèques et 1 bibliobus) et de celui, plus récent, de l'Eurométropole (trois médiathèques existantes et une en construction). Le service des médiathèques anime également le réseau Passerelle qui regroupe l'ensemble des médiathèques du territoire métropolitain, y compris des communes autres que Strasbourg, ainsi que la ville allemande de Kehl.

Les médiathèques assurent un fort maillage du territoire pour répondre aux besoins et évolutions de la société. Elles proposent une offre documentaire multimédia conséquente et sans cesse renouvelée, une programmation culturelle riche et diversifiée et développent une politique partenariale orientée vers la médiation sur les différents territoires de la Ville et de l'Eurométropole. En étant des espaces publics gratuits et libres d'accès, elles sont de plus en plus des lieux de vie et de partage, et revêtent une vocation sociale, notamment dans les QPV où elles sont présentes et engagées.

Ainsi, les médiathèques favorisent l'appréhension du monde, de la société, de l'altérité et donc du vivre-ensemble, et ont vocation à favoriser l'émancipation de chacun et chacune dans la cité.

Maillage territorial du réseau avec l'acquisition d'un nouveau bibliobus. Le Bibliobus en activité depuis 18 ans et doté d'une vignette Crit'air 5, sera remplacé par un véhicule neuf et Crit'air 1 en janvier 2023. Son arrivée se doublera de l'ouverture de nouvelles stations dans des quartiers « politique de la ville ».

Poursuite des projets de Maison de services au public (MSAP) Elsau et Koenigshoffen. Une réflexion collective menée dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'usage a permis de finaliser le programme de ces équipements innovants. La MSAP de l'Elsau accueillera la nouvelle médiathèque du quartier dans un espace partagé avec un centre médico-social, une mairie de quartier, un espace France services et la direction territoriale. La MSAP de

Koenigshoffen accueillera la première déclinaison à Strasbourg d'un Kiosk automatisé permettant d'emprunter parmi 200 livres ;

Poursuite du chantier MNord – Frida Kahlo et inscription de la médiathèque sur son territoire : comptoirs de prêt aux halles Scilt, projet Des livres à soi, partenariat avec l'équipe de handball, montage d'un club BD . L'ouverture de la médiathèque au public est prévue fin 2023 ;

Finalisation du projet de nouveau portail : intégration de la charte graphique et des contenus, paramétrage des interfaces, suivi de la recette des paramétrages et développements spécifiques, séances de présentation aux agents du service ;

Acquisition de nouvelles ressources numériques en remplacement des anciennes : formations en ligne, presse en ligne et mise en place d'une offre de livres numériques sur la base du dispositif PNB (prêt numérique en bibliothèque). Démarrage du projet de numérisation d'une partie des œuvres patrimoniales ;

Organisation d'une plénière de service suite à un arrêt lié à la situation sanitaire ;

Création d'un atelier de conservation élargi au sein du pôle Patrimoine/Illustration.

5. Service des Musées

Le service des Musées de la Ville de Strasbourg (10 musées, 1 monument historique, 1 bibliothèque, 1 pôle d'étude et de conservation) est organisé sous la forme d'un réseau mutualisé. Une direction centrale ainsi que des départements transversaux sont chargés de la conservation, de la valorisation et de la diffusion des collections, ainsi que de la programmation artistique et culturelle et du développement des publics.

Expositions et accrochages majeurs :

- « Folon. Un rêveur engagé » au Musée Tomi Ungerer – Centre international de l'Illustration : 17 800 visiteurs entre le 18 mars et le 3 juillet 2022.
- « Marcelle Cahn. En quête d'espace » au MAMCS : 35 000 visiteurs entre le 29 avril et le 31 juillet 2022.
- « Passé, présent, avenir d'œuvres récupérées en Allemagne en 1945. Les MNR des musées de Strasbourg » à la galerie Heitz (palais Rohan) : 19 200 visiteurs entre le 22 octobre et le 31 décembre 2022. Exposition visible jusqu'au 15 mai 2023.
- « SurréAlice » au MAMCS et au Musée Tomi Ungerer – Centre international de l'Illustration : 78 540 visiteurs entre le 17 novembre et le 26 février 2023 (dont 29 700 sur l'année 2022).

Acquisitions majeures :

- Musée de l'Œuvre Notre-Dame : acquisition du dessin d'architecture de la cathédrale attribué à Johannes Hültz, reconnu « trésor national » par le ministère de la Culture, grâce au mécénat du Crédit Mutuel et de la Société des Amis de la cathédrale ;
- Musée Tomi Ungerer : donation du Tomi Ungerer Estate d'une valeur de 392 000 € (donation passée en délibération municipale en 2022 mais convention pas encore signée)

Restaurations : 215 œuvres / objets restaurés ou en cours de restauration en 2022, soit environ 60 projets d'étude ou d'intervention réalisés par une trentaine de conservateurs-restaurateurs indépendants, dont notamment :

- Les sculptures de l'horloge astronomique du Musée des Arts décoratifs ;
- Le sonneur de cloche, œuvre emblématique du Musée Alsacien, étudié et restauré ;
- Première phase d'un bilan sanitaire des collections du Musée Archéologique ;
- Restauration du tableau brûlé de Hans Baldung Grien (Musée de l'Œuvre Notre-Dame), La lapidation de Saint-Etienne, qui s'est déroulée au C2RMF.

Éditions : 3 catalogues d'exposition et 3 publications sur les collections (4600 exemplaires vendus en 2022) ont été produits, suivis par l'impression fin 2022 de la nouvelle collection des guides des musées, parue en librairie en février 2023

Actions éducatives et actions de développement des publics : 115 565 visiteurs ont été accueillis en 2022 par l'équipe du Département éducatif et culturel ou sont venues aux musées par son intermédiaire (42 168 visiteurs en 2021), dont 80 718 lors de visites en groupes et 31 448 lors d'événements (14 631 visiteurs lors de la Nuit des musées, 13 817 lors du dimanche des Journées du patrimoine)

D'autres activités marquantes : la deuxième édition du projet « Les seniors à l'œuvre », le projet #2 du Muséolab 2022, le projet « Coup de ballet dans les musées », l'acte 3 d'ExpériMAMCS « Dans les rêves d'Alice », la démarche participative du Musée Zoologique, la journée d'étude « La médiation numérique à l'Œuvre ».

Développement du service vers le numérique : le portail numérique hébergeant les collections des Musées de la Ville de Strasbourg est accessible au grand public et aux professionnels depuis l'été 2022. Il s'agit là de la première phase de la mise en ligne de ces collections qui verra plusieurs évolutions et enrichissements dans les mois à venir.

Une refonte importante du site web des Musées a été effectuée en 2022. Entièrement pensée pour améliorer l'expérience utilisateur et l'accessibilité, cette refonte permet ainsi un accès facilité aux informations pratiques ainsi qu'à l'actualité dans les musées, à travers un parcours de visite fluidifié et un design graphique plus moderne. Il crée également une complémentarité avec le portail des collections des musées.

- Près de 700 articles de presse ont rendu compte de l'activité 2022, dont une grande partie concerne la fermeture d'un jour supplémentaire et le legs Ballabio;
- 268 agents ;
- Budget fonctionnement : 2 978 000 € ;
- Budget investissement : 770 000 € ;
- Fréquentation annuelle : 576 170 visiteurs en 2022, en hausse de 56 % par rapport à 2021 ;
- Comptes Instagram des Musées : 45 700 abonnés, en hausse de 8% ;
- Compte LinkedIn des Musées : 2600 abonnés, en hausse de 260%.

6. Service du TAPS : Théâtre Actuel et Public de Strasbourg

Le Théâtre de la Ville de Strasbourg est dédié à l'écriture contemporaine et à la création :

- Programmation d'une saison théâtrale d'octobre à juin et d'une saison estivale dédiée aux familles et au jeune public en juillet-août ;
- Accueil de compagnies en résidence ;
- Mise à disposition d'espaces de travail et de répétition dans la Fabrique de Théâtre ;
- Ateliers et stages de pratique théâtrale et d'écriture pour amateurs et professionnels ;
- Actions de médiation auprès des publics.

20 ans du TAPS :

La saison 2020-2021 était la vingtième du TAPS. Elle a été marquée par un retour du public après les nombreuses annulations liées au COVID de la saison 2019-2020. Malgré une baisse de fréquentation par rapport à 19/20, la fréquentation moyenne de la saison théâtrale a été de 75%, avec 5 spectacles qui ont dépassé les 90% de taux de remplissage (Vingt ans, Toutes les choses géniales, Tartuffe, Le Journal d'Anne Frank, Les guêpes de l'été nous piquent encore en novembre).

À l'occasion de la vingtième saison du TAPS, la pièce de théâtre Vingt Ans a vu le jour. Réunissant sur scène huit des comédien-nes associé.es au TAPS ces vingt dernières années, la pièce a fait l'objet d'une commande d'écriture à Thierry Simon, auteur strasbourgeois. Olivier Chapelet en a signé la mise en scène tandis que l'équipe technique permanente du TAPS s'est chargée des créations son et lumière et de la régie générale de la pièce (Taux de remplissage de 92%, avec 880 entrées pour ce spectacle).

Médiation auprès des élèves et étudiants :

Plusieurs actions de médiation auprès des publics scolaires et étudiants ont été menées parmi lesquelles :

- Travail avec des comédiennes et mise en voix de deux textes sélectionnés pour les Actuelles par une classe de collège et une classe de lycée ;

- Partenariat avec le Crous de Strasbourg pour l'organisation du Concours National de théâtre. La troupe lauréate du Concours Régional de Théâtre a remporté la finale nationale avec son spectacle Crapalachia ;
- Intervention du TAPS dans le module « Découverte du monde professionnel » de la licence Arts du spectacle de l'Université de Strasbourg.

Succès du dispositif Billets Ambassadeurs : chaque abonné a la possibilité de faire bénéficier d'une place à tarif préférentiel à la personne de son choix afin de lui faire découvrir le TAPS. Cette saison, ce dispositif a séduit 59 nouveaux spectateurs qui ont profité de ce tarif Découverte.

Nombre de jours d'occupation des plateaux des théâtres de septembre 2021 à août 2022 :

- TAPS Scala : 62 jours de représentation et 158 jours de répétitions, mises à disposition pour des répétitions, résidence, installation technique.
- TAPS Laiterie : 58 jours de représentation et 148 jours de répétitions, mises à disposition pour des répétitions, résidence, installation technique.
- La Fabrique de Théâtre accueille 40 compagnies ou ensembles, 87 compagnies ont pu répéter dans une des salles mises à leur disposition en 2022.
- Les 7 ateliers hebdomadaires de pratique théâtrale ont affiché complet, avec 83 participants.

● **7. Service de l'Action Culturelle**

Composé d'une quarantaine d'agents-es, le service de l'action culturelle est organisé en départements thématiques (spectacle vivant, arts visuels-livre-illustration, audiovisuel et cinéma,) et deux d'équipements culturels à destination des habitants-es (5^e Lieu – culture, architecture, patrimoine, Centre Chorégraphique de Strasbourg) accompagnés par un département ressources et un secrétariat.

L'activité du service est complétée par la gestion bâtiminaire d'équipements culturels en régie directe (théâtre de HautePierre, salle des Colonnes) ou mis à disposition des acteurs et le suivi de la délégation de service public du cinéma municipal.

Valoriser, soutenir, développer les écosystèmes culturels du territoire :

Le service accompagne les artistes et structures culturelles du territoire. Ce soutien prend la forme de subventions à des dispositifs (CPOM, conventions d'accompagnement, aides à la création) et de mises à disposition de lieux appartenant à la Ville. Il soutient la formation, l'emploi et les compétences métiers à travers ses aides financières et en nature mais aussi à travers un accompagnement en conseil et un suivi régulier des acteurs. Il accompagne les rencontres et aide à l'organisation de rencontres professionnelles dans une démarche de mise en réseau des acteurs.

Favoriser la découverte des publics à toutes formes d'arts et de cultures :

Le service sensibilise les publics aux différentes disciplines et œuvres à travers la mise à disposition d'équipements, notamment en termes de promotion, de médiations, stages et

visites, ainsi que la programmation et la coordination d'événements. Il développe le soutien aux pratiques artistiques et culturelles en amateur tant par l'enseignement artistique, les dispositifs de soutien aux acteurs que par la mise en réseau des associations permettant la promotion de leur activité et l'organisation de temps de présentation et d'expérimentation

Il favorise l'appropriation d'une histoire commune tant par la découverte de la ville, de ces acteurs, de l'offre culturelle du territoire qu'en accompagnant les dispositifs de démarches participatives et en encourageant les partenariats entre les acteurs.

Participer au rayonnement du territoire :

Le service est mobilisé sur les grands événements en participant à l'organisation de manifestations, ou en valorisant auprès du grand public des œuvres soutenues par les dispositifs de soutien, notamment le fonds triennal, les soutiens aux équipements et acteurs structurants et reconnus au-delà du territoire, mais aussi à travers les labels - en particulier ceux du patrimoine et la promotion du dynamisme culturel dans les événements nationaux et festivals.

- Instruction des dossiers déposés au Fonds triennal ;
 - Mise en place de la concertation avec les acteurs culturels menant à 4 recommandations à mettre en œuvre autour la permanence de l'offre culturelle dans l'espace public en période estivale (la définition des usages pour le théâtre de Haute-pierre, la réduction de l'empreinte carbone des activités culturelles et le renouvellement des modalités de soutien à la création). Cette concertation a fait l'objet d'un cycle d'ateliers sur 3 journées de mai à juillet 2022 associant élus municipaux, agents de la collectivité, associations, institutions. Une restitution des ateliers a eu lieu en décembre ;
 - Intégration des équipes du 5e lieu (anciennement Boutique culture et département Architecture et patrimoine) ;
 - Rencontres de l'illustration qui fédèrent les collections et actions des Médiathèques, des Musées, de la BNU, de la HEAR et de Central vapeur, en plus du réseau illustration-livre strasbourgeois ;
 - Évolution du dispositif de soutien aux salles de spectacle de l'Eurométropole (fonds de concours aux salles en régie, subvention aux salles associatives) et augmentation du nombre de salles soutenue ;
 - Décision d'extension de la salle de la Laiterie et inscription au PPI ;
 - Travail sur l'évolution du dispositif du fonds de concours aux salles de l'Eurométropole
 - Co-organisation du forum européen « Where to land » porté par le Maillon ;
 - Renouvellement de la direction du TJP ;
 - Participation du service à la candidature de Strasbourg Capitale Mondiale du Livre via le recensement de projets labellisables.
-
- 45 493 visiteurs accueillis au 5^e lieu ;
 - 1 290 élèves inscrits au CCS pour la saison 2022/2023 et 610 élèves fréquentant les cours donnés par les associations hébergées / 120 cours répartis dans 2 cursus + 33 cours donnés par des associations partenaires, 1 Ensemble Chorégraphique et 1 Jeune Ballet Urbain ;
 - Plus de 40 événements (classes ouvertes, classes en scène, carte blanche, nuit des Conservatoires, nuit des Musées et journée de l'Architecture et gala des hôpitaux)

organisés par le CCS et 4 médiations « Coup de Ballet dans les Musées » dans 4 établissements scolaires (448 enfants touchés de 7 à 17 ans) ;

- Subventions au titre de la Ville : 182 structures soutenues en fonctionnement pour un montant total de 9 378 198 € dont 17 festivals et 5 structures soutenues en investissement pour un montant total de 42 480 € ;
- 22 projets ont été soutenus pour le fonds Culture du Contrat, avec un montant total de 774 833 € et 13 projets soutenus en investissement pour un montant de 497 500 € ;
- 8 grands équipements strasbourgeois soutenus à hauteur de 5 988 000 M€ (Laiterie, Espace Django, Maillon, TJP, Pôle Sud, Espace K, Choucrouterie, Maison Bleue) ;
- 37 équipes artistiques soutenues pour des créations en spectacle vivant (204 700 €) ;
- Au titre du soutien eurométropolitain : 10 salles associatives soutenues pour un montant total de 600 000 € ; 8 communes de l'EMS soutenues pour leur salle de spectacle en régie, pour un montant de 480 000 € ; 3 festivals pour un montant de 70 000 € ; 31 projets au titre du fonds de soutien audiovisuel.

8. Service de l'Administration Générale

Le service de l'Administration générale de la direction de la Culture a vocation à accompagner l'ensemble des services opérationnels de la Direction dans le pilotage et la gestion de leurs ressources, ainsi que dans la conduite de leurs projets opérationnels. Il conseille la direction, la direction générale et les élus sur les choix stratégiques en matière de gestion des équipements et des services culturels portés en régie. Il est actuellement en charge des :

- Finances : suivi budgétaire et financier de la direction, exécution comptable, instruction et passation des marchés publics ;
- Ressources humaines : suivi des agents permanents de la direction de la Culture (emploi, mobilité carrière), pilotage des effectifs, suivi des enveloppes RH déconcentrées, instruction et mise en œuvre des demandes de formation ; gestion des fiches de paie des intermittents du spectacle ; pilotage du dialogue social (notamment, présentation aux instances représentatives du personnel des projets des services), assurer la gestion des déplacements des agents et des intervenants extérieurs (réservations de transports et hébergements et liquidations de frais) ;
- Prévention des risques professionnels : mise en œuvre des orientations de la politique de prévention de la collectivité au sein de la direction, réalisation des documents uniques d'évaluation des risques ; sur le plan juridique, le service est chargé du conseil juridique aux sollicitations des services opérationnels et de la sécurisation des actes (conventions, délibérations, partenariats).

Dans un contexte budgétaire contraint par la crise énergétique, le service a été fortement mobilisé sur la recherche de propositions d'économie et l'adaptation des services publics de la culture. Parallèlement, au regard du contexte social, le service a accompagné une démarche de levée des irritants au service des Musées et le lancement d'une étude de fonctionnement au service des Médiathèques.

Dans le cadre du baromètre social lancé par la collectivité, le service de l'administration générale a mis en place un plan d'action spécifique à la direction, tout en poursuivant la mise à jour des documents uniques des services.

L'actualité du service a également été marquée par l'accompagnement de la mission Capitale mondiale du Livre sur les volets financier, marché public et humain dans le processus de candidature comme de labellisation, qui a requis un suivi financier des montants alloués dans le cadre du fonds culture du contrat triennal.

- 19 496 actes comptables réalisés (ordres de service, mandats, titres de recettes) ;
- Élaboration de 41 marchés au-delà de 25 000€ HT + 7 Marchés subséquents + 2 occupations du domaine public + 1 appel à manifestation d'intérêt ;
- Organisation de 690 déplacements ;
- Suivi des recrutements réalisés : une centaine de procédures de recrutement, dont 60 sur postes permanents ;
- 1 062 départs en formation, générant plus de 2 471 jours de formation pour l'ensemble des agents ;
- 11 formations collectives organisées sur 16 sessions ;
- Prise en charge de 3 dossiers CPF, de 6 bilans de compétence/professionnels et de 6 VAE ;
- 23 départs en préparation à concours/examens ;
- 611 fiches de paie à destination des intermittents du spectacle ont été établies en 2022.

9. Mission Développement des Publics

Le service assure le développement culturel des territoires et en direction des habitants les plus vulnérables : il réalise des diagnostics de territoire ou de champ thématique en matière d'action culturelle. Il anime et participe à des réseaux locaux sur des sujets culturels, et soutient des actions de développement des publics. Il pilote des projets culturels de territoire avec les partenaires associatifs et institutionnels, et les assiste dans leur dimension de lien au public et aux territoires (Capitale mondiale du livre, théâtre de Haute-pierre) ;

Il accompagne, soutient et développe les pratiques artistiques en amateur (PAA) et l'enseignement musical associatif : le service contribue à la bonne tenue des projets de pratique artistique en amateur, il réalise des diagnostics et outils de connaissance du champ des PAA. Il anime à intervalle mensuel le réseau des 17 écoles de musique associatives de Strasbourg ; et assure la gestion des bâtiments dédiés aux PAA (Tambourin, Bateliers, Cube Noir, Graine de Cirque) ;

Favoriser la déclinaison des politiques publiques transversales (Lutte contre les discriminations, égalité des genres, handicap, insertion, jeunesse, sport) au sein des services de la Direction ou auprès des partenaires concernés.

- Ateliers de médiation et installation de l'« Objet visuel sur les Poteries » dans la cadre du budget participatif ;
- Ouverture d'une classe à horaires aménagés musique (CHAM) –vocale à l'école des Romains à Koenigshoffen ;

- Organisation d'une présentation de la politique culturelle par l'élue aux jeunes en service civique de la collectivité au Musée d'Art Moderne et Contemporain ;
- Co-pilotage avec l'Action culturelle, de la démarche de concertation des acteurs culturels et notamment sur la redéfinition des usages du théâtre de HautePierre ;
- Journée de rencontres professionnelles le vendredi 2 septembre 2022 au Palais des fêtes portant sur des échanges avec les élus thématiques sur la crise énergétique et ses impacts pour les acteurs culturels – 252 participants ;
- Actualisation du moteur de recherche MON LOISIR ARTISTIQUE avec plus de 120 associations et structures en régie ;
- Participation à l'évènement StrasCulture avec + de 40 associations sous un stand mutualisé sur la place du Château ;
- Déploiement d'un espace dédié à la promotion des associations du secteur au 5^{ème} lieu
- Mise en place en octobre 2022 du concept « Je teste un loisir artistique » tous les 1^{ers} samedis du mois permettant aux associations de proposer un atelier et au grand public de découvrir une pratique ;
- La poursuite des RDV du « Chantier des amateurs » avec une rencontre en juillet 2022 sur la question des événements à investir à Strasbourg pour les pratiques artistiques réunissant 60 personnes ;
- Participation à l'Agora des solidarités avec l'animation d'un atelier sur « la coopération entre social, culture et sport » ;
- Accompagnement et soutien financier à la 5^{ème} édition du festival Entendez-Voir (Rendez- vous du film et livre accessibles) ;
- Suivi du plan d'actions égalité de genre, travail sur des outils de recueil et de collaboration au niveau de la direction de la Culture ;
- Un événement co-construit avec les associations dans le cadre de Strasbourg Capitale de Noël « NOEL POUR TOUS A L'ESPACE NOOTOOS » ;
- Création de l'orchestre DELIUS pour adultes et de l'orchestre partagé JUNIOR avec des élèves des écoles de musique, du conservatoire dont des musiciens du dispositif DEMOS.

Effectifs de la Mission (Ville et EMS) au 31/12/2022 : 4 agent-es ;

- 236 880 € de subventions à 53 projets au titre du développement culturel des territoires et au bénéfice des habitants les plus vulnérables ;
- 505 600 € de subventions à 39 associations au titre des pratiques artistiques en amateurs ;
- 1 273 000 € de subventions aux 17 écoles de musique associatives au bénéfice de 3 700 élèves encadrés par 200 professeurs. Une aide financière pour 764 élèves les moins favorisés avec une tranche supplémentaire de quotient familial déployée en 2022
- 470 000 € de valorisation de locaux scolaires mis à dispositions à 8 écoles de musiques associatives ;
- 150 000 € de valorisation du parc instrumental de la Ville pour l'ensemble des écoles de musique composé de 725 instruments.

TRANSFORMATION SOCIALE ET SOCIÉTALE

•

Direction de l'Enfance et de l'Éducation

La Ville de Strasbourg a fait de la politique éducative l'une des priorités du mandat déclinée autour de trois ambitions majeures :

- Garantir l'équité territoriale pour un égal accès à l'éducation pour tous les jeunes enfants de Strasbourg
- Grandir dans un cadre de vie sain et durable
- Engager un processus démocratique autour des questions éducatives pour une citoyenneté ouverte aux autres et au monde

1. Principales missions de la direction

- Accueil des enfants de 0 à 11 ans dans les établissements de la Petite enfance ainsi que dans les écoles maternelles et élémentaires
- Définition et mise à la disposition des établissements de la Petite enfance et des écoles du primaire de moyens humains, matériels et financiers permettant à la communauté éducative d'assurer en toute sécurité et au mieux ses missions auprès des enfants et des familles
- Conception et mise en œuvre, dans le cadre des objectifs définis par l'exécutif, de la politique éducative de la Ville de Strasbourg en faveur des enfants
- Développement du projet éducatif sur l'ensemble des temps de l'enfant

Service administration générale (SAG) : Organisation transversale de la Direction de l'enfance et de l'éducation (ressources humaines, stages, prévention hygiène santé et sécurité au travail, finances, marché public, facturation des services, informatique...).

Service inscriptions et scolarité (SIS) : Gestion des inscriptions (et dérogations) à l'école et aux services périscolaires. Gestion des sorties scolaires, de la carte scolaire, de l'urbanisation et de la sectorisation des écoles.

Service famille Petite enfance (SFPE) : Coordination et gestion de l'offre de service d'accueil des jeunes enfants et de soutien à la parentalité.

Service périscolaire et éducatif (SPE) : Pilotage, animation et évaluation du projet éducatif municipal. Coordination et gestion des temps périscolaires pour les enfants des écoles primaires (restauration, accueils de loisirs, ateliers éducatifs).

Service patrimoine pour l'enfance et l'éducation (SPEE) : Gestion des conditions d'exploitation des écoles (évolution, gestion, maintenance et entretien) et de la sécurité dans les écoles ainsi que des projets de construction, de réhabilitation des écoles et établissements Petite enfance.

Caisse des écoles : Établissement public en charge du Projet de réussite éducative (PRE) assurant l'accompagnement individualisé d'enfants et d'adolescentes-tes entre 2 et 16 ans rencontrant des difficultés plurielles (scolaires, sociales, culturelles, sanitaires) dans une approche globale, pluridisciplinaire et en lien étroit avec les parents.

2. Les faits marquants de l'année 2022 et les principaux projets

a. La crise sanitaire de la Covid-19

La dégradation de la situation en fin d'année 2021 a impacté significativement le fonctionnement des

Services de la Direction de l'enfance et de l'éducation durant le premier trimestre 2022. À la reprise du 3 janvier 2022, des mesures de contact-tracing contraignantes et le niveau 3 du protocole sanitaire étaient en vigueur, incluant le port du masque à l'école, les mesures de distanciation sociale, et les restrictions de personnel.

- Fermeture de 2 à 6 cantines par territoire hebdomadairement par roulement jusqu'au 4 février 2022, taux d'absence de 35% des effectifs d'encadrement et de restauration imposant un redéploiement des personnels présents sur les sites en difficulté
- **480 détecteurs de CO2** (dont 180 capteurs fixes et 300 capteurs mobiles) ont été déployés dans les écoles. Les capteurs fixes ont été prioritairement installés dans les salles de restauration des écoles et dans les salles de sieste des maternelles.

Au retour des vacances d'hiver, le 21 février 2022, le protocole sanitaire a été allégé avec un retour au niveau 2. Malgré une circulation du virus redevenue plus active au début des vacances d'été, la rentrée scolaire de septembre 2022 s'est déroulée dans les conditions habituelles de fonctionnement, correspondant au niveau socle retenu pour l'ensemble du territoire national avec des consignes sanitaires se limitant au respect des gestes barrières et des principes d'aération.

b. Préparation d'un Kiosque Famille pour les démarches en ligne des familles, et du renouvellement du progiciel informatique de la Direction / Projet PESCO (Petite Enfance, Scolaire et Périscolaire)

La Ville de Strasbourg s'est engagée en août 2020 avec la société informatique Technocarte, au remplacement du logiciel Concerto, l'outil informatique actuel. Ce projet vise à faciliter les démarches administratives des familles et le travail des agent-es dans les domaines suivants :

- Demandes d'accueil et contrats Petite Enfance
- Inscriptions scolaires et périscolaires : cantine, accueils périscolaires maternels matin et soir, accueils de loisirs maternels, ateliers éducatifs ...
- Réservation des repas de cantine
- Pointage des présences et des absences des enfants
- Facturation des prestations Petite Enfance et Périscolaire
- Communication avec les familles (Kiosque Famille en lien avec mon.strasbourg.eu)

L'année 2022 a permis aux 25 collègues de l'équipe projet mobilisé-es en complément de leurs missions habituelles de :

- Continuer la période de tests et de paramétrages jusque fin octobre 2022 ;
- Démarrer à partir de début novembre 2022 les formations des 900 agent-es qui utiliseront le nouveau progiciel ;
- Préparer l'accompagnement des familles pour une bonne utilisation du Kiosque Famille.

c. Plan numérique

Projet PLUME : Plan Numérique des Écoles

2022 a vu le lancement des premières installations du matériel numérique pédagogique, défini en concertation avec l'Éducation nationale. Le socle de base de ce matériel est composé d'un

Écran Numérique Interactif (ENI), d'un support ajustable en hauteur, d'un pc portable par salle de classe et d'un visualiseur.

- **4 écoles équipées en ENI (Brigitte, Ziegelwasser, Reuss I et II) + PC portables + visualiseur, soit 31 classes**

Appel à projet pédagogiques

2022 a vu le lancement de différents projets pédagogiques soumis par des écoles maternelles et élémentaires :

- Projets JEVALIDE / IPAD : **55 IPAD** ont été remis à des écoles maternelles pour leur permettre de mettre en place une version numérique du carnet de réussites de l'enfant en maternelle
- Projet Bookinou : **40 Bookinou** ont été déployés sur 5 écoles maternelles (cette enceinte numérique tangible permet aux enfants d'écouter des histoires enregistrées par l'enseignant-e)

d. Restauration scolaire et en Petite enfance

Soucieuse de promouvoir une alimentation plus saine et plus goûteuse pour les enfants, accessible pour tous et toutes, plus respectueuse de l'environnement et concertée, notamment avec les parents et les enfants, la Ville de Strasbourg a amorcé une transformation ambitieuse de son service de restauration collective de la petite enfance et de l'enfance.

L'objectif est de combiner au mieux un haut niveau de qualité nutritionnelle et sanitaire, une moindre empreinte environnementale et une meilleure soutenabilité économique et sociale du modèle de restauration de la Ville. Le projet se décline en deux temps :

- Le renouvellement des marchés de restauration ayant eu lieu en septembre 2021 (accroissement de la qualité des repas, limiter les additifs, privilégier le « fait maison ») issu de l'agriculture biologique et des filières de proximité) s'est poursuivi en février 2022, avec un nouveau marché pour la restauration des Maisons de la Petite enfance de la Montagne Verte et de Koenigshoffen pour une durée d'un an reconductible 2 fois, et ce jusqu'au 31 août 2025. Il a été attribué à l'Alsacienne de Restauration qui œuvre en restauration concédée, avec cuisine sur place.
- La deuxième phase opérationnelle du projet pose les jalons d'une réflexion globale à horizon 10 ans sur l'organisation de la restauration collective de la petite enfance et de l'enfance (améliorer la qualité gustative des repas et limiter le gaspillage alimentaire)

e. Principaux projets menés par le Service périscolaire et éducatif

Lutte contre les différentes formes de harcèlement

Tables-rondes autour du harcèlement scolaire : En collaboration avec l'association Aroeven, l'Éducation nationale et le Maison des Familles (gendarmerie), deux rencontres ont été proposées aux responsables Périscolaires et aux animateurs du territoire Gare centre-ville sur le thème de la lutte contre le harcèlement scolaire et plus particulièrement sur la Méthode de préoccupation partagée qui permet un traitement des situations au sein des établissements scolaires. Cette première étape est le prélude à l'organisation de formations de tous les cadres et animateurs intervenant en élémentaire.

- Action de prévention primaire « Stop Harcèlement » :

Menée par une équipe de jeunes services civiques de l'association Unis-Cité bénéficiant d'une solide formation leur permettant ensuite d'intervenir dans les écoles sur le thème de «

comment reconnaître et agir en cas de harcèlement ». En 2022, **8 jeunes ont été formés et 2 000 enfants sensibilisés.**

Éducation aux sciences

Poursuite d'un partenariat important et constant avec le Jardin des sciences de l'Université de Strasbourg qui propose d'accompagner les enseignants d'école volontaires sur trois actions :

- L'abri météo, une démarche scientifique de mise en place et de collecte de données ;
- Les petites bêtes : démarche d'observation dans les cours des écoles déminéralisées ;
- Les sciences en deux temps avec des interventions dans les écoles suivi d'un déplacement à l'université pour conforter le travail sur les thèmes de la gestion de l'eau
- Bilan : **40 classes engagées et 1 500 élèves sensibilisés**

Accompagnement à la scolarité

Co-financement d'actions permettant aux enseignants d'orienter les enfants en difficulté avec leur scolarité vers un partenaire associatif. Proposition de trois temps : un temps préalable d'accueil, un échange sur le volet scolaire, une activité basée sur la pédagogie du détour pour remobiliser l'enfant.

- En 2022, **1 200 enfants ont bénéficié de ce dispositif** à Strasbourg.

Contribution du SPE : participation au comité technique et gestion du volet subvention, accompagnement des acteurs-rices.

Peri'Foot (tournoi de football périscolaire)

Grand tournoi annuel organisé par les responsables périscolaires de sites et animateurs-trices du service Périscolaire et éducatif. Il permet à tous les enfants attirés par le football, et qui jouent notamment durant les temps de pause méridienne, de se retrouver autour d'un événement sportif et festif en fin d'année scolaire.

En 2022 : 42 équipes, 420 enfants, 110 encadrant·e·s, 10 arbitres.

Inauguration de la classe à horaires aménagés (CHAM) vocale à l'école des Romains

En étroite collaboration avec la direction de la Culture, une classe à horaires aménagés vocale a vu le jour à l'école des Romains. La CHAM est portée par la Maîtrise de l'opéra sous la direction du directeur artistique Luciano Bibiloni. Au cours de l'année scolaire 2021-2022, une centaine d'enfants de CE1 a bénéficié de 2 h de chant par semaine et à la rentrée 2022 une trentaine d'entre eux ont poursuivi le cursus à horaires aménagés, alors que les nouveaux CE1 découvraient cette pratique.

"L'Animation, une marche vers l'emploi !"

Préparation en lien avec la Direction Solidarités-santé-jeunesse (DSSJ) du forum « L'animation, une marche vers l'emploi ! » prévu au 1er trimestre 2023, mobilisant et fédérant les différents acteurs de l'orientation, de la formation et du recrutement de la Ville pour l'accompagnement des personnes vers l'emploi dans les métiers de :

- L'animation : animateurs-trices périscolaire, animateurs-trices sportif-ve, animateurs-trices socioculturel-le
- La petite enfance : auxiliaire de puériculture, assistant·e maternel·le ...
- L'aide à la personne : auxiliaire de vie scolaire, accompagnant·e des élèves en situation de handicap, ATSEM, emplois d'aide à la personne ...

- Initialisation d'un certain nombre d'actions permettant de renforcer les recrutements en périscolaire.

Lancement de temps forts collectifs de développement professionnel

- Plénière thématique à destination des RET et des RPS autour du thème du livre, dans le cadre du programme Lire notre monde, suite à l'obtention par Strasbourg du label « capitale mondiale du livre »
- « RDV du périsco » (conférence-échanges) autour du thème du harcèlement pour les responsables périscolaires de site
- « Temps projet » par site permettant à l'ensemble des acteurs·trices du périscolaire œuvrant sur une école de se retrouver autour d'un sujet d'intérêt collectif

f. Principaux projets menés par le Service famille et petite enfance

Renouvellement des projets pluriannuels des 10 Lieux d'accueil parents enfants et des 8 relais Petite enfance

Ces projets précisent les objectifs de ces activités destinée aux parents, aux assistantes maternelles et aux jeunes enfants pour les années à venir et des modalités de fonctionnement des services sur le terrain. Ces projets validés par la CAF font l'objet d'un conventionnement pluriannuel entre la Ville et la CAF du Bas-Rhin permettant les financements de la CAF pour la période 2023/2023

Transformation des Jardins d'enfants municipaux en crèche

Les orientations en matière de politique petite enfance approuvées par le conseil municipal en juin 2021 prévoit la transformation des 6 Jardins d'enfants municipaux en crèche. Pour 5 de ces établissements, cette transformation nécessite des travaux de restructuration. En 2022, les travaux de restructuration ont démarré sur le site Fritz et les études pour la transformation du site rue de

Bâle et quai de la Tuilerie ont été engagées pour réalisation les années suivantes.

Développement de la pédagogie par la nature en faveur des jeunes enfants

Pour favoriser l'éveil et les liens des jeunes enfants à la nature un séminaire « La nature pour grandir et s'épanouir » a été proposé les 21 et 22 novembre 2022 et a rassemblé 150 professionnel·les de la PE autour de 2 conférences et d'une dizaine d'ateliers. Par ailleurs, un cycle de 2 formations d'initiation à la pédagogie de la nature a été proposé à 2 groupes de professionnel·les.

Travaux dans les établissements de la PE pour prévenir les fortes chaleurs

Des travaux destinés à éviter les fortes températures dans les locaux durant les périodes de canicules ont été réalisés dans 5 établissements : crèche quai Brulig, Jardin d'enfants Stoltz, crèche Belin, maison de la petite enfance de la Montagne Verte et crèche St Gotard.

g. Principaux projets menés par le Service patrimoine pour l'enfance et l'éducation

Projets patrimoniaux scolaires réceptionnés

- Restaurant scolaire du groupe scolaire Erckmann-Chatrion
- 1ère phase d'extension/restructuration de l'école élémentaire Finkwiller

- Restructuration / extension de l'école élémentaire Gustave Doré 1
- Restructuration / mise en sécurité du groupe scolaire Reuss

Sobriété énergétique

Dès l'été 2022, une crise profonde de l'énergie a impacté notre collectivité, provoquant une très forte hausse du coût des énergies, ce qui a entraîné la mise en place d'un plan de sobriété énergétique. Les mesures de ce plan d'action ont été évoquées et débattues lors du conseil municipal du 26 septembre.

Outre la mise en place de températures de référence au sein des écoles et des gymnases, un important travail de pilotage des chaudières et la mise en place de réduits de température durant les weekends et congés scolaires a permis de réaliser d'importantes économies (de l'ordre de **-15% de consommation**).

Des éléments de cadrage sur les bonnes pratiques ont été rassemblés sous la forme d'un petit livret et d'affiches qui ont été diffusés aux directions d'écoles en novembre 2022.

Audit nettoyage

Le rendu de l'ensemble des études de l'audit nettoyage mené sur les écoles et les établissements de la Petite enfance de la Ville de Strasbourg a été réalisé début 2022. Il s'agissait à la fois d'évaluer la qualité du service rendu et d'interroger les conditions de travail ainsi que la carrière des agents d'entretien. Suite à cela, la DEE et la Direction Générale ont lancé un plan d'actions dont les composantes principales portent sur :

- L'amélioration des conditions de travail des agent-es
- La définition des futurs modes de gestion de ce service
- La redéfinition du référentiel qualité, notamment en vue des reconductions de marchés

h. Végétalisation des cours d'école et EAJE – cours Oasis

Les objectifs du projet sont de :

- Créer des îlots de fraîcheur, espaces déminéralisés et végétalisés ; réinventer les cours dans ses usages et proposer des aménagements et équipements adaptés aux différents âges
- Concevoir la cour comme un outil pédagogique d'éveil, d'expérimentations et de développement des apprentissages
- Sensibiliser la communauté éducative aux enjeux climatiques et environnementaux, mais également à la préservation de la biodiversité et en lien avec la ville nourricière
- Favoriser des interactions et activités plus égalitaires entre les filles et les garçons
- Ouvrir ces espaces aux habitants en cas de fortes chaleurs

La démarche de concertation est animée par Eco-conseil en lien avec la Direction de l'Enfance et de l'Éducation, les directions de territoire, la direction des espaces publics naturels. Elle vise à imaginer la cour idéale en tenant compte des enjeux climatiques et pédagogiques et de :

- Recueillir et croiser les attentes et besoins de chaque partie prenante
- Échanger pour aboutir à un projet de cour Oasis qui fasse consensus
- Préparer l'usage, l'entretien et la vie de la cour afin qu'elle soit pérenne, la cour est pensée comme un écosystème où tout est lié. De même les acteurs qui l'utilisent et l'entretiennent s'accordent pour un fonctionnement cohérent afin que chacun en bénéficie au mieux.

En 2022, **des travaux dans 9 établissements ont été réalisés** pour un montant total de 2,5 M€. Ce sont également des **concertations auprès de 16 établissements** qui se sont déroulées pour des travaux qui seront réalisées à l'été 2023.

Les formations auprès des RTS se poursuivent avec le CNFPT au fur et à mesure des nouvelles cours végétalisées. En complément, Daniel Mattern, du service Patrimoine, a proposé une formation de 2 demi-journée à tous les RTS dont une dédiée à la mise en pratique des techniques d'entretien.

De nombreuses mesures acoustiques, de confort thermique, de faunes et flores ont été réalisées en vue de la mise en place un observatoire de cette démarche et d'évaluer et rendre transparente cette action publique.

i. Communication

➤ **Interne**

Restitution du Baromètre social

- Fin juin – début juillet : restitution spécifique à la DEE auprès de ses 1500 agent-es via 4 webinaires
- Fin août : édition d'un hors-série de la newsletter dédiée au baromètre social

Classeurs sur site

Afin d'assurer aux agent-es de la DEE (titulaires, contractuels·les, vacataires ou stagiaires), peu ou pas à l'aise avec le numérique, un accès rapide et libre aux principaux documents et informations essentielles pour leur quotidien professionnel, **248 classeurs ont été déployés sur site**. Leur mise à jour est effectuée par les Responsables (Périscolaire ou Technique) de Site qui sont informés via un Sharecan dédié.

➤ **Externe**

Rentrée des élu·es

Chaque année, le jour de la rentrée scolaire, la Maire de Strasbourg et le Recteur et/ou le Directeur Académique ouvrent symboliquement la nouvelle rentrée scolaire en visitant une école strasbourgeoise du premier degré. Au 2 septembre 2022, la DEE s'est mobilisée afin de proposer cette année une approche différente mobilisant une majorité des élu·es de quartier et/ou élu·es siégeant aux conseils d'école.

Il s'agissait en effet d'organiser sur les 6 territoires éducatifs de la Direction de l'éducation et de l'enfance autant de parcours de visite de 3 établissements scolaires selon un scénario établi. Chaque groupe était évidemment accompagné par des cadres et opérationnels de la DEE et d'autres directions partenaires (DAP, DT ...).

Le parcours pressenti pour Madame la Maire, comportait également une conférence de presse lors de la 1ère visite en début de matinée et une 4ème visite d'établissement.

j. Cités éducatives

La Cité éducative Neuhof Meinau Elsau Montagne Verte (24 actions)

Axe 1 : Acquisition d'une culture numérique et accompagnement des familles à cette acculturation (1 action financée en 2022)

La mise en place au niveau des quatre collèges de la Cité éducative d'un accompagnement des familles pour effectuer les démarches liées à la scolarité de leur(s) enfant(s) et les former à l'utilisation des outils et plateformes numériques développées par l'Éducation Nationale (Pro Note, Mon Bureau Numérique, saisie de la demande de bourse).

Plus de 350 familles ont bénéficié de cet accompagnement au niveau des quatre collèges.

Axe 2 : Accompagnements personnalisés au service de la construction du parcours scolaire et de l'insertion professionnelle (11 actions financées en 2022)

L'expérimentation DACIP pour les grands absentéistes du Collège Hans Arp, l'Atelier de la 1ère chance (E2C), le suivi psychologique des lycéens de Pasteur, des ateliers FLE pour parents allophones (CSC Montagne Verte), des espaces partagés de savoirs (Troc Savoirs), ainsi qu'un appel à projet spécifique qui a permis de soutenir des actions de diverses natures en direction des parents de sept établissements scolaires, avec comme objectif final la création d'espaces parents.

Axe 3 : Renforcement de l'éducation à la santé et à la citoyenneté par la mise en œuvre d'actions concrètes (10 actions financées en 2022)

Ateliers parents-enfants sur les écrans (Ville de Strasbourg), le savoir rouler (Cadr 67), Sport Santé pour les familles (CSC de la Montagne Verte), et le soutien aux voyages scolaires. Dans cet axe deux appels à projet spécifiques sont adressés aux établissements scolaires : « Soutien aux actions de développement durable » et « Soutien aux voyages scolaires ». Il est à noter plus particulièrement que l'action Savoir Rouler, visant à généraliser l'apprentissage du vélo afin que les enfants acquièrent une réelle autonomie en circulant à vélo sur la voie publique avant leur entrée au collège, est déployée sur 12 écoles élémentaires du territoire de la Cité éducative et concerne plus de 600 élèves.

Axe transversal : Fonctions d'ingénierie et de communication (2 actions financées en 2022)

Cofinancement par la Cité éducative du poste de cheffe de projet Ville et réalisation de vidéos destinées à valoriser les actions et les acteurs-trices de la Cité éducative portée par l'association Sp3ak3r.

La Cité éducative de Hautepierre (27 actions)

Axe 1 : Renforcer les synergies entre les acteurs et les dispositifs (6 actions financées en 2022)

Permanences d'écoute Parenthèses (Collèges et Lycée), accompagnement à la parentalité et à la scolarité (CSC Le Galet), actions de mentorat et rencontres de figures inspirantes (D-CLIC), Accompagnement des parents dans la maîtrise d'outils numériques (Contact et Promotion), Interventions prioritaires du PRE auprès du public d'âge maternel (Caisse des écoles).

La mise à disposition de moyens et de ressources en termes de traduction et d'interprétariat est portée par le Collège Érasme, Chef de file de la Cité éducative.

Axe 2 : Prioriser les publics spécifiques, les plus éloignés, voire les invisibles (5 actions financées en 2022)

Trois actions nouvelles ont été développées en 2022 :

- Le projet 3ème dimension porté par Tess Lab visant à offrir une opportunité de stage à un groupe d'élèves de 3^{ème} se retrouvant sans solution de stage, et leur permettre un engagement sur leur quartier ;

- L'action « Innov'avenir » développée par Les Entreprises pour la Cité qui fait intervenir des professionnels dans les classes pour présenter aux jeunes les codes de l'entreprise ;
- L'action portée par l'association DULALA autour du plurilinguisme comprenant la mise en place de deux sessions de formation ouvertes aux professionnel·les de la Petite Enfance, de la PMI, de la médiathèque et du CSC Le Galet, ainsi que des interventions et l'animation d'ateliers parents-enfants au sein des structures.

Axe 3 : Rendre visibles et accessibles les parcours éducatifs en matière de culture, sport, santé, numérique, orientation et insertion (9 actions financées en 2022)

Le déploiement de la Caravane de l'orientation et de l'enseignement supérieur sur HautePierre (AFEV+D-CLIC), la mise en place des ateliers RÉSPE (Réussite Scolaire par les Échecs) au sein des établissements scolaires, la Mobile Box (Ring de boxe mobile pour initiations lors des animations de rue pendant les vacances – Académie Européenne des Sports), la Bibliothèque Vivante qui a permis aux jeunes de la Classe UPE2A du collège Truffaut de travailler sur les compétences transversales, et notamment l'oralité autour de leurs récits de vie, la sensibilisation aux réseaux sociaux et à la lutte contre le cyber harcèlement déployé sur l'ensemble des classes de CM1 et de 5ème (Ligue de l'Enseignement), le projet Permis de construire déployé sur les 10 classes de CM2, le développement d'un programme d'actions de prévention et de promotion de la santé suite au world café organisé par la Maison Sport Santé lors du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté Inter degré et Inter réseaux du 8 décembre 2022.

La dernière action inscrite dans cet axe est la programmation des ateliers percussions au sein des établissements scolaires du quartier, qui a été financée sur le fonds d'amorçage de la Cité éducative.

Axe 4 : Encourager l'émancipation, la citoyenneté et le vivre ensemble (4 actions financées en 2022)

Trois nouveaux projets ont été développés en 2022 dans le cadre de cet axe : l'organisation d'une Journée Citoyenne portée par le CEA au sein des deux collèges en juin 2022 avec des propositions d'ateliers et d'animations s'adressant à toutes les classes de 6ème, le projet Bioskop porté par l'association Kinokoda qui apprend à une cohorte d'une quinzaine d'élèves sur 3 ans le concept de bio-alphabétisation « apprendre à lire la nature » et la réalisation de documentaires sur la nature, un projet de voyage pédagogique à Paris en famille pour 10 enfants et 10 parents porté par Femmes d'Ici et d'Ailleurs.

Le projet de réseau REP+ « Citoyenneté, Vivre Ensemble et Ambition scolaire » a été reconduit en 2022 avec des interventions en classes programmées sur des volets thématiques forts : lutte contre le harcèlement et les discriminations, égalité filles-garçons, addictions, éducation à l'environnement, culture littéraire et artistique.

Axe transversal : Fonctions d'ingénierie et de communication (3 actions financées en 2022)

Cofinancement par la Cité éducative du poste de cheffe de projet Ville ; réalisation de vidéos destinées à valoriser les actions et les acteurs-trices de la Cité éducation ainsi que le projet de Community Management portés par l'association Sp3ak3r.

3. Quelques chiffres clés

115 écoles primaires (École Européenne comprise)

110 établissements d'accueil de la Petite enfance (en régie ou gérés par des associations)

23 723 enfants de 3 à 11 ans dans les écoles primaires :

- 8 982 enfants dans les 61 écoles maternelles
- 14 741 enfants dans les 54 écoles élémentaires

2 100 parents accueillis et accompagnés dans leur recherches d'accueil petite enfance et **2 640** demandes d'accueil en établissement traitées

Environ **6 000** enfants de 0 à 4 ans :

- 5 340 en établissement collectif
- 620 en crèche familiale

Environ **3 000** enfants accompagnés d'un parent accueillis en LAPE

180 Assistant-es maternel-les et **400** enfants accueillis ont bénéficié-es des ateliers d'éveil proposés par les Relais d'Assistant-es Maternel-les (RAM)

1 750 enfants dans les 14 accueils de loisirs municipaux

Une restauration sur **62** sites

- Un budget de 8,5 M€ (hors masse salariale)
- 18 000 enfants inscrits à la restauration en maternelle et élémentaire
- 12 900 repas servis en moyenne chaque jour
- 4 types de prestation (standard, sans porc, halal, végétarien)

Accueil périscolaire du matin et du soir : **2 700** enfants inscrits

Centres de loisirs :

- Plus de 1 500 places pour les enfants entre 3 et 6 ans (dont 586 municipales)
- Plus de 1 500 places pour les enfants entre 6 et 11 ans (associatives)

Des ateliers éducatifs en écoles élémentaires situées en REP, REP+ et QPV : **près de 5 000** enfants bénéficient de 2 ateliers (sport, art, environnement, science, ludique), 1 par semestre

360 enfants de 2 à 16 ans accompagnés individuellement dans le cadre du Projet de réussite éducative

Un budget réalisé global de **131,12 M€**

- 34,86 M€ en investissement
- 32,96 M€ en fonctionnement
- 63.30 M€ en dépenses de personnel (51 M€ pour les postes permanents, 12.3 M€ d'enveloppes RH)

1 423 agent-es allant du personnel administratif et d'encadrement aux agent-es de terrains : ATSEM, Animateurs-trices, Responsables techniques de site, Directeur.trices d'établissements de la Petite enfance, éducateurs-trices de jeunes enfants ...



Direction de la Population, des Élections et des Cultes

La DPEC est fondée sur trois socles qui définissent son identité spécifique et singulière dans la collectivité :

- La délivrance d'actes ou de prestations correspondant à des droits inconditionnels du citoyen et constituant des obligations du Maire. Ces actes et prestations sont assurés exclusivement par les services de la DPEC et ne peuvent faire l'objet de délégation à des tiers.
- Des politiques d'accès aux droits volontaristes de la Maire à l'attention du citoyen strasbourgeois en veillant à l'équité territoriale et en intégrant les autres politiques publiques de la collectivité.
- Une direction dédiée au citoyen, identifiée comme acteur central de notre organisation. L'action des services concerne tous-tes les Strasbourgeois-es quel que soit leur âge, leur origine et leur catégorie socio professionnelle. Ses activités sont créatrices de citoyenneté, elles permettent à la personne d'accéder et de renforcer son statut de citoyen et lui ouvre des droits. En ce sens, la DPEC est la direction originelle, créatrice de tous les autres droits de l'individu.

1. Principales missions de la direction

a. Le service Accueil de la population

Les missions du service Accueil de la population sont principalement orientées vers l'accueil du public et les services de proximité liés à la vie administrative quotidienne des citoyens. Ses atouts sont qu'il intervient dans divers domaines et fait preuve de polyvalence dans l'exécution de ses tâches, mais aussi géographique, puisque le chargé de prestation et son encadrement de proximité sont nomades et leur présence dans les quartiers assure un maillage sur l'ensemble du territoire strasbourgeois. Il est la vitrine de la collectivité et ses agents s'appliquent à apporter une réponse utile à toute question ou le cas échéant orientent l'utilisateur vers le bon interlocuteur.

Les activités principales du service s'inscrivent dans les actions suivantes :

- Accueillir les usagers et de servir de relai de proximité aux services de la collectivité (informations, communication...),
- Assurer des prestations administratives (Attestations d'accueil, délivrance d'actes d'état civil, demande de passeport et de carte d'identité, attestation de quotient familial...),
- Accompagner et d'aider les usagers dans leurs démarches dans la collectivité,
- Évaluer la mise en œuvre des prestations confiées,
- Animer les relations partenariales internes et externes en lien avec les prestations effectuées par les agents (État, CAF, autres directions de la collectivité...).

b. Le service Funéraire

Le service Funéraire est chargé de l'accueil des usager-ère-s dans les cimetières strasbourgeois plus particulièrement les concessionnaires et les entreprises.

Il est par ailleurs chargé de la compétence funéraire d'intérêt métropolitain pour la création et l'extension des cimetières des 33 communes de l'Eurométropole.

Les activités principales du service sont : La gestion des concessions, l'accueil et le renseignement du public, le contrôle des opérations funéraires liées aux inhumations et aux travaux effectués dans les cimetières, l'entretien des 54 hectares de patrimoine naturel et bâti des cimetières

c. Le service de l'État civil et des Élections

La Maire et ses adjoint-e-s sont officier-ère-s de l'État civil. Dans le cadre de cette mission, la Maire agit au nom de l'État sous l'autorité du procureur de la République.

Par délégation de la Maire, le service tient les registres, délivre les actes demandés par les usager-ère-s, reçoit les déclarations de naissance et les reconnaissances d'enfants (Département des naissances), procède à la préparation des mariages, enregistre les PACS (Département des mariages), dresse les actes de décès (Département des décès) et enregistre la mise à jour des actes d'état civil en fonction des événements modifiant l'état ou la capacité des personnes (Département des Registres).

Pour les élections par délégation de la Maire, le département des élections assure la tenue et la mise à jour de la liste électorale et organise les scrutins sous la tutelle de la Préfecture.

Le service assure aussi l'essentiel de l'affichage légal, met en place le recensement de la population, délivre les attestations d'accueil et assure le recensement citoyen.

d. La Mission des cultes et de la mémoire

La Mission des cultes et de la mémoire agit au service de l'ensemble des citoyens strasbourgeois et fonde son intervention sur un cadre législatif européen, national et local. Elle inscrit sa pratique au sein d'une politique culturelle inclusive, portée par l'exécutif strasbourgeois, en lien avec l'ensemble des représentants religieux. L'ensemble des cultes présents sur le territoire est traité à égalité, sur le fondement de la citoyenneté de résidence. La Mission assure l'interface technique entre les communautés religieuses et les élu-e-s. À ce titre, son action se décline en plusieurs axes :

- Accompagnement patrimonial, recherche de locaux, suivi des projets de construction ou réaménagement, entretien et gestion du patrimoine culturel appartenant à la Ville (16 églises, 16 presbytères et 1 mosquée) et sécurisation des bâtiments ;
- Subvention des communautés propriétaires de leurs lieux culturels : 20 catholiques, 18 protestantes, 9 israélites et 6 musulmanes (les autres communautés musulmanes sont locataires) ;
- Suivi des dialogues avec les cultes et soutien au dialogue inter-religieux ainsi qu'aux initiatives/ manifestations favorisant le dialogue ;
- Accompagnement technique et logistique aux porteurs de projets ou de manifestations ;
- Subventions aux paroisses, associations culturelles et mémorielles. La Mission est référente de plus de 120 associations et paroisses, instruit en moyenne annuellement 60 dossiers et alloue en moyenne 50 subventions par an ;
- La mission d'expertise transversale recouvre une part croissante de l'activité de la mission en appui à l'exécutif et à la représentation aux événements confessionnels et mémoriels ;

- Réception et analyse des demandes auprès des directions thématiques compétentes.

2. Les faits marquants de l'année 2022 et les principaux projets

e. Le service Accueil de la population

- **Plan de services publics de proximité - Labellisation France Services à l'Elsau :** La mairie de quartier de l'Elsau, jusque-là ouverte deux jours par semaine élargit son offre en ouvrant du lundi au vendredi et ce, afin de proposer un accompagnement renforcé dans le cadre du programme d'assistance au numérique France Services.
- Accueil téléphonique et premier accueil en mairie de quartier avec le concours de la cellule mobilité reclassement. Des agents en reclassement ont été formés par des chargé—es de prestations. Ce dispositif préfigure un parcours de retour à l'emploi permettant à des agents en rupture de reprendre confiance et d'acquérir des compétences à forte valeur ajoutée, tout en aidant le service à accomplir certaines tâches
- Renfort de 5 agents en CDD
- Renfort de 2 agentes du bureau des élections
- Mis en ligne d'un formulaire permettant aux usagers de demander un rendez-vous urgent (cas particuliers et justifiés)

Organisation de la 9ème rencontre nationale de l'accueil et relation à l'usager à Strasbourg : 150 participants, 2 jours de table ronde, tribunes et autres ateliers co-animés par IdealCO, l'AFNOR et le service pour faire dialoguer et se rencontrer autour des préoccupations de la relation à l'usager. Le baromètre AFNOR a consacré Strasbourg dans sa catégorie sur la plus haute marche du podium.

L'année 2022 confirme la tendance à la reprise analysée dès la fin de l'année 2021. Le volume de traitement des titres d'identité a même dépassé celui de l'année référence (2019).

- 188 898 entretiens ont été menés en 2022 contre 158 183 en 2021, soit une augmentation de 19%, et une légère diminution par rapport à 2019 (- 9%) ;
- 114 588 entretiens sont liés aux demandes de cartes nationales d'identité (CNI) et de passeports, soit une augmentation de 28 %. La part des entretiens concernant les demandes de cartes d'identité et passeports est de 61 %.
- 1 648 avis sont laissés sur la borne Civiliz, dont 176 avec commentaires : en tête des critères évalués (2022) sont salués par les usagers l'efficacité des agents, la qualité des renseignements fournis et le sentiment de confiance. En revanche, les questions relatives à l'emplacement / accessibilité, le sentiment d'innovation perçu et l'optimisation de l'attente arrivent en queue de peloton.
- 59 % des usagers se disent être enchantés, 11 % satisfaits, 7 % peu satisfaits et 23 % peu satisfaits.
- L'indice de déconcentration a retrouvé sa valeur cible, puisque cette année près de 70 % des usagers se sont rendus en mairie de quartier, et 30 % au centre administratif.

En 2022, 59 762 titres ont été délivrés (31 822 CNI et 27 940 passeports), c'est la plus haute marque depuis la délégation de la mission au service, 28,8 % de plus qu'en 2021 (+ 4 % par rapport à 2019).

La part des demandes traitées pour les usagers venant des communes de l'EMS (hors Strasbourg) est en augmentation de 3 points entre 2019 et 2022 et la part des usagers strasbourgeois en 2022 est historiquement la plus basse.

Les mairies de quartier de la Robertsau et du Conseil des XV servent essentiellement des usagers locaux. En point d'alerte sur la situation de tension, nous pouvons noter l'effet de rattrapage des demandes de titres non effectuées durant la crise sanitaire mais aussi une forte demande de renouvellement concernant 14 millions de titres qui vont arriver à échéance en 2023 (contre 9 millions en 2022). La hausse de production devrait ainsi durer 3 ans selon le ministère.

- 35% des usagers du centre administratif et des mairies de quartier de HautePierre et Cronembourg ne résident pas à Strasbourg.

f. Le service Funéraire

En écho aux conséquences laissées par la pandémie, le nombre de convois reste supérieur à la moyenne des 15 années précédentes (2250 convois en 2022) et un montant de recettes historique puisque dépassant le million d'euros (1 037 398 €).

L'augmentation tendancielle du nombre d'inhumations, corollaire du niveau de décès élevé sur le territoire strasbourgeois, accélère la saturation des cimetières de la Ville et modifie les projections pour la gestion des équipements. Une extension du cimetière sud est en cours depuis fin 2022. Pour pallier cette situation de nouvelles sections pour les inhumations en cercueils sont créées et l'aménagement des dernières extensions possibles dans les cimetières existants sont engagées. De nouveaux columbariums sont par ailleurs mis en place. Une opération exceptionnelle d'une centaine d'exhumations administratives a été déployée afin de réduire l'extension des sections et permettre la réattribution de concessions dans les sections existantes.

La crise sanitaire et l'impossibilité pour les familles de rapatrier les corps dans le pays d'origine a durablement modifié les pratiques de la communauté musulmane. Ce changement culturel accélère également la saturation du cimetière public musulman, requérant de prioriser l'extension de ce cimetière en l'intégrant en 2022 au plan pluriannuel d'investissement de l'Eurométropole. La première section a été créée fin 2022 après des travaux entamés en 2021.

Dans un contexte complexe d'accueil du public, le service a valorisé son patrimoine funéraire en proposant une œuvre théâtrale mettant en valeurs les femmes remarquables. La balade théâtrale inaugurée au cimetière Nord en 2020 et reconduite en 2021 a été adaptée pour les JEP 2022 au cimetière Sud.

La programmation des travaux du projet du Kiosque du cimetière Ouest a commencé en 2022.

Compétence Funéraire Eurométropole

Création d'un support de recueil de données funéraires ; le retour des données des communes de l'Eurométropole se fait avec l'accompagnement du service Funéraire afin de planifier les besoins des communes et partager l'expertise de chacune des collectivités.

Réception du cimetière d'Osthoffen, poursuite des études pour la création du nouveau cimetière d'Illkirch Graffenstaden, de l'extension des cimetières Sud et Musulman, début des études avec Lampertheim pour l'extension du cimetière

Amélioration de l'accueil des usager·ères

La signalétique a été mise en place au cimetière St-Gall et St-Urbain, l'étude débute fin 2022 pour St-Louis. Installation d'un nouveau modèle de bancs et d'un nouveau modèle de porte-arrosoirs, poursuite de la réalisation d'allées en gazon, dont la structure en mélange terre-pierre améliore la praticabilité des cheminements pour les personnes à mobilité réduite. Sécurisation des cimetières : un relevé systématique des monuments présentant un danger potentiel a été effectué sur l'ensemble des sites ; une note d'information a été déposée aux concessionnaires.

Amélioration des conditions de travail des agents

Début d'études et propositions de rénovation de la maison d'accueil du public et des agents du cimetière Ouest et d'accessibilité PMR à la Maison des cimetières et Cimetière Nord.

- 2 250 convois funéraires (2 129 en 2021 toujours nettement supérieure à la moyenne de 1980 convois sur 15ans)
- 879 inhumation en cercueils soit 39% des convois, avec 832 tombes adultes et 47 enfants dont 51 terrains communs
- 1 359 inhumations cinéraires ou dispersion des cendres soit 61% des convois, réparties 607 tombe classiques, 136 tombes à urnes, 94 columbariums, Rosiers et conifères 263, Jardin du Souvenir 259
- 31 inhumations en carré Musulman et 143 au cimetière Musulman
- 2 229 concessions vendues pour une recette de 1 037 398,00 € qui participent à l'équilibre budgétaire de la Collectivité
- 135 enlèvements de monuments sur les tombes échues et 308 exhumations administratives en reprise administrative de concessions forcloses effectués dans le cadre de la gestion domaniale.

g. Le service de l'état civil et des Élections

Le changement de nom : une mesure de l'état plébiscitée par les citoyens.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, toute personne majeure peut changer de nom de famille en prenant, par substitution, le nom du parent qui ne lui a pas été transmis à la naissance et en déclarant son choix par formulaire à la mairie de son domicile ou de son lieu de naissance.

Cette nouvelle mission dévolue par L'État au mairies est le dernier avatar en date de cette tendance de fond consistant à faire faire les collectivités à la place de L'État. Si la proximité avec le citoyen est mise en avant, cette énième réforme a été menée sans réelle concertation avec les communes.

La procédure prévue est extrêmement chronophage pour les équipes et l'intérêt des usagers pour cette mesure se transforme en tendance de fond.

Une étude de l'IFOP pour le Point de janvier 2022 indique que 22 % des français souhaiteraient changer de nom.

Entre octobre et décembre 2022 le département des naissances, en charge de cette nouvelle mission, a ainsi effectué plus de 45 changements de noms par mois.

Le département des registres qui effectue les changements sur les actes est aussi impacté par cette mesure.

La possibilité donnée aux mariés d'une retransmission vidéo de leur cérémonie de mariage

Les restrictions liées à la crise sanitaire ont amené le service de l'état civil à proposer une retransmission vidéo des cérémonies de mariage. Ce dispositif est opérationnel depuis juillet 2021 et a permis aux familles qui le souhaitent de suivre à distance et en temps réel l'événement. Ce service, unique en France, est systématiquement proposé aux époux-ses. Au regard de la dimension européenne de Strasbourg, ce service a été maintenu et 10 % des couples ont utilisé ce service en 2022.

Une stabilisation des naissances et des mariages

Le nombre de mariages et de pacs se stabilise. Pour les mariages une baisse de 1,75% avec 1010 mariages célébrés contre 1029 en 2021 et pour les PACS une baisse de 2% 921 contre 902.

Pour les naissances la baisse est de 1.5 % avec 5358 naissance en 2022

Pour 2022 le solde d'accroissement naturel (nombre de naissances –nombre de décès) est de 642 contre 863 en 2021. En 2016 ce solde s'établissait à plus de 1800 unités.

Un niveau de décès élevé sur le moyen/long terme avec une tendance à la hausse 4 716 décès

Le nombre de décès augmente de 3 % en 2022 par rapport à 2021 il s'agit d'une tendance de fond à la confluence entre le vieillissement de la population et l'augmentation des capacités hospitalières et para-hospitalières sur le territoire de la commune.

En 2022 au niveau national, l'espérance de vie à la naissance est de 85,2 ans pour les femmes et de 79,3 ans pour les hommes. Les hommes gagnent 0,1 an d'espérance de vie par rapport à 2021, l'espérance de vie des femmes reste au niveau de 2021.

L'espérance de vie a fortement baissé en 2020 (-0,5 an pour les femmes, -0,6 an pour les hommes) et en 2022 elle reste inférieure de 0,4 an à celle de 2019, pour les femmes comme pour les hommes.

À Strasbourg, le décès par genre est dominé par les hommes avec 270 décès de plus que les femmes sur un total de 4 716 décès.

La vocation internationale de la commune s'exprime aussi à travers les décès puisque 10 % des personnes décédées sont de nationalité étrangère (3% hors UE et 7% UE)

Comme en 2021 un palmarès des prénoms dominé par Louise et Gabriel :

Prénoms féminins : Louise, Lina, Rose, Alba et Chloé ;

Prénoms masculins : Gabriel, Adam Léon, Jules et Liam.

La dématérialisation des actes d'état civil, qui profite avant tout à l'usager-ère, se poursuit. Environ 120 000 actes ont été transmis par le biais du système informatisé COMEDDEC soit une hausse de 2% par rapport à 2021. Cela correspond à 470 actes dématérialisés par jour de travail sur l'année 2022 pour le département des registres.

L'envoi d'actes papier s'établit à 192 000 actes pour 2022 pour l'ensemble de l'État civil.

- Les départements de l'État-Civil génèrent et envoient environ 1500 actes par jour.

Reprise du recensement de la population

Alors que le recensement de la population avait été annulé en 2021 en raison de la pandémie de la COVID-19, l'enquête de recensement a pu reprendre en 2022, malgré un contexte sanitaire encore fortement dégradé.

Celui-ci a eu un impact non négligeable : difficultés de recrutement des agents recenseurs, agents recenseurs à l'isolement pendant la période de collecte car atteints par le virus, collecte difficile, prolongation de l'opération par une sixième semaine.

Le taux des logements enquêtés est satisfaisant au regard du contexte, mais évidemment en-dessous d'une année « normale ». Ainsi en 2022 on atteint un taux de 93,54 % contre 95,41 % en 2020.

En septembre 2022 a débuté l'organisation du recensement de la population 2023, avec une difficulté de recrutement qui perdure.

Élections présidentielle et législatives

2022 fut une année électorale conséquente avec la tenue des élections présidentielle les 10 et 24 avril puis législatives les 12 et 19 juin, soit 4 tours de scrutin.

La mobilisation continue des élu-e-s de l'équipe municipale mais également celle des agent-e-s de l'EMS et de plus de 700 bénévoles est à saluer, et cela dans un contexte incertain, la sortie progressive de la crise sanitaire, ou la canicule lors des élections législatives.

Depuis la crise sanitaire liée à la COVID-19, c'est aussi la première fois qu'un pot de remerciements à l'attention des électeurs-trices bénévoles, qu'ils aient été assesseur-e-s, président-e-s ou secrétaires, a pu être organisé le 8 décembre 2022 dans les salons de l'Hôtel de Ville.

Les élections en 2022, c'est aussi la poursuite d'un processus électoral organisé dans un cadre réglementaire de plus en plus contraignant.

Sur 19 250 inscriptions réalisées entre les élections régionales et départementales de 2021 et l'élection présidentielle de 2022, 14 200 inscriptions ont été traitées entre le 1^{er} janvier et le 4 mars 2022.

Préalablement, un fastidieux mais nécessaire travail de nettoyage de la liste électorale a été réalisé, adossé aux nombreuses « cartes électorales en retour », c'est-à-dire non distribuées et non récupérées en bureau de vote lors des précédentes élections. Un certain nombre de ces électeurs-trices radié-e-s se sont malgré tout présentés en bureau de vote, et ont appris leur radiation alors qu'ils pensaient voter. Quelques recours ont été déposés devant le tribunal judiciaire, mais peu ont eu gain de cause. Une trentaine d'électeurs ont ainsi été réinscrits sur décision de justice.

- 1 010 mariages
- 106 nationalités représentées
- 26.1 % de mariage mixte, 10% de mariage entre étrangers
- 3.6 % de mariage non hétérosexuels
- 902 PACS
- 10% de mixtes ou entre étrangers.
- 6.8 % de non hétérosexuels
- 634 dissolutions ou modifications de PACS
- 5 358 Naissances.
- 704 reconnaissances avant ou après naissance
- 181 changement de nom (loi juillet 2022)
- 73 changement de nom (article 313-23 code civil)
- 4 716 actes de décès
- 61 enfants nés sans vie

h. La Mission des cultes et de la mémoire

Le dialogue inter-religieux

L'engagement de la Ville est très fort sur les locaux, qui étaient une priorité : huit lieux de culte musulmans ont pu être transformés ou édifiés à la place des anciens qu'ils occupaient dans des hangars ou des préfabriqués.

L'appui soutenu à la vie associative et au dialogue inter religieux reste une des orientations confirmées de cette année. La Ville poursuit par ailleurs un travail régulier avec l'ensemble des Cultes pour rédiger une délibération cadre sur la politique culturelle.

Les demandes de subventions

Dans le cadre de la dématérialisation des demandes de subventions une information en direction des paroisses et associations culturelles a été délivrée le 7/12/2022. Plus de 120 structures ont été conviées avec un taux de présence de +50%. Les questions nombreuses marquent l'intérêt des associations et paroisses et leur besoin d'accompagnement renforcé.

Les travaux de rénovation de la « chapelle de la Rencontre » ont été poursuivis en 2022 et devraient s'achever en 2023. Cinq projets de lieux de cultes sont soit en voie d'achèvement (mosquée de la Montagne verte, Association Familiale Turque de Strasbourg, Centre culturel turc) soit au démarrage des travaux d'agrandissement ou de nouveaux équipements (mosquée de Cronembourg, mosquée Eveil Meinau).

Le calendrier des Religions

Le calendrier des Religions constitue un témoignage de pluralisme et de tolérance, indépendamment du nombre de fidèles dans la Cité : chacun a sa place à égalité avec les autres, quelle que soit son importance numérique. Il marque l'attention portée au pluralisme et à la diversité, au sein de chaque grande famille spirituelle, la place et la présence des minorités sont respectées : les shi'ites dans l'islam, les Tamouls dans l'hindouisme, l'orthodoxie dans le christianisme...

Tiré à 15 000 exemplaires la diffusion a été perturbée par le contexte sanitaire du 1er semestre pour une édition qui s'est encore ouverte aux valeurs européennes et républicaines. Le contenu du calendrier évolue tous les ans car la thématique n'en n'est pas fixe : outre de nouvelles religions, il s'ouvre aux valeurs européennes et républicaines - même si le 14 juillet y est présent depuis le début. En outre, en 2022, la communauté chiite est entrée officiellement dans le calendrier, qui continue à évoluer.

Le Forum des Religions

Initié en 2019, le Forum des religions est le fruit d'un partenariat entre La Ville de Strasbourg, la région Grand Est et l'Université de Strasbourg, rejoint par la Collectivité européenne d'Alsace pour l'édition 2022. Il se veut être un temps dédié à la réflexion dans le cadre de la laïcité sur : la religion, la foi, la non croyance et les cultes. Il constitue un outil de dialogues (citoyen, culturel, philosophique, inter-religieux) et marque la volonté de porter d'une seule voix, le débat sur « le fait religieux » sur la scène publique. L'édition 2022 a parachevé le travail engagé en 2020 et 2021 à savoir : renforcer le positionnement de la Ville de Strasbourg au sein de ce dialogue partenarial et d'en faire avec l'Université, une institution socle de l'évènement.

La jeunesse, le dialogue interreligieux et l'accès à l'art culturel étaient les trois enjeux principaux de l'édition 2022 : pour ce faire une nouvelle dynamique partenariale a été engagée, mobilisant les associations de quartiers, les cultes et les associations culturelles locales.

Un café des religions sur la Tolérance dédié à la jeunesse s'est tenu en 2022, en présence de 7 représentants des cultes locaux et de plus de 40 jeunes à l'Aubette et un spectacle gratuit de musiques sacrées avec près de 300 participants.

Le travail de mémoire

La Mission des cultes et de la mémoire a pour mission au titre de la mémoire (CT de novembre 2018) d'assurer la centralisation des demandes relatives aux questions mémorielles, de recevoir les demandes et les réorienter en tant que de besoin vers les Services les plus à même de les traiter au fond. La Mission a assuré en 2022 la coordination et la mise en œuvre du projet Stolpersteine (soit 4 cérémonies commémoratives), ainsi que le traitement de 43 événements assortis des éléments de contexte et de discours pour l'exécutif.

Fonctionnement

- Budget : 138 000 €
- Dépense : 71 400 €

Investissement

- Budget : 654 500 €
- Dépense : 31 467 €

Projets numériques et informatiques de la direction

Dans une démarche d'évolution technologique et d'amélioration de nos services, plusieurs projets ont été menés avec succès en 2022 :

- Le pilote d'un centre d'appel téléphonique utilisé pour les élections Présidentielle et Législatives,
- La dématérialisation des demandes d'actes d'état civil venant d'internet,
- L'acquisition d'une machine de mise sous plis permettant de faciliter le travail des agents de l'état civil,
- Le déploiement dans les mairies de quartier d'écrans communicants interfacés à notre gestionnaire de files d'attente,
- Le remplacement de nos anciens distributeurs de tickets par des bornes KEO modernes et plus évolutives.

Dans le cadre des évolutions réglementaires et de la maintenance des outils informatiques, plusieurs montées de version ont été réalisées, notamment :

- L'application SIECL pour l'état civil (loi sur le changement de nom, modification des transferts INSEE),
- L'application FELEC et CITOY pour les élections (la gestion des listes électorales, nouvelle plateforme
- D'échange avec l'État pour le recensement citoyen),
- L'application RECIM pour le funéraire (la gestion des concessions funéraires).

Projets informatiques ayant été démarrés en 2022 avec pour objectif une mise en service en 2023 :

- La dématérialisation des certificats de décès,
- La gestion des équipes des bureaux de vote et leur découpage électoral,
- L'utilisation des outils COMEDEC sur des postes client léger,
- La migration vers une version majeure de notre gestionnaire de files d'attente,
- La mise en place d'un centre d'appel téléphonique pour les services Accueil de la population et État civil,
- La mise en place de borne numérique d'affichage légal.

TRANSFORMATION SOCIALE ET SOCIÉTALE

•

Direction des Solidarités de la Santé et de la Jeunesse

1. Principales missions de la direction

La Direction solidarités santé jeunesse (DSSJ) à travers l'activité de ses 528 agent·es, a pour objectif de lutter contre les inégalités et de réduire les vulnérabilités pour donner à chacun·e une place pleine et entière, à travers un ensemble de services et d'actions de proximité. La Direction s'appuie, en matière d'interventions sociale et médico-sociale, sur une logique intégrée qui regroupe les compétences de la Ville, du CCAS, de la Métropole mais également dans le cadre d'une convention de délégation, des compétences du Département (action sociale généraliste, aide éducative à domicile et action éducative en milieu ouvert, protection maternelle et Infantile, insertion des allocataires du Revenu de solidarité active) et des compétences de l'État (santé scolaire).

Accompagner les Strasbourgeois·es face à leurs difficultés administratives, familiales et sociales

Grâce à la mobilisation de ses équipes, la Direction remplit des missions d'accueil et d'accompagnement administratif et social des personnes qui rencontrent des difficultés sociales ou familiales. Dans ses 16 centres médico-sociaux et au Centre Communal d'Action Sociale, les intervenant·es sociaux accueillent ou rendent visite à plus de 13 000 habitant·es chaque année pour poser avec eux un diagnostic de situation et construire des réponses ponctuelles ou au plus long cours, selon les besoins évalués, sur des problématiques multiples comme les finances, le logement, les difficultés éducatives ou encore l'insertion. Par le biais des accompagnements administratifs, la Direction œuvre en faveur de l'accès aux droits ainsi qu'en favorisant le recours à la tarification solidaire pour les habitant·es à revenus modestes ou en assurant au centre administratif un service de domiciliation postale pour les personnes privées d'adresse ; elle gère le dispositif des Aides sociales communales qui soutient à hauteur d'1,4 million d'euros les habitant·es nécessitant une aide financière.

La DSSJ porte en outre, par le biais de plusieurs conventionnements, des interventions visant à protéger les mineur·es du territoire. Le service de l'Action sociale de proximité réalise des interventions de soutien à la parentalité, d'évaluation des informations préoccupantes concernant des enfants strasbourgeois et des demandes de mise à l'abri ou d'aides financières au titre de la protection de l'enfance. Le Département de Protection des Mineurs exerce des mesures d'aide éducative mises en place à la demande ou avec l'accord des parents ou sur décision du juge des enfants. Il réalise également sur demande de ce dernier des Mesures Judiciaires d'Investigation Éducative, visant à évaluer la situation d'un mineur pour formuler des propositions auprès du magistrat. Un point rencontre tenu par ce service dans le bâtiment des « Ponts couverts » accueille des visites médiatisées ou accompagnées, sur ordonnance du Juge aux affaires familiales.

La Direction a également pour mission de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. À cette fin, le Département Développement des Politiques Sociales contribue à l'élaboration et au suivi de plans et programmes et projets en faveur de l'insertion, anime des instances territoriales avec les partenaires et pilote des projets en vue de

lever les freins des demandeurs d'emploi. Le service de l'Action sociale de proximité et le CCAS assurent également l'accompagnement social ou socio-professionnel de près de 5 500 bénéficiaires du RSA.

Œuvrer à un territoire inclusif pour toutes et tous

Capitale européenne et des droits de l'Homme, Strasbourg se mobilise depuis de nombreuses années, dans le respect de ses traditions humanistes et de son mandat de protection en faveur de tou-te-s ses habitant-es en luttant contre les inégalités sociales et de santé et les discriminations.

La DSSJ et plus précisément le CCAS, intervient dans le champ de l'accompagnement des publics en situation d'exclusion. Elle accueille et accompagne les personnes sans domicile au sein du Pôle Accueil et Accompagnement Social ainsi que d'un accueil de jour qui propose un espace de douche et de soin. Le CCAS accompagne par ailleurs l'hébergement des familles victimes d'un sinistre. Ses équipes interviennent sur l'espace public en allant au-devant des personnes vulnérables et sans abri et des familles installées sur des campements ou des squats. La Direction coordonne la résorption des occupations illicites sur l'espace public. Enfin, le CCAS anime et soutient le réseau d'acteurs associatifs et caritatifs.

Dans un contexte d'accroissement des demandes de protection au titre de l'asile, en France et plus particulièrement dans Bas-Rhin, la Ville de Strasbourg a souhaité s'engager en 2017 dans une démarche structurante afin d'accueillir dignement les personnes en vulnérabilité qui arrivent sur le territoire dans le cadre de parcours migratoires, en dépassant l'urgence des situations rencontrées et en proposant un cadre de travail partagé entre les acteurs du territoire. Dans ce cadre, la Direction fédère un réseau de partenaires afin de rapprocher les points de vue et de faire émerger des propositions concrètes pour améliorer l'accueil des nouveaux arrivants mais aussi de tout public vulnérable sur notre territoire. Un contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés a été conclu entre la Ville, la préfecture du Bas-Rhin, la Délégation Interministérielle à l'Accueil et l'Intégration des Réfugiés depuis 2019. En 2021, le 3^e contrat territorial porté par la Ville permet le développement de deux projets coordonnés par l'association Foyer Notre Dame : tout d'abord, la mise en place d'une plateforme ressource pour les professionnels et bénévoles de l'accueil des réfugiés ; ainsi que le développement d'un parcours d'intégration linguistique, professionnelle et culturelle global pour 260 bénéficiaires d'une protection internationale. La Ville soutient également une vingtaine d'associations dans le déploiement d'ateliers socio-linguistiques pour les personnes issues de la migration souhaitant apprendre la langue française. Une équipe médico-sociale spécialisée dans l'accompagnement des familles dites aux droits incomplets, intervient auprès des ménages déboutés du droit d'asile avec enfant et sans abri.

La Ville mène une action de prévention et de lutte contre les discriminations dans son administration et sur l'ensemble du territoire. La mission Lutte contre les Discriminations gère et anime depuis 2019, avec plusieurs associations du territoire, l'espace égalité, lieu d'éducation au respect et à l'égalité des droits, à travers un parcours interactif et ludique, qui accueille plusieurs centaines d'enfants chaque mois. La Ville apporte un soutien aux associations qui agissent dans le domaine de l'accompagnement des personnes victimes de discriminations, et aux associations LGBTI+ et au « mois des visibilitées ».

Soutenir la jeunesse et les actions d'éducation populaire

La Ville contribue aux politiques de développement social local en favorisant le développement personnel de tous les habitant-es et plus particulièrement des enfants et des jeunes ainsi que le renforcement de leur réseau de sociabilité. Pour ce faire, la DSSJ au travers du service Jeunesse, Éducation populaire, soutient et met en œuvre des dispositifs de participation et d'engagement des habitant-es et notamment des jeunes pour développer leur autonomie et leur capacité d'agir pour eux même et pour la société. Elle contribue sur l'ensemble du territoire strasbourgeois au soutien financier, technique, matériel et logistique d'une centaine d'associations œuvrant dans le champ socioculturel dans un objectif d'éducation populaire (associations socio-éducatives, centres socioculturels, espaces de vie sociale). Le service suit, accompagne, contractualise et évalue les actions et projets financés en lien avec les autres partenaires financeurs. Plus de 8 millions d'euros de subventions sont alloués chaque année aux acteurs de l'animation de la vie sociale. En complément et dans un objectif de promotion de la citoyenneté des jeunes, le service coordonne, anime et porte la responsabilité éducative et pédagogique de dispositifs de participation et d'engagement spécifiquement dédiés aux jeunes de 11 à 25 ans, à savoir le Conseil des jeunes, le dispositif des services civiques ainsi qu'une Bourse aux projets jeunes talents.

Préserver la santé et l'autonomie à tous les âges

La politique municipale de santé a pour objectif de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé dans une logique de promotion de la santé. Pour ce faire, La DSSJ s'appuie sur différentes entités de travail et vise à créer des synergies de travail entre l'action des services de terrain auprès de la population, la mise en œuvre de projet innovants et la mise en réseau des partenaires en faveur de la promotion de la santé via le contrat local de santé de la ville de Strasbourg et le dispositif Atelier Santé Ville, outil de mise en œuvre de la politique santé dans les quartiers politique de la Ville.

Au sein de la Direction, le service santé – autonomie exerce les missions de protection maternelle et infantile déléguées par la Collectivité européenne d'Alsace : il concourt à la protection et la promotion de la santé des femmes au cours de la grossesse, des enfants de 0 à 6 ans et de leur famille par des soins et des actions de prévention primaire, de dépistage des handicaps, d'orientation et d'accompagnement dans le système de soins, d'éducation à la santé et de soutien à la parentalité. Par ses missions d'agrément des assistantes maternelles, d'évaluation, d'inspection et de contrôle, la PMI contribue à l'amélioration de la qualité des modes d'accueil du jeune enfant.

Le service santé - autonomie gère aussi le centre de planification et d'éducation familiale du Neuhof et y remplit des missions d'information sur la sexualité, la contraception, l'éducation familiale, la prévention et le dépistage des infections sexuellement transmissibles et l'accès à l'interruption volontaire de grossesse, de conseil conjugal et familial. Il conduit des actions collectives de prévention et d'information sur les thèmes identifiés ci-dessus, notamment à destination des adolescents des collèges de proximité.

Le service met à jour le fichier vaccinal des personnes qui résident sur la commune et organise des séances de vaccinations pour les vaccinations obligatoires au centre administratif.

La Ville assure également, pour le compte de l'État les missions de santé scolaire dans les écoles primaires publiques de Strasbourg : elle y promeut la santé physique et psychologique des enfants ; réalise les bilans de santé et les suivis ; favorise l'accueil et l'intégration de tous les

élèves, notamment des enfants porteurs de maladies chroniques, handicapés ou présentant des troubles spécifiques des apprentissages ; traite les situations d'urgences ; assure l'éducation à la santé et la prévention médico-sociale sur des thématiques en cohérence avec les politiques publiques de santé répond, de manière périodique, à diverses enquêtes relatives aux données épidémiologiques ;

Le service conduit une action en matière de santé dentaire par le dépistage des affections bucco-dentaires auprès de tous les enfants scolarisés dans les écoles publiques de la ville et au sein des structures d'accueil du jeune enfant. Des soins dentaires sont proposés pour les enfants scolarisés dans des écoles ciblées par le dépistage ; le service initie aussi des actions d'éducation à la santé.

Dans le cadre d'une politique volontariste, la Ville réalise des actions de promotion, de coordination de soins et de vaccinations gratuites auprès de personnes en situation de précarité, au sein des structures du Centre Communal d'Action Sociale.

En matière de soutien à l'autonomie, la politique municipale en faveur des personnes âgées recense et met en synergie les acteurs afin de permettre aux personnes de rester le plus longtemps actives et autonomes. La DSSJ s'appuie pour ce faire sur le cadre de la charte « Ville amie des aînés », votée en conseil municipal le 23 octobre 2017. Ses principales orientations consistent à renforcer le rôle social et l'inclusion des aînés-es dans la cité, à favoriser le bien-être des personnes âgées et le vieillissement actif et à lutter contre l'isolement et la précarité. Cela se concrétise par la mise en œuvre d'actions structurantes, telles que des cafés des aidants mensuels, des animations (thé dansant, cabaret, jeux de carte, fête de Noël, semaine bleue...) et actions de prévention. La Direction coordonne le dispositif canicule.

Par convention avec le Conseil départemental du Bas-Rhin, la Ville pilote 3 Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) dont le rôle est de conseiller, informer et orienter les aînés et leur famille, ainsi que l'ensemble des professionnels intervenant auprès des personnes âgées. 5 coordinatrices personnes âgées interviennent sur les territoires pour évaluer les situations et coordonner les interventions requises.

En matière de handicap, l'enjeu est de coordonner les actions de la collectivité afin d'inclure dans les différentes politiques publiques la thématique du handicap et de favoriser l'accessibilité de tous quel que soit son handicap à la cité. La politique du handicap se structure autour de la Charte ville et handicap. Elle engage la Ville autour de trois axes :

- Rendre la Ville accessible dans toutes ses dimensions.
- Développer une communication accessible à tous et changer le regard porté sur le handicap
- Rendre la Ville accueillante pour tous ses citoyens, dans tous les domaines de la vie de la cité.

Le PAAS - CCAS instruit les aides légales pour les personnes âgées et personnes handicapées afin de les soutenir dans le financement de frais de placement dans une structure, dans le maintien à domicile ou encore pour s'adjoindre la présence d'une tierce personne. Il instruit également les demandes d'enquête tiers obligées.

Enfin, la DSSJ intervient sur le champ de l'accompagnement psychologique auprès des ménages en situation de précarité. En collaboration avec les équipes sociales, 7 psychologues de la Direction reçoivent des personnes en souffrance psychique et les accompagnent dans un

travail clinique. Ils/elles assurent aussi un rôle de supervision auprès des équipes de terrain, en participant à des instances d'analyse de situations individuelles de ménages accompagnés.

3. Les faits marquants de l'année 2022 et les principaux projets

- Consolidation d'une **Analyse des besoins sociaux** de la population strasbourgeoise
- **Appui à l'ouverture de l'épicerie sociale de Cronembourg** et poursuite du soutien à la stratégie d'aide alimentaire sur le territoire
- Création du **lieu d'accueil et de répit La T'Rêve** à Koenigshoffen
- Ouverture d'un **lieu de mise à l'abri** (Gymnase Sud) pour les personnes évacuées du Parc de l'Etoile (335 personnes hébergées sur la durée de l'opération, d'octobre 2022 à mars 2023)
- Dans le cadre de la réforme des attributions et du lancement du **Service d'accueil et d'information des demandeurs de logement social** (SAID), formation des professionnels de l'accueil
- Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, création de postes **d'éducateur·rices à la parentalité**, qui exercent des missions de **soutien des compétences parentales** dans le cadre d'un accompagnement social
- Fermeture en mars des **centres de vaccination COVID** (plus de 180 000 injections réalisées sur la période d'ouverture des centres) et accompagnement à la mise en place et au fonctionnement du **centre d'accueil pour les déplacés ukrainiens**
- Création du dispositif « **Ordonnance verte** » : inauguration en novembre pour une période initiale à visée expérimentale pour 800 femmes enceintes. Il s'agit d'un dispositif d'information et de sensibilisation aux risques des perturbateurs endocriniens sur la fenêtre d'exposition qu'est la grossesse. Deux ateliers de sensibilisation sont proposés aux femmes qui émargent sur le dispositif ainsi que des paniers de légumes bio circuit court de façon hebdomadaire sur une durée de 7 mois.
- Accompagnement de la **5ème édition des assises du sport santé sur ordonnance** en lien avec le GIP maison sport santé
- Accompagnement des travaux partenariaux de **renouvellement de la 3ème génération du Contrat local de santé de Strasbourg** : 8 thématiques de santé publique et environnementale prioritaires déclinées en 47 fiches actions
- Développement d'une **stratégie de lutte contre l'isolement des personnes âgées** autour de :
 - La mise en place d'une Veille sanitaire et sociale annuelle avec la mobilisation d'un marché à l'association SOS France Victimes
 - Développement social local pour encourager les initiatives de repérage et de lien social dans les quartiers (AAP Viens avec nous, Veilleur senior)
 - Consolidation et sensibilisation du réseau d'acteurs impliqués dans cette stratégie
- Adoption d'une **délibération cadre sur la « politique jeunesse et sur la mise en place d'un parcours de participation citoyenne et d'engagement pour les jeunes strasbourgeois.es »** ;

- Organisation d'une **journée « jeunesse »** en coopération avec la Direction de Projet Politique de la Ville et plusieurs associations d'éducation populaire le 8 novembre. Cette journée a rassemblé plus de 150 acteurs du territoire.
- Lancement d'une **démarche d'accompagnement des structures socioculturelles** strasbourgeoises à partir du 9 novembre afin de les soutenir dans la période de crises multiples qu'elles affrontent
- Installation du **nouveau Conseil des Jeunes de la Ville de Strasbourg** le 19 novembre
- Lancement d'un **Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'expérimentation d'actions d'insertion** d'une durée de 9 mois, destinées à renforcer l'accompagnement social des personnes en recherche d'emploi, en proposant à environ 300 personnes une action « autre », en relai et soutien aux interventions, leur permettant ainsi très concrètement de retrouver un espace collectif de partage, pour se poser et s'interroger, pour réfléchir et rebondir, pour construire un projet
- **Venue de la Défenseur des Droits** et co-organisation de l'événement « Place aux droits » du 28 au 30 septembre avec une rencontre des acteurs associatifs de la lutte contre les discriminations
- Organisation de **deux journées portes ouvertes** à tou-te-s les habitant-es de l'Espace Égalité en juin et novembre
- Engagement d'une démarche transversale d'amélioration de l'accueil des habitant-es autour de 4 axes :
 - Élaborer un socle et un référentiel communs
 - Former et soutenir la pratique
 - Développer des outils d'information et d'orientation
 - Aménager et organiser l'accueil en appui sur des solutions techniques

4. Quelques chiffres clé

- **8 713** consultations du jeune enfant réalisées pour 3490 enfants
- **3 590** visites à domicile prénatales ou postnatales effectuées par des sages-femmes et des puéricultrices
- **3 188** bilans de la 6ème année en santé scolaire
- **20 183** dépistages dentaires réalisés et 911 séances de soins (concernant 429 enfants)
- **3 394 personnes domiciliées au CCAS** au 31 décembre et plus de 38 946 passages pour remise de courrier
- **14 060 personnes reçues par un intervenant social** en entretien ou à domicile
- **1 526 mineur-es accompagnés par le Département de Protection des Mineurs** dans le cadre d'une mesure administrative ou judiciaire de protection de l'enfance, ou au Point rencontre pour la tenue de visites médiatisées
- **5 014** enfants, jeunes et adultes accueillis à l'Espace Égalité
- **750 personnes inscrites sur le registre nominatif canicule** et suivies par le dispositif de veille
- **75 jeunes de 11 à 14 ans** élu-es et investi-es au Conseil des Jeunes de Strasbourg renouvelé à l'automne 2022
- **8 520 743 euros de subventions allouées** aux acteurs du champ socio-culturel et environ 1 600 000 € de mise à disposition des locaux à destination des CSC

TRANSFORMATION SOCIALE ET SOCIÉTALE

•

Direction des Sports

1. Principales missions de la direction

La Direction des Sports pilote les politiques sportives, distinctes et complémentaires, de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, pour un territoire physiquement actif et sportivement durable.

La Direction des sports a pour mission :

- D'accompagner les territoires et soutenir les clubs et manifestations sportives,
- De développer des animations sportives et de loisirs,
- D'assurer la gestion des ressources et du patrimoine sportif,
- De proposer des programmes d'investissement pluriannuels en matière de rénovation et de création d'équipement sportif,
- D'observer les évolutions liées aux pratiques sportives,

Leur mise en œuvre est assurée par 2 services opérationnels (outre le service Aquaglisse de compétence Eurométropole) et 2 services fonctionnels :

Le service Vie sportive

Il a pour mission l'accompagnement du mouvement sportif par l'attribution de créneaux dans les équipements sportifs, par l'octroi de soutiens financiers, par l'apport de conseils et/ou d'appui logistique. Il contribue à l'animation sportive du territoire, notamment en direction des publics les plus éloignés des pratiques physiques et sportives.

Le service est structuré autour de 3 objectifs de politique publique (« sport performance », le « sport vivre mieux » et le « sport vivre ensemble ») sur 3 territoires (Centre-Nord, Sud et Ouest).

Le service Patrimoine sportif

Il a pour mission de développer, de maintenir et d'exploiter techniquement les équipements sportifs appartenant à la Ville et à l'Eurométropole de Strasbourg, et d'assurer la logistique des manifestations. Le service est composé de 4 départements opérationnels (Espaces extérieurs, Gestion du patrimoine, Technique piscines, logistique manifestations et transports), auxquels se rajoutent une mission sur les nouveaux projets ainsi qu'une expertise en géomatique.

Le département « Gestion du patrimoine »

Ce département, composé de 31 agents, intervient dans la gestion de l'ensemble du patrimoine sportif. Il est organisé sur 3 territoires (Nord, Sud et Ouest) avec un responsable pour assurer la coordination. Ces mêmes responsables se voient confier des missions transversales comme le nettoyage, le suivi de la conciergerie des centres sportifs, la maintenance de niveau 1, la

médiation et prévention au sein d'un centre sportif, l'expertise technique, le suivi des fluides et des agrès.

Le département « Espaces Extérieurs »

Ce département, composé de 39 agents répartis sur 3 territoires (Nord, Sud et Ouest), intervient pour assurer la maintenance et l'entretien des stades et espaces extérieurs sportifs. Il intervient également dans l'homologation fédérale des terrains de sport.

Le département « Logistique Manifestations et Transports »

Ce département est composé de 12 personnes et a pour mission la prise en charge de la logistique pour les manifestations, les transports d'engins et de matériels.

Missions Stratégiques et Transversales – Mistral

Le Mistral a pour mission l'accompagnement des services en termes administratif avec les 4 assistantes de l'équipe de Direction, en termes de communication, de qualité et sécurité, ainsi que de prévention au travail, ainsi que sur les dossiers stratégiques, complexes ou transversaux, et l'accompagnement des usagers, avec l'accueil de la Direction.

Administration Générale et Ressources

Ce service est composé de deux départements :

Ressources humaines : piloté par le chef de service et composé d'une Responsable Ressources humaines et de trois Assistants-es Ressources humaines, avec pour missions :

- Le recrutement d'agents permanents sur postes vacants et en CDD ;
- La gestion des enveloppes budgétaires dédiées aux vacances, saisonniers, CDD et heures supplémentaires, soit un budget annuel dédié d'un montant de 1 044 000 € (VDS et EMS) ;
- Le plan de formation, qui a représenté 1076 jours de formation soit 579 actions de formation pour 227 agents. Ce plan de formation est consacré d'une part aux formations obligatoires liées aux statuts et missions des agents et d'autre part aux souhaits des agents et objectifs des services. Une enveloppe de 40 269 € hors CNFPT a été utilisée en 2022.

Ressources financières, piloté par l'adjointe au chef de service qui a également la responsabilité des ressources numériques, et composé d'un responsable finance et marchés publics, de quatre comptables :

- La préparation budgétaire, en dépenses et recettes ;
- L'exécution budgétaire, avec 2 553 mandats émis pour un montant total de 10 560 998 € en investissement et en fonctionnement (délai de paiement moyen de 18.49 jours) ; 222 titres de recettes pour un montant total de 1 081 572 € ;
- Le suivi des projets informatiques notamment, le projet de portail associatif, le suivi du logiciel de gestion des créneaux des gymnases et terrains de sport ainsi que la mise en place du Wi-Fi.

2. Faits marquants de l'année et principaux projets

Le sport vivre ensemble :

L'année 2022, post-COVID, est marquée par un quasi retour à la normale des activités physiques et sportives menées en régie sur les 3 Plaines Sportives (Baggersee, HautePierre, Vauban-Citadelle) : animations estivales, école municipale des sports, classes transplantées, « Savoir Rouler à Vélo »,...

2022 a aussi été une année de relance des dispositifs visant l'inclusion par le sport, notamment en faveur des réfugiés. Ainsi, des actions « Savoir Nager », « Savoir Rouler », « Savoir Bouger » et « Savoir Glisser ») ont été menées en direction de migrants (plus de 700 bénéficiaires).

L'engagement de services civiques (18 recrutements en 2022) dans le domaine de la médiation par le sport a permis de développer près d'une centaine d'actions (d'accompagnement, de sensibilisation au vivre ensemble, etc...), notamment dans les quartiers populaires.

Le dispositif incitatif des « Bourses d'aide à la licence sportive » en direction des publics en fragilité (QF inférieur à 720) a rencontré un vif succès (2833 délivrances en 2022, soit une augmentation de près de 30% par rapport à 2021). Les 77 clubs labellisés en 2022 ont signé la nouvelle convention « Clubs Citoyen » et se sont engagés à sensibiliser leurs adhérents au « Vivre ensemble ».

Le dispositif « Cité Éducative », qui a pour objet de développer des actions sportives en dehors des temps scolaires (petites vacances et l'été) en direction des adolescents-es dans 4 quartiers populaires (Meinau, Neuhof, Elsau et Montagne-Verte), a fédéré près de 700 participants-es de 12 à 25 ans.

En termes d'accompagnement des clubs, ce sont 14 000 créneaux hebdomadaires réguliers, et 5 000 créneaux ponctuels, qui sont répartis pour permettre la pratique d'activités physiques des habitant-es dans le cadre associatif.

La Ville soutient ses 220 clubs de territoire à travers différents dispositifs de financement, pour un montant de 1,35 M€.

Le sport performance :

Après 2 saisons perturbées par la COVID, la Ville de Strasbourg a maintenu le niveau de ses soutiens financiers aux clubs de performance (subventions pour missions d'intérêt général et/ou achats de prestations) pour un montant de 3 M€. Les missions d'intérêt générales engagées avec les clubs sportifs professionnels restent orientées prioritairement vers les 3 piliers de la municipalité (écologie, social, démocratie) afin de mieux répondre aux enjeux de la politique sportive municipale.

La collectivité a par ailleurs accompagné fortement les sportifs de haut niveau (99 000 €) dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de PARIS 2024.

Enfin, la Ville de STRASBOURG a soutenu des événements sportifs développant des dynamiques de territoires (NL Contest par exemple) et le sport féminin (notamment les « Internationaux de Tennis de STRASBOURG » et le Handball féminin).

Le sport vivre mieux :

L'année 2022, post COVID, a été celle de la redynamisation de dispositifs/projets structurants.

Les « mercredis actifs » ont permis de prendre en charge des enfants très éloignés de la pratique sportive (appréhensions, peur de l'eau, peur de tomber, etc) sur les 3 Plaines Sportives. Environ 30 enfants par cycle d'activités ont été accueillis à HautePierre et au Baggersee. 12 enfants ont été accueillis sur le site de l'école Schwilgué. Une journée commune a clôturé la saison en juin, sur le site du Baggersee.

Les « écoles de vélos adultes » ont repris une activité normale. Ces sessions drainent des publics éloignés de la pratique sportive. En 2022, des personnes porteuses de troubles autistiques y ont participé régulièrement.

Des « pratiques douces », déclinées sur les 3 territoires, accueillent un public adulte et seniors régulier. Certains cours sont même sur-fréquentés (le lundi matin à Reuss plus de 40 participants).

À noter que la dynamique de « l'observatoire international du sport », en partenariat avec l'Université de Strasbourg, a permis de bénéficier de travaux de recherche sur des sujets variés : le sport au féminin, les activités physiques de la petite enfance, l'utilisation des vitaboucles, etc... Elle s'est aussi manifestée par l'accueil de stagiaires sur les thématiques du développement des Plaines Sportives, du « Savoir Rouler à Vélo » et de l'utilisation des équipements sportifs » (enquête de satisfaction ayant obtenu plus 1000 réponses).

L'évolution du service se poursuit avec, pour chacune des missions et l'ensemble des projets, l'intégration systématique des dimensions sociales, écologiques et démocratiques. Nos analyses se construisent autour d'axes de réflexions et de travail comme le Schéma Directeur de l'Offre Sportive et des Équipements Sportifs (SDOSES), le projet Harpe, la mise en œuvre du plan climat, la responsabilisation des acteurs, ainsi que notre dynamique d'innovation. Les équipes ont été fortement mobilisées pour répondre à notre démarche de sobriété. Au courant de l'année 2022, il a été engagé une démarche de certification des départements « Logistique Manifestations et Transports » et « Technique Piscine (Eurométropole) ».

Principaux projets livrés en 2022 :

- Rénovation des terrains de squash au Centre Sportif de la Robertsau ;
- Construction de deux bâtiments vestiaires/club house, au stade Exes et au Centre Sportif Jean-Nicolas Muller ;
- Rénovation du gymnase de la Canardière et création d'une extension pour la gymnastique ;
- Réfection des terrains de tennis de la Fraternelle et de la façade du bâtiment au Centre Sportif Ouest ;
- Création d'un terrain de football en gazon synthétique et réhabilitation d'un terrain en herbe existant au Centre Sportif Ouest ;
- Réhabilitation du Stade Michel Walter par la création et mise aux normes fédérale d'un terrain de football en herbe, d'une piste d'athlétisme et d'une aire de lancers ;
- Mise en œuvre de premiers dispositifs de pilotage à distance d'arrosage et d'éclairage de terrains de football ;

- Opérations ciblées du projet Canopée sur des équipements sportifs.

Travaux et projets en cours :

- Travaux de rénovation énergétique, travaux de mise en accessibilité et sécurité du gymnase Karabatic au Centre Sportif de la Robertsau ;
- Construction d'une nouvelle salle de boxe à l'Elsau et rénovation thermique du gymnase Léonard de Vinci ;
- Rénovation complète du gymnase Albert Legrand et construction d'une nouvelle salle de gymnastique rythmique et sportive ;
- Étude pour la restructuration de la base Eaux Vives ;
- Projet de restructuration du gymnase Sturm ;
- Réhabilitation du gymnase du Conseil des XV et construction d'une salle annexe ;
- Réhabilitation de 6 courts de tennis au Centre sportif Ouest ;
- Renouvellement de la surface de jeu de 2 terrains de football synthétique ;
- Étude sur les plaines d'aventures sportives ;
- Création d'un skate-park rue de Boston d'une zone de culture urbaine, de deux terrains de basket au stade Exes ;
- Continuité du projet Canopée ;
- Étude pour la création de 2 préaux sportifs type basket ;
- Création d'une plaine sportive au Jardin des 2 Rives ;
- Extension du bâtiment vestiaires/CH du stade Michel Walter.

Nombre d'interventions de maintenance

- 623 interventions pour 1,31M € TTC ;
- Nettoyage standard : 48 sites sportifs pour un montant de 810 K€ ;
- Nettoyage exceptionnel : 60 prestations pour 70 K€ ;
- Fourniture de matériel pour la régie : 25 K€.

Manifestations :

- 171 manifestations et 985 transports ;
- Utilisation des engins : 23 165 kilomètres
- Matériaux transportés : 4 743 tonnes.

TRANSFORMATION SOCIALE ET SOCIÉTALE

•

Direction des Événements et de la Vie Associative

La DEVA (Direction Événement et Vie Associative) est composée de 4 départements :

Relations à l’usager : ce département est le guichet d’entrée du service, par lequel les demandes des usagers mais aussi des partenaires internes et externes sont traitées. Le département assure également la réponse à l’usager.

Missions opérationnelles : ce département comporte l’intégralité des moyens dédiés à la mise en œuvre des activités du service : centre logistique, salles municipales, sonorisation et maintenance.

Gestion de projets : ce département assure en régie la conception et la réalisation d’événements sur l’espace public de la Ville de Strasbourg ainsi qu’une expertise événementielle tant pour les autres services que les partenaires extérieurs. La coordination générale de Strasbourg Capitale de Noël fait partie intégrante de ce département.

Centre de ressources à la vie associative : ce département a pour charge d’élaborer et d’animer la charte de la vie associative, de gérer le Groupe de Travail Subventions ainsi que de déployer et gérer le logiciel de suivi des demandes (Portail des aides) lien avec les référents thématiques dans les services internes.

1. Principales missions de la direction

La DEVA a pour mission principale de concevoir, produire et réaliser des événements sur le territoire de la Ville de Strasbourg.

Le carnaval, la Fête de la Musique, la Symphonie des Arts, les Illuminations de la Cathédrale, le Festival des Arts de la rue, les Docks d’été, le 14 juillet et le marché de Noël sont autant d’opérations pilotées en régie directe par la DEVA.

La DEVA assure la gouvernance globale de Strasbourg Capitale de Noël. À ce titre elle coordonne l’ensemble des parties prenantes internes (services et directions concernés) et externes (exposants - commerçants – associations - institutions...) de l’événement.

Plus largement, la DEVA accompagne les porteurs de projets événementiels dans les démarches et les processus de développement

La DEVA propose la mise à disposition de matériel événementiel générique. À ce titre elle possède un parc matériel, des compétences en création, en maintenance et en manutention tout comme des espaces de stockage.

La DEVA gère, loue et entretient un parc locatif de 8 salles municipales polyvalentes (Aubette – Bourse – Maison des Syndicats – Pavillon Joséphine – Salle du Manège – Centre Marcel Marceau – Halle du marché – Maison des Syndicats).

L’enjeu écologique est de proposer des manifestations ayant un impact moindre sur le dérèglement climatique et ses composantes, de proposer et expérimenter des pratiques durables et éco responsables.

La conception et la réflexion des manifestations produites par la DEVA sont axées sur les enjeux de ville inclusive, accessible, ouverte, veillant à ne pas générer des discriminations tant dans ses contenus que dans leur réalisation.

L'enjeu est aussi de recréer du dialogue et d'associer les citoyens à la décision, de prendre en compte les avis lors de la réflexion et la conception des événements et de favoriser un écosystème permettant l'émergence de projets du territoire.

Les orientations politiques de la politique événementielle :

- Réappropriation de l'espace public ;
- L'espace public se doit de retrouver ses valeurs, son identité afin de permettre la rencontre, le vivre ensemble, le partage, l'usage. L'événement sur l'espace public vise à créer les conditions de développement de valeurs essentielles à la citoyenneté ;
- Équité territoriale ;
- Au cœur des projets menés par le service, avec comme objectif de créer une offre pour tous et par tous ;
- Un écosystème favorable pour l'émergence de projets portés par des tiers ;
- Créer une nouvelle dynamique associative, citoyenne autour d'un récit commun et d'une offre co-construite ;
- Replacer l'utilisateur, le citoyen au cœur du dispositif avec l'objectif de lui fournir un service public de qualité avec des expériences renouvelées et un accompagnement efficient.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

- Reprise des formats « grands rassemblements » / Carnaval – Fête de la Musique ;
- Fréquentation record pour l'édition 2022 du marché de Noël avec 2,8 M de visiteurs ;
- Clôture exceptionnelle du FARSe avec la place des Anges sur Kléber ;
- Collaboration entre Benjamin BIOLAY et l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg lors de la Symphonie des Arts ;
- Une démarche de participation citoyenne concernant Strasbourg Capitale de Noël (50 strasbourgeois sélectionnés sur 8 mois).



Mission Droit des Femmes et Égalité de Genre

1. Principales missions de la direction

L'année 2022 a été une année importante avec l'adoption en Conseil Municipal du 3^{ème} plan d'action droits des femmes et égalité de genre le 31 janvier 2022. Celui se décline ainsi :

- Garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'administration ;
- Irriguer la ville d'une culture de l'égalité ;
- Soutenir, encourager et favoriser les initiatives et les politiques publiques en faveur des droits des femmes et pour l'égalité.

Le troisième plan (2022-2024) poursuit un objectif ambitieux : être un employeur exemplaire conscient de sa responsabilité sociétale.

S'inscrivant dans le cadre légal et réglementaire, le troisième plan d'action couvre l'ensemble des dimensions de l'égalité professionnelle : inégalités salariales, lutte contre le sexisme, traitement des situations de violences sexistes et sexuelles, recherche d'une articulation entre les temps de vie, ancrage d'une culture de l'égalité au sein de la collectivité. Il intègre également la lutte contre toutes les discriminations.

Concernant le plan d'égalité professionnelle, ce sont 6 axes déclinés en 20 actions qui permettent de contribuer à l'égalité :

- En développant les connaissances statistiques en faveur de l'égalité professionnelle – axe n°2
- En irriguant la collectivité d'une culture de l'égalité – axe n°3
- En contribuant à une meilleure articulation des temps de vie – axe n°4
- En favorisant l'égalité salariale – axe n°5
- En luttant contre les discriminations et en favorisant la mixité – axe n°6
- En luttant contre les violences sexuelles et sexistes – axe n°7

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

En cohérence avec l'engagement politique de faire de l'égalité professionnelle, et notamment salariale, entre les femmes et les hommes de notre administration une priorité forte de notre politique de ressources humaines, l'enjeu de l'égalité salariale a été au centre des négociations sur le régime indemnitaire qui ont été menées au printemps 2022 dans le cadre plus large du dialogue conduit avec les organisations syndicales au travers de l'Agenda social.

La mesure essentielle issue de ces négociations a été la revalorisation du régime indemnitaire socle, à hauteur d'environ 15%, des agents-es de catégories A et B des filières administrative, animation, culturelle, sanitaire et sociale et sportive. Cela représente en moyenne une augmentation de 45€ brut par mois en catégorie B et 90€ brut par mois en catégorie A.

En matière de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, l'année 2022 a été caractérisée par la poursuite des formations proposées à l'ensemble des agent-es en matière de lutte contre le sexisme et par la mise en place d'une cellule d'alerte et d'écoute des agent-es.

Créée par l'arrêté eurométropolitain du 11 août 2022, la cellule d'alerte et d'écoute a ouvert le 19 septembre 2022. Cette cellule permet d'alerter sur tous les faits de violence, discrimination, harcèlement moral ou sexuel, menace, agissements sexistes ou de situations de souffrance au travail, dont les agent-es pourraient être victimes.

L'objectif de la cellule est double :

- Écouter dans la confidentialité et en toute neutralité les agent-es et les orienter vers les dispositifs internes et externes qui peuvent les aider (associations, médecin traitant, permanences d'avocats...);
- Signaler les faits à la Directrice des ressources humaines et au Directeur adjoint des ressources humaines afin que des mesures puissent être prises.

Une conciergerie d'entreprise a été mise en place au début de l'année 2022 afin de participer à l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle. Présente sur les sites du Centre administratif et de la Fédération, ce sont 488 agent-es qui ont utilisé-es ce service dont 309 femmes et 179 hommes.

Le deuxième grand objectif à propos duquel la ville de Strasbourg s'est engagée lors de la signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale concerne la diffusion d'une « culture de l'égalité » dans la ville.

En 2022 le plan d'action intègre les axes de travail suivants :

- Irriguer la Ville par le débat
- Consolider et dynamiser la commission plénière
- Soutenir les initiatives locales et les projets spécifiques en faveur de l'égalité femme-homme
- Prévenir et lutter contre le harcèlement de rue
- Augmenter la présence symbolique des femmes dans l'espace public
- Explorer l'opportunité et les besoins d'un lieu assurant un parcours coordonné et un accompagnement des femmes victimes de violences

La Journée internationale de lutte pour les droits des femmes

8 mars 2022 : Journée internationale de lutte pour les droits des femmes : *Jouir de nos droits, partout et pour toutes !*

Cette année encore la Mission a organisé une vaste campagne de communication dans le cadre de **la journée internationale de lutte pour les droits des femmes (8 mars)** sur le thème « Jouir de nos droits, partout et pour toutes ».

Ce travail s'est fait de concert avec les membres de la Commission Plénière, les acteurs-rices des centres médico-sociaux ainsi que des directions de territoires. Amplifier la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans le développement des territoires :

- DT Neuhof Meinau : trois jours d'animations salle du manège ;

- Exposition et concert Place du marché Neudorf ;
- Ateliers à Ampère ;
- Marche festive à Koenigshoffen ;
- Parcours engagé sur Bourse Esplanade Krutenau Conseil des XV et ateliers de sensibilisation dans les écoles et collèges.

La journée de lutte contre les violences faites aux femmes

25 novembre 2022 : journée de lutte contre les violences faites aux femmes : Colloque annuel sur le thème de la pornographie

Ce colloque était le douzième organisé par la Ville (Mission droits des femmes et égalité de genre) et se place dorénavant comme un moment phare du calendrier des actions locales autour de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes (25 novembre). Il continue à être le fruit d'une réflexion portée par les membres de la commission plénière « égalité femmes - hommes » animée par l'élue en charge des droits des femmes et de l'égalité de genre.

Nombre de participant-es au Colloque : 930 (sur les 1300 inscriptions) dont 230 agent-es et 215 connexions en streaming. Total = 1160

Dans les territoires, le 25 novembre a donné lieu à :

- La création d'un groupe de travail au Port du Rhin pour monter une programmation : séance d'art thérapie ; projection au CSC de *Bande de filles* et de capsules vidéos de l'ONU sur la question des violences faites aux femmes
- Une campagne de communication sur les numéros d'urgence sur BEK – CXV, envoyés aux partenaires du quartier ainsi que le violentomètre

Les Soirées d'Olympe

La collaboration avec la Médiathèque Olympe de Gougues s'est poursuivie cette année avec 4 soirées d'Olympe : temps de débat et d'échanges sur les enjeux relatifs à l'égalité femmes-hommes et l'actualité des problématiques féministes.

Consolider, dynamiser la commission plénière et structurer son plan d'action

Cette Commission s'est réunie à 5 reprises cette année avec comme temps forts collectifs :

Les groupes de travail 8 mars et Colloque qui ponctuent les actions d'animation de réseau de la MDFEG tout au long de l'année ;

Le 9 mai : un travail de co-construction sur une charte des valeurs communes aux associations membres de la commission plénière. Cette Charte devrait être finalisée en 2023 ;

La mobilisation des associations pour l'édition 2022 du Village des associations :

Un Groupe de travail Genre et Santé des femmes mobilisé à l'automne 2021 puis à l'hiver 2022 afin d'alimenter l'atelier genre et santé des femmes et identifier des actions fortes à inscrire au prochain Contrat Local de Santé

Soutenir les initiatives locales et les projets en faveur de l'égalité femmes-hommes

La Ville participe au financement de dispositifs d'aide à la vie quotidienne de femmes : dispositif d'insertion notamment économique, dispositif de mise en sécurité de femmes victimes de violences etc. Par ailleurs, elle finance des associations pour leurs projets et actions auprès de femmes et pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Sensibiliser à la présence symbolique des femmes dans le domaine public

En 2022, ces intentions se sont déclinées comme suit :

- 5 nouvelles membres arrivées dans la Commission de dénomination des noms de rue
- 2 rues ou espaces dénommés d'après des femmes, contre 1 d'après un homme et 2 neutres
- 1 école dénommée d'après une femme (école Alice Monier) sur les 2 écoles dénommées (l'autre l'a été d'après un élément naturel)
- 1 démarche participative avec une école a abouti à la dénomination d'un parvis d'école dénommé d'après la résistante Andrée Gadat

Poursuivre l'intégration de la question de l'égalité au cadre des politiques publiques

Le troisième objectif visé par la ville de Strasbourg dans son 3^{ème} plan d'action pour les droits des femmes et l'égalité de genre concerne l'intégration transversale dans les politiques publiques des enjeux des droits des femmes et de l'égalité de genre. Il ne s'agit pas d'un relevé exhaustif, mais d'un panorama large sur les principaux axes de travail, les actions menées en 2022, avec des exemples choisis.

Pour une approche intégrée de l'égalité en santé

En 2021, un travail concerté de renouvellement et d'élaboration du prochain CLS 2022-2026 a démarré. Un groupe de travail thématique Genre et santé des femmes a pour la 1^{ère} fois vu le jour, co-piloté par le service Santé et Autonomie et la MDF.

5 fiches ont été produites (avec l'appui des associations locales et partenaires identifiés).

Vers une stratégie globale de budgétisation sensible au genre (BSG)

La ville de Strasbourg se positionne aujourd'hui comme une collectivité pionnière en France en matière de budgétisation sensible au genre (BSG). Son but : développer une démarche permettant d'analyser le budget sous l'angle de l'impact des politiques publiques en matière de genre et d'égalité femmes-hommes.

De l'intention à la pratique, 2 projets complémentaires déployés au sein de la collectivité:

- Une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) : expérimentation de la budgétisation sensible au genre (octobre 2021/septembre 2022)
- Projet européen : Gender mainstreaming in public policy and budget processes/ Experimenting at a local level in the city of Strasbourg (Juin 2022/Octobre 2024)

Politique de développement social urbain et politique de la ville

C'est également une culture de l'urbanisme sensible au genre qui se déploie sur les territoires, portée par les DT et le Groupe de travail Genre et Ville :

- **Plusieurs marches exploratoires réalisées** : au Baggersee, à Hautepierre, Poterie, Cronembourg
- La direction des sports et le groupe genre et ville ont étudié le projet de sports urbains au Parc Citadelle du point de vue du genre, et ont procédé à des observations in situ
- Plusieurs actions ont également été réalisées par le groupe genre et ville sur l'urbanisme sensible au genre : finalisation de l'étude genre et végétalisation (newsletter, terrain) ; contribution au plan banc ; accompagnement d'un projet tutoré sur les cours d'école ; expérimentation d'une formation pour les agent.es du périscolaire sur l'égalité filles – garçons dans les cours d'école ; intégration du prisme « égalité filles-garçons » dans les fiches de poste des collègues de la DEPN en charge du réaménagement des cours d'école ; atelier dédié au groupe genre et ville lors de la journée d'été de l'Université permanente des territoires
- Concernant l'objectif de sensibilisation du grand public et du public jeune, il est à noter l'organisation d'un ciné débat « *Riposte féministe* », une matinée de sensibilisation auprès de la SPL Deux Rives, une table ronde exposition Ariane Pinel 5^e Lieu et la contribution au texte de l'exposition, l'organisation d'interventions CIDFF + Thémis + groupe genre et Ville aux collèges Vauban, Esplanade et écoles élémentaires, la mise en place de l'exposition genre et ville au colloque sur les violences faites aux femmes, place du Temple neuf et Baggersee
- Le groupe genre et ville s'est mobilisé pour alerter sur les risques d'augmentation d'inégalités femmes-hommes dans l'accès à l'espace public et aux mobilités du fait de l'extinction de l'éclairage public programmé fin 2022.
- En cohérence avec le Contrat de Ville, formation d'une 50aine d'agent.es et de partenaires à la prise en compte du genre dans les projets d'aménagement urbain et de développement social.
- Lancement et attribution d'un marché transversal de gardes d'enfants proposées pour les temps de participation citoyenne

Séminaire ensemble pour l'insertion professionnelle des femmes

La Direction de Territoire Cronembourg-Hautepierre-Poteries Hohberg et la Mission droits des femmes et égalité de genre ont organisé le séminaire « Ensemble pour l'insertion professionnelle des femmes » le vendredi 30 septembre à 8h30.

**FINANCES,
PARTENARIATS,
PATRIMOINE ET
LOGISTIQUE DURABLES**



Direction de l'Architecture et du Patrimoine

1. Principales missions de la direction

« Porter la transition énergétique du parc bâti, la gestion durable et la sobriété du patrimoine public et privé »

La Direction de l'Architecture et du Patrimoine est une direction projets qui gère de manière durable un patrimoine vaste de 1800 bâtiments sur des thématiques variées comme le sport, la culture, l'enfance, la santé... Ses plus de 230 experts interviennent à chaque étape du bâti, de la définition du besoin (amélioration technique, rénovation, extension, nouvelle infrastructure) à la maintenance du site en passant par la construction.

En offrant aux usagers et aux agents des lieux adaptés à leurs besoins, elle contribue ainsi au rayonnement de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg et accompagne la transformation de son territoire.

Le développement durable est au cœur des préoccupations de la DAP pour répondre aux enjeux de la crise énergétique et climatique.

Dans un contexte de raréfaction du foncier, de nécessaire réduction des consommations énergétiques, la DAP a pour mission de développer une culture de la sobriété, en valorisant le parc bâti existant, en mutualisant les usages et en définissant le juste niveau de performance (tant technique que fonctionnelle) à atteindre pour garantir les conditions d'un service public de qualité.

Pionnière dans son domaine d'expertise, la Direction de l'Architecture et du Patrimoine porte les missions suivantes, en s'appuyant sur les 7 services de sa solide organisation :

- Accompagner la définition du besoin avec le territoire, les élus et les directions thématiques.
- Piloter et garantir la performance énergétique du patrimoine bâti et de ses installations techniques.
- Conceptualiser les projets grâce à son ingénierie de la construction.
- Piloter les opérations jusqu'à livraison en sa qualité de maître d'ouvrage.
- Garantir le montage administratif et financier grâce à ses fonctions ressources.
- Assurer la maintenance des bâtiments livrés via sa régie.
- Enrichir continuellement l'inventaire de son parc bâti pour une meilleure connaissance des bâtiments.
- Impulser l'amélioration continue dans chacune de ses actions.

Accompagnement quotidien

Le service Administration Générale et Ressources est un service ressource, expert et facilitateur qui accompagne au quotidien la Direction pour une organisation agile et efficiente.

Il assure une mission de soutien à l'ensemble des entités de la Direction. Il porte la mise en œuvre administrative des projets, par ses différents départements : ressources humaines, marchés publics, comptabilité et gestion des subventions.

Le + : l'amélioration continue :

Il décline les enjeux stratégiques et challenge systématiquement l'organisation pour impulser une culture de l'amélioration continue afin d'amener chaque service à clarifier sa vision et à repenser son fonctionnement.

Gestion de l'inventaire patrimonial du bâti

GIPB est un service patrimonial référent, représentant la collectivité-proprétaire, qui administre la base de données patrimoniales. Il amorce le pilotage et l'animation des stratégies de valorisation et d'optimisation du patrimoine. Le service est le garant de la cohérence des pratiques en matière de gestion patrimoniale et de leur mise en application. Il est le point d'entrée unique.

Le + : une gestion plus dynamique :

La mise en place d'instances décisionnelles pour arbitrer les actions proposées a notamment permis de commencer à partager une culture commune autour de l'optimisation et la valorisation du patrimoine ainsi qu'une gestion plus dynamique.

Ingénierie de la construction

L'Ingénierie de la Construction intervient en amont de la maîtrise d'ouvrage pour faire émerger des solutions innovantes et conceptualiser les édifices de demain en réponse aux besoins des utilisateurs et des contraintes terrain. Il incite à l'optimisation des bâtiments du territoire pour les adapter aux usages mutualisés, aux changements climatiques et aux enjeux de sobriété.

Le + : sa fiabilité :

Le SIC est un bureau d'études intégré performant et reconnu pour la qualité de ses livrables, de ses chiffrages et de ses données qu'il sait continuellement enrichir. Grâce à sa bibliothèque d'expertise fiable, il rivalise avec les acteurs de la construction du territoire.

Maîtrise d'ouvrage

Qu'ils soient spécialisés dans la culture, le social et l'administratif (CCSA) ou dans l'enfance, l'éducation et le sport (CEES), les services opérationnels de la construction sont experts dans l'acte de construire. Ils challengent les besoins d'équipements publics tout en intégrant la sobriété bâtementaire et énergétique des projets en vue de répondre aux ambitions politiques sur le territoire.

Ils accompagnent, pilotent et mettent en œuvre tout le processus de construction en s'appuyant sur les études réalisées par le service d'ingénierie et en porte la responsabilité dans toutes ses dimensions (programmative, technique, administrative, économique et temporelle).

Le + : le rôle de chef d'orchestre :

Son rôle de pivot l'oblige à une réactivité de chaque instant et à une acculturation permanente aux évolutions réglementaires pour garantir l'adéquation du projet à ses ambitions et la satisfaction des utilisateurs et de la population.

Maintenance des bâtiments

SMB est un service d'interventions pluridisciplinaires pour la maintenance, l'entretien et la sécurité des bâtiments au service des autres directions de la collectivité 365 jours par an / 24H sur 24H. Il tend à plus de proactivité pour une gestion préventive et durable des équipements.

Le + : sa certification ISO 9001 :

Depuis 2013, le service est construit autour d'un Système de Management de la Qualité qui lui vaut sa certification ISO 9001. Auditée chaque année par un organisme extérieur, SMB assoit ainsi la performance de son activité, la qualité du service rendu à ses clients, la fluidité de ses relations avec les partenaires et l'implication de ses agent.es.

Énergie et patrimoine

Créé en 2022, ce nouveau service dédié à l'énergie développe une stratégie énergétique basée sur la qualité des process et la standardisation des méthodes et intervient sur les équipements techniques. Pour répondre aux enjeux du Décret tertiaire, il se doit de connaître, piloter et garantir la performance énergétique du patrimoine bâti et de ses installations techniques et relever ainsi le défi climatique.

Le + : un service dédié :

En dédiant un service entier à l'énergie, la DAP confirme sa volonté d'impulser une culture de l'énergie dans la conception / rénovation des bâtiments et des installations, et de la diffuser non seulement dans chacun de ses services, mais aussi au sein de la collectivité et au-delà pour fédérer chaque acteur autour de cet enjeu.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

Accompagner la transformation du territoire

La Direction accompagne ainsi la transformation du territoire en passant d'une gestion administrative de son parc bâti vers une gestion patrimoniale stratégique. Cette année, elle réfléchit à la mise en place d'un comité de pilotage transversal avec la Direction de l'Urbanisme et la Direction des Territoires pour asseoir une nouvelle gouvernance, interroger les modes de gestion et adapter ses outils.

Affiner la connaissance du parc bâti

Pour ce faire, elle doit pouvoir s'appuyer sur un inventaire exhaustif et solide de ses bâtiments. Elle travaille ainsi à améliorer la connaissance de ses équipements (gestionnaires, utilisateurs, usages, consommations...), les données recensées et leur partage. L'objectif étant de proposer alors un outil commun de gestion qui sera le point d'entrée unique de la donnée.

En 2022, un effort conséquent est fourni pour recenser de manière qualitative plus de 600 bâtiments afin de répondre aux obligations de réduction des consommations du Décret tertiaire.

Inciter au travail en réseau

L'émulation en réseau contribue également à optimiser la connaissance du parc bâti. Un réseau de référents patrimoniaux issus de chaque direction thématique et animé par la DAP, alimente une réflexion transverse en vue d'harmoniser les pratiques et d'uniformiser les conditions de mise à disposition des bâtiments.

Dans cette même optique, la Direction formalise sa mission d'accompagnement juridique en matière de gestion patrimoniale auprès des autres directions de la collectivité via sa mallette

du gestionnaire. Cette boîte à outils en ligne définit un référentiel (trames, contrats types) pour sécuriser au maximum les contrats d'occupation non constitutifs de droits réels.

Penser les projets par le prisme de l'énergie

En 2022, pour relever le défi de la transition énergétique et agir à hauteur des enjeux du grand projet de mandat, la DAP place l'énergie au cœur de ses préoccupations. Elle structure ainsi son action autour de 4 grands piliers du changement :

Passer à une organisation agile

La DAP obtient le financement de la Banque Européenne d'Investissement et crée le service « Énergie et Patrimoine » pour porter de manière transversale l'ensemble des missions en lien avec l'énergie et intégrer pleinement le volet exploitation.

En complément, plusieurs agent.es se regroupent auprès de la direction au sein de la cellule « Mission Ressources et Méthodes » pour accélérer la transformation. Cette cellule d'appui transversal comporte plusieurs chargé.es de missions, respectivement spécialisés dans la construction circulaire, la transition énergétique environnementale et numérique du patrimoine, la transformation digitale et la communication.

Définir la trajectoire énergétique

L'institut NégaWatt accompagne la Direction dans la définition de la trajectoire énergétique du parc bâti de la collectivité à l'horizon 2030 et 2050. Ensemble, ils agissent sur les deux volets complémentaires que sont la stratégie énergétique opérationnelle (travaux, exploitation, usages) et la conduite du changement pour faire émerger une culture commune de la sobriété énergétique au sein de la collectivité (entretiens individuels, ateliers collectifs, diagnostic des pratiques).

Orienter le PPI et opter pour de nouveaux moyens juridiques

11 opérations de rénovation énergétique (Centre administratif, médiathèque Olympe de Gouge, Archives municipales, écoles, gymnases) se réalisent sous la forme d'un Marché Global de Performance (MGP). Le Contrat de Performance Énergétique (le MGP représentant le moyen principal de le mettre en œuvre) est un outil juridique qui impose une garantie de résultat dont la rémunération du prestataire dépend. Il inclut l'optimisation de l'exploitation de ses installations techniques et la maintenance corrective sur plusieurs années en complément des travaux.

Agir sur les usages

La crise traversée oblige à jongler habilement entre la projection à long terme et les impératifs. Ainsi, un plan de sobriété énergétique est adopté par la collectivité fin septembre 2022 avec un objectif de -10% de consommation énergétique en 2023. Des décisions rapides sont prises dès l'hiver, telles que le recul de la période de chauffage et la formation des agent.es sur le terrain, la baisse des températures des bâtiments publics et l'équipement de 430 d'entre eux en sondes pour un meilleur suivi à distance ainsi que l'adaptation des cycles de chauffage selon les usages.

Piloter les projets emblématiques 2022

Le patrimoine bâti de la Ville de Strasbourg est composé de 1 200 bâtiments dont la typologie est diversifiée : groupes scolaires, gymnases, stades, musées, salles de spectacles, médiathèques, centres socio-culturels, locaux associatifs... Comme chaque année, la DAP accompagne la transformation du territoire à travers plusieurs projets emblématiques, certains au stade d'études, d'autres en travaux et ceux livrés en 2022.

Finalisation des études de programmation, choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre et démarrage des études de maîtrise d'œuvre :

- Création d'un restaurant scolaire pour le groupe Reuss.
- Construction d'une maison des services au public dans le quartier de l'Elsau.
- Aménagement d'une maison des services au public dans le bâtiment Grüber, 91 route des Romains dans le quartier Koenigshoffen.
- Restructuration du centre socio-culturel Aquarium dans le quartier Cronembourg.
- Restructuration-extension du gymnase conseil des XV.
- Restructuration du foyer St Joseph en accueil de jour à Koenigshoffen.
- Rénovation thermique groupe scolaire Schwilgué
- Développement du Pôle logistique du service des espaces verts et de nature dans le Parc de l'Orangerie

Démarrage des travaux

- Extension et construction d'un restaurant pour le groupe scolaire Finkwiller, Petite France.
- Construction du groupe scolaire Mentelin avec restauration, Koenigshoffen.
- Construction du groupe scolaire Meinau avec restauration, Meinau.
- Rénovation patrimoniale du cinéma municipal qui devient le Cosmos, Centre-ville.
- Réhabilitation et extension du Lieu d'Europe, Robertsau.
- Rénovation de la Manufacture des Tabacs en vue d'accueillir une partie de la Haute École des Arts du Rhin, Krutenau.
- Réhabilitation et d'extension du gymnase Albert Legrand, Neudorf.
- Réhabilitation et rénovation patrimoniale de l'aile médicale attenante aux Bains Municipaux en Maison sport santé, Krutenau.
- Occupation intercalaire en maison des projets de la future maison des services au public, 91 route des Romains, Koenigshoffen.
- Restructuration et mise en conformité du Foyer du Jeune Homme pour un habitat intercalaire, Neudorf.
- Rénovation patrimoniale du bâtiment de la Bourse, place De Lattre de Tassigny,

Livraison des opérations

- Construction d'un restaurant pour le groupe scolaire Erckmann Chatrian, Montagne Verte.
- Mise en sécurité et en accessibilité du Théâtre Jeune Public Petite Scène, Krutenau.
- Rénovation énergétique du gymnase Karabatic, Robertsau.
- Rénovation et extension du centre socio-culturel, Elsau.
- Construction d'un centre socio-culturel et d'un centre médico-social, Port du Rhin.
- Remplacement du gril du Centre de Développement Chorégraphique National Pôle Sud.

3. Les chiffres clés 2022

- **Administration**
 - 230 agents et 7 services
 - 7752 mandats traités et 4697 titres émis
 - 124 opérations financées dont 15 initiées en 2022
 - 5,3 M€ d'aides encaissées, dont 3.35 M€ Ville
 - 67 M€ de budget Ville
 - 13 M€ de recettes locatives annuelles, dont 8.8 M€ Ville et 1.9 M€ Fondations

- **Patrimoine**
 - 1800 bâtiments dont 1200 Ville
 - 2,2 M de m² SHOB

- **Technique**
 - 460 marchés et 410 avenants passés
 - 303 études réalisées : 33 potentialité, 83 faisabilité, 26 programmes, 133 expertises
 - 28 DCE en maîtrise d'œuvre interne
 - 10 000 demandes d'intervention

- **Énergie**
 - 14 postes financés par la BEI
 - 40 concierges formés
 - 800 sondes installées, 400 bâtiments équipés
 - 11 bâtiments concernés par les CPE



Direction de la Commande Publique Responsable

1. Principales missions de la direction

La Direction de la commande publique responsable (DCPR), créée en 2021, est rattachée à la Direction générale adjointe finances, partenariats, patrimoine et logistique durables. Elle :

- Accompagne les directions et services dans leurs projets et montages contractuels ;
- Pilote les achats et les délégations de service public, coordonne et passe les contrats publics ;
- Accompagne le développement des clauses sociales et environnementales dans les contrats publics ;
- Conseille les directions et services en matière de droit de la commande publique et de stratégie d'achats ;
- Coordonne et anime plusieurs réseaux professionnels : commande publique, acheteurs, délégations de service public ;
- Renforce et sécurise les liens avec les partenaires externes de la collectivité : entreprises, entreprises publiques locales, associations.

Service « Achats et Commande Publique » (SACP) :

- Un département « systèmes d'information et communications » composé de 4 personnes en charge respectivement des outils métiers, de l'organisation des commissions (CAO et jurys de concours) et des relations avec les entreprises,
- Un département « coordination des achats » composé de quatre acheteurs coordonnateurs en charge du pilotage de la fonction Achats, de la déclinaison opérationnelle du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables, des marchés stratégiques, de la coordination des marchés transversaux, de la mise en œuvre de la cartographie des achats,
- Un département « juridique » composé de 3 juristes thématiques (marchés publics, montages contractuels complexes, sécurisation et valorisation des occupations domaniales),
- Un département « marchés publics » composé de 9 personnes chargées de la rédaction, de l'instruction, de la notification et du contrôle des marchés.

Service partenariats :

Il est composé de 6 cadres A et de 1 cadre B et travaille à 50 % pour la ville de Strasbourg. Il a emménagé au Centre administratif le 9 mai 2022 avec l'ensemble des équipes de la direction. Ses locaux sont partagés avec le Service achats et commande publique, de façon à exploiter et optimiser les réelles synergies qui existent entre les deux services.

Il a vocation à accompagner la direction générale sur le pilotage stratégique, et les directions et services pour un apport en expertise. Il intervient en soutien des services opérationnels, sur les aspects administratifs, juridiques, stratégiques et financiers pour la mise en place et le suivi

des concessions, DSP et EPL de la Ville de Strasbourg. Il réalise des expertises juridiques et financières sur les montages portant sur les entreprises publiques locales (EPL) : évaluation, filialisation, acquisitions, créations, etc...

Le renouvellement important de l'effectif du service il y a deux ans et les modifications réglementaires intervenues en matière de commande publique ont nécessité des formations de 1^{er} niveau, un important partage de connaissances et l'actualisation des procédures internes : aujourd'hui ces nouvelles procédures et modifications réglementaires ont été assimilées, et l'intégralité des procédures et modèles actualisés.

Les formations et parcours professionnels variés et complémentaires des agents-es (contrôleurs-euses de gestion, juriste, experte-comptable, financier...) permettent d'intégrer dans les travaux du service les différentes dimensions d'un dossier (juridique, financière, stratégique) pour aider à la décision complète aux services opérationnels, à la direction générale et aux élus.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

Service des achats et de la commande publique

- Renforcement du département Achats permettant de donner de la visibilité à la fonction au sein de la collectivité,
- Création d'outils à destination des services permettant d'intégrer de manière plus systématique et pertinente les objectifs de développement durable dans les marchés publics (critère alternance, trame de mémoire environnementale déclinée par typologie de marchés...),
- Participation au projet de mandat vélo,
- Formations de sensibilisation aux marchés publics dispensées à plusieurs directions et services,
- Webinaire à destination des entreprises (programmation des achats).

Service partenariats

- Actions de formation menées en interne ou en externe afin de rendre l'équipe plus opérationnelle,
- Actions réalisées (partage d'expérience, réunions régulières, projet de formation commune, dossiers communs) afin d'optimiser les synergies avec le SACP,
- Mise en cohérence de la procédure de concession avec le nouveau code de la commande publique et les procédures et documents actualisés et clarifiés avec comme objectif la dématérialisation de tout le process,
- Diagnostic de l'impact de la crise sanitaire sur les concessionnaires et partenaires, les plans d'actions envisagés par ceux-ci et la réflexion sur un mode opératoire commun face aux demandes indemnitaires ;
- Réflexion engagée sur la notion de conflit d'intérêts et l'information des élus membres des conseil d'administration des SEM de la Ville de Strasbourg, ainsi que sur les rapports des EPL afin de les clarifier et de les rendre conformes à la Loi 3DS.

Le service a également apporté son expertise sur les dossiers financiers suivants :

Marchés d'approvisionnement de la Ville	Études sur le mode de gestion,
---	--------------------------------

de Strasbourg	
Auberge de jeunesse 2 rives	Études sur le mode de gestion,
Concessions parkings, stationnement sur voirie	Études indemnitaires / imprévision,
Redevances concessives	Audit redevances Ville et Eurométropole
Rapports de synthèse Partenariats	Clarification des rapports – conformité rapports EPL Loi 3DS,
Élus membres des CA EPL	Guide méthodologique conflits d'intérêts

3. Quelques chiffres clés

Service des achats et de la commande publique

Nombre d'affaires publiées :

SACP	DAP	DEPN	Total
67	46	11	124

- Nombre d'offres déposées par consultation en moyenne : 5
- Nombre de marchés notifiés : 115 (MAPA3, 4 et procédures formalisées)
- Nombre d'affaires attribuées par la CAO :

	SACP	DAP	DEPN
Attribution	24 (41 lots)	24 (47 lots)	12 (27 lots)
Comité interne Attribution MAPA4	3 (7 lots)	32 (83 lots)	9 (14 lots)

Service partenariats

Une nouvelle concession de service public a été **lancée** en 2022, une concession a été **attribuée**.

<u>Concessions</u>	Lancement	Attribution
	Lancement de la procédure de concession relative à l'attribution de la MPE Roberstau Carpe Haute et Roberstau Baronne Oberkirch.	Attribution de la concession relative à l'exploitation du cinéma municipal (COSMOS)

2 avenants concessifs ont été conclus :

- Avenant n°2 au contrat de concession « in house » ayant pour objet d'actualiser la concession relative à la rénovation et l'exploitation des Bains de la victoire suite à la mise en exploitation de l'équipement ;

- Avenant n°2 au contrat de concession relatif à l'exploitation du parking des bateliers (prolongation de durée).

Aucune de ces procédures n'a fait l'objet de recours ou d'observation de la part du contrôle de légalité. Le suivi et le contrôle des 9 sociétés d'économie mixte et SPL (suivi des CA, comitologie, rapports de l'article L 1524-5 CGCT et des 8 délégations de service public (rapports d'activité) de la Ville de Strasbourg se sont poursuivis normalement.

Les rapports ont été présentés conformément au calendrier fixé.



Direction des Finances et de la Programmation

La direction des finances et de la programmation (DFP) est une direction au service des services, au cœur du fonctionnement de l'administration.

Elle participe, en lien avec les élus et les directions - opérationnelles comme fonctionnelles - à la définition des orientations financières et stratégiques de la ville de Strasbourg. Dans ce cadre, la DFP assure les procédures budgétaires et comptables, les analyses financières et fiscales, la gestion de la dette et la cohérence du système d'information financière en animant le réseau des correspondant-e-s et des responsables finances.

Direction ressource au service de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, elle agit selon le domaine de compétence pour l'une ou l'autre collectivité avec une clef de répartition (49,85 % ville) actualisée annuellement par la Commission mixte paritaire.

La DFP compte 36 agent-es correspondant à 33,8 ETP.

1. Principales missions de la direction

Service de la comptabilité

Le service de la comptabilité s'assure du suivi de l'intégration des factures des fournisseurs et de la base de tiers, du contrôle de l'exécution des dépenses et des recettes (et accompagne les services le cas échéant), du suivi des régies et de l'élaboration des comptes administratifs. Il accompagne et conseille les services sur l'ensemble des aspects comptables.

Ce service compte 20 agent-es correspondant à 18,5 ETP, soit un peu plus de la moitié de la direction dans son ensemble.

Service du budget

Le service du budget est en charge de l'élaboration du budget municipal (budget principal, budget annexe de l'école européenne) et du budget de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame :

- En proposant un calendrier budgétaire et en préparant les documents budgétaires (budget primitif, budget supplémentaire et décision modificative) et les délibérations afférentes ;
- En assurant le suivi des saisies effectuées par les directions dans le système d'information financière avant et après arbitrages, en les conseillant et en préparant des documents d'arbitrages pour la direction générale et les élu-es ;
- En calculant le remboursement de la masse salariale et des frais d'administration générale de la ville et d'autres satellites à l'Eurométropole de Strasbourg, employeur unique.

Le service est également garant de la programmation via l'élaboration, l'actualisation et le suivi du plan pluriannuel d'investissement (PPI) municipal.

Ce service compte 5 agent-es correspondant à 4,5 ETP.

Service études financières et fiscales

Le service études financières et fiscales (qui compte 3 agent-es à temps plein) est chargé du suivi et de la prospective des ressources de nature fiscale ainsi que des dotations de l'État, de l'analyse des dispositions fiscales, de la gestion de la TVA collectée et du suivi des tarifs municipaux. Enfin, il est chargé de toute rédaction (analyse, note, délibération, présentation) dans le domaine de la fiscalité directe locale.

Service financement et trésorerie

Le service financement et trésorerie met en œuvre la stratégie de pilotage de la dette et de la trésorerie métropolitaine :

- En effectuant un suivi quotidien de la trésorerie et en activant, le cas échéant, les lignes de trésorerie en procédant à des tirages ou remboursements, dans le cadre d'une gestion dite de « trésorerie zéro » ;
- En négociant puis en mettant en place les emprunts avec les différents prêteurs (conformément au cahier des charges), en assurant le paiement des échéances contractuelles et en garantissant la transparence sur les emprunts municipaux par la rédaction des états annexes des documents budgétaires ;
- En centralisant et en assurant un suivi des données relatives aux garanties d'emprunt et en vérifiant la faisabilité des nouvelles demandes, eu égard aux ratios légaux, et en rédigeant les états annexes dédiés ;
- En assurant une veille, en fonction de l'évolution des taux d'intérêt, pour des opérations de gestion active de dette (réaménagement de dette, couverture).

Par ailleurs, le service définit l'assiette des dépenses d'investissement éligibles au fonds de compensation de la TVA et établit les états déclaratifs réglementaires à destination de la Préfecture.

Enfin, le service gère également les relations entre le Crédit municipal et la Ville. Ce service compte 2 agentes à temps plein.

Cellule assistance et formation

La cellule assistance et formation est chargée de la gestion du système d'information financière : pilotage, mise à jour et formation sur les logiciels financiers (*Coriolis* et le décisionnel finances élaboré sous *SAP BusinessObjects*) et également maintenance fonctionnelle des outils qui leur sont liés (parapheur, *@VISE*, *@PROPOS*). Elle conduit par ailleurs les projets liés à l'évolution du système d'information en lien avec les directions opérationnelles.

La cellule compte 2 agent-es correspondant à 1,8 ETP.

Fiabilité des comptes

Initialement en réponse aux préconisations de la Chambre régionale des comptes, la ville s'est engagée depuis près de 10 ans dans un projet de fiabilisation de ses processus comptables, appuyé sur un plan d'action exhaustif. Les actions du chargé de mission fiabilité des comptes sont notamment traduites dans la convention de services comptable et financier (CSCF) conclue avec le Service de gestion comptable (ex-Trésorerie) et la Direction régionale des finances publiques. Il est également chargé du suivi et de la régularisation de l'inventaire.

Pilotage financier

La direction des finances et de la programmation a récupéré en 2021 la fonction de « contrôle de gestion interne ». Suite à une réorganisation interne, celui-ci est devenue en 2022 « pilotage financier » animé par un agent dont la mission est de contrôler l'exécution des crédits en recettes et en dépenses.

Pour ce faire, il développe et met à jour des outils de suivi et alerte sur les écarts constatés auprès des services concernés et au sein de différents réseaux (responsables finances, chef.fes de service AGR, CODIR).

2. Les faits marquants de l'année 2022 et les principaux projets

Service de la comptabilité

Sélection du prestataire et notification du marché d'informatisation des régies en fin d'année.

Service du budget

Dans un contexte de forte inflation, révision des inscriptions budgétaires à la baisse en 2022 et dans la préparation budgétaire 2023. Des pistes d'économie ont été sollicitées auprès des services afin de faciliter les arbitrages ;

Approfondissement de la segmentation budgétaire : territorialisation des investissements, budgétisation sensible au genre, budget climat (indicateurs I4CE) et objectifs de développement.

Service études financières et fiscales

- Rédaction et suivi des demandes de dégrèvements de taxe foncière et de taxe d'habitation et analyse des impositions directes locales acquittées par la ville de Strasbourg à raison de son patrimoine ;
- Production de notes et de simulations chiffrées à l'attention de l'exécutif concernant l'instauration de la majoration de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

Service financement et trésorerie

- Recherche de financements dédiés à la transition écologique et introduction de critères extra-financiers dans les consultations.

Cellule assistance et formation

- Poursuite de la phase d'étude du projet *e-GF* (version 5 de *Coriolis*), version majeure du logiciel de gestion financière ;
- Préparation et paramétrage du système d'information financière en vue du passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023.

Fiabilité des comptes

- Révision de la méthode de calcul des provisions pour créances douteuses à la demande et en accord avec le service de gestion comptable;
- Modification du règlement budgétaire et financier : passage du seuil des rattachements de 500 à 3000 €, précisions apportés sur la gestion des biens ;

- Provisions constituées pour les risques financiers liés au pic du coût de l'énergie et de contentieux.

Pilotage financier

- Calcul du taux de charge de structure ;
- Développement de tableaux de suivi mensuel sur l'état de consommation des crédits ;
- Recensement des besoins en matière d'instance collective de suivi des ressources (« revue de gestion ») auprès de responsables finances, chef.fes de service AGR et directeurs.rices.

3. Quelques chiffres clés

Service de la comptabilité

- 47 297 lignes de mandats édités et 15 806 titres
- 35 734 factures enregistrées
- 12 619 tiers créés dans le système d'information financière (ville et Eurométropole)
- 28 régies de recettes, régies d'avances et régies d'avances et de recettes gérées, toutes activités confondues

Service du budget

- 146 fiches d'économies collectées et traitées
- 3 100 virements de crédits effectués à la demande des services sur le budget de la ville
- 60 virements sur le budget de l'Œuvre Notre-Dame

Service études financières et fiscales

- Encaissement de 190 M€ de fiscalité et de 48 M€ de dotation globale de fonctionnement
- 24 demandes de dégrèvements sollicitées pour un montant total de 1,3 M€

Service financement et trésorerie

- 304 M€ d'encours de dette du budget principal au 31 décembre 2022
- Mobilisation de 55 M€ d'emprunts nouveaux et remboursement de 25 M€
- 234 mandats et titres
- 88,7 M€ d'encours de dette garantie au 31 décembre 2022

Cellule assistance et formation

- 200 utilisateurs.rices quotidien.ne.s
- Plus de 1 500 demandes d'assistance traitées
- 8 sessions de formation

Fiabilité des comptes

- 52 M€ de biens mis en services (bascules 23/21)
- Dotation de 9,3 M€ de provisions pour le risque énergie et de 9,3 M€ pour un risque de contentieux sur la cession des Hôtels Mercure et Wacken

Direction des Ressources Logistiques

1. Principales missions de la direction

Service Parc Véhicule et Ateliers

- Mettre à disposition des services les matériels nécessaires à la réalisation de leurs missions,
- Assurer l'entretien et la maintenance des matériels en parc,
- Réaliser des prestations de transport et de manutention,
- Gérer le centre technique de la Fédération.

Service des Moyens généraux

Ce service compte 142 agents-es (dont 20 agents-es de l'équipe renfort). Il joue le rôle de maître de maison pour tous les bâtiments rattachés au pôle Étoile et assure le pilotage de la DSP Restauration.

	Fonctionnement	Investissement (AP + Récurrents)	Total
Dépenses MG 2022	444 571 €	1 991 445 €	2 436 016 €
Recettes MG 2022	50 000 €	0	50 000 €

Il s'articule autour d'une équipe de direction : 1 chef de service, 1 préventeur, 1 cheffe de projet utilisateurs-rices/chargée de communication, 1 assistante de Direction, et de 4 départements :

- **DÉPARTEMENT « COURRIER – STANDARD – PRÉ-ACCUEIL »** (45 agents-es) : opérations de traitement et d'acheminement du courrier, réception et orientation des appels de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, pré-accueil du bâtiment 38RH
- **DÉPARTEMENT « AMÉNAGEMENT ET EXPLOITATION DU PÔLE ÉTOILE »** (30 agents-es) : suivi et réalisation d'études, petits travaux sur des opérations ponctuelles et entretien des bâtiments du pôle Etoile
- **DÉPARTEMENT « NETTOYAGE »** (39 agents-es) : propreté et hygiène des locaux du pôle Etoile
- **DÉPARTEMENT « RESSOURCES »** (24 agents-es) : gestion des ressources humaines et financières du service. Une équipe renfort (20 agents) lui est rattachée.

Le service intervient également dans la logistique de diverses manifestations.

Service Mission Achats Opérationnels

Le rôle de la Mission Achats opérationnels est de fournir une plate-forme performante d'approvisionnements fondamentaux (fournitures et prestations de service) pour l'exercice des missions de la collectivité. La MAO travaille dans une double transversalité, verticale en satisfaisant les attentes et besoins des agents de terrain, opérateurs des services publics, dans le respect des grands axes stratégiques de la collectivité. Horizontale ensuite, étant au cœur

de nombreuses collaborations avec d'autres services et directions fonctionnelles (SACP, budget, PQVT, ...).

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

Service Parc véhicule et ateliers

L'année 2022 a été marquée par le lancement d'un appel d'offre pour :

- Développer l'autopartage pour les déplacements professionnels des agents,
- Convertir un véhicule diesel en électrique,
- Valoriser les VHU (Véhicules hors d'usage).

Le service PVA a renouvelé ses certifications ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement) et ISO 45001 (sécurité). À part quelques exceptions, l'année 2022 a vu la sortie du parc des véhicules portant une vignette Crit'air N°5 ou pas de vignettes.

Service des Moyens généraux

- Budget Ville : Bourse, Berne, Fustel et 38 route de l'Hôpital, 9 rue de Genève ;
- Budget EMS : CA, Soleure, 15 et 28 avenue du Rhin.

Ce département assure la maintenance technique des bâtiments du Pôle Etoile :

- Campagne de remplacement de ventilo convecteurs du 38 route de l'Hôpital
- Déménagement des occupants du CA et des sites du pôle Etoile
- Accompagnement pour les travaux du site de la Bourse.
- Déménagement des occupants du CA et des sites du pôle Etoile

Service Mission Achats Opérationnels

- Plusieurs changements dans l'organisation de la MAO (responsable de la MAO, responsable de département) et intérim.
- Départ des agents du Département Achat vers le SACP.
- Rapprochement géographique des équipes avec la venue de l'équipe qualité sur le site de la Fédération.

3. Quelques chiffres clés

Service Parc véhicule et ateliers

Dépenses 2022	PVA	Fonctionnement	Investissement (AP+Récurents)	Total
VILLE		153 783 €	1 300 060 €	1 453 843 €

Nombre d'interventions pour la flotte Ville: 5 114 interventions ont été réalisées par le département maintenance dont 728 en régie.

Principales dépenses

Achat de véhicules et d'engins	1 208 818 €
Achat de pièces détachées	47 067 €
Achat de carburants	337 142 €
Travaux externalisés (véhicules y compris contrôles techniques)	127 163€

Recettes en 2022 :

- 77 056 € en fonctionnement,
- 0 € en investissement

Émissions de CO2 (dioxyde de carbone)

La combustion 237 405 litres de carburant et de gaz (GPL et GNV) a généré l'émission de 619 504 kgs de CO2.

Composition du parc de véhicules et d'engins

- 116 berlines et berlines de société
- 183 véhicules utilitaires
- 37 poids lourds
- 309 bicyclettes dont 48 électriques
- 59 scooters/motos
- 89 matériels de déneigement
- 853 petits matériels
- 578 autres engins et matériels
- 113 véhicules, engins et équipements ont été acquis en 2022.

Service des Moyens généraux

- 3384 interventions (1588 interventions d'aménagement, 1629 d'exploitation et 167 de conciergerie)
- Déménagement de 850 agents

	Budget alloué	Consommé	Taux de consommation
Investissement	408 847 €	239 949 €	58.69 %
Fonctionnement	109 798 €	65 642€	59.78 %

Mission « Achats opérationnels »

Dépenses MAO 2022	Fonctionnement	Investissement	Total
VDS	23 463 477€	414 130€	23 877 607€

Énergies et fluide :

Énergies VDS	Électricité	Chauffage Urbain	Gaz	Fioul
Nombre de factures	7 387	506	1 730	27
Nombre de contrats	1124	72	237	21
Cons. kwh ou litres	39 852 864	15 148 082	47 380 856	229 422
Coût €	5 710 073	2 963 877	6 422 621	291 111
Énergie	7 Sites photovoltaïque			

<i>Production(kw h)</i>	73 747
<i>Gain K€</i>	15

- Dépenses en eau : 388 170 € ; Contrats gérés : 731 / Consommation : 388 170 m3.
- Département qualité : contrôle des prestations externalisées de nettoyage et fourniture de produit et matériels d'entretien
- Nettoyage externalisé : 114 sites + 1 site vitrerie ; Montant total : 1 288 290 €.
- Marchés de produits et matériels d'entretien : 444 498 €.
- Dépenses de gardiennage : 4 478 305 €

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

•

Secrétariat Général

1. Principales missions du Secrétariat Général

Le Secrétariat général est une structure de l'organisation consolidée en 2021. Il rassemble notamment le Service des assemblées, le Service juridique et les chargés-es de missions transverses. À ce titre, il accompagne l'expérimentation, la construction et la mise en œuvre juridique et délibérative des missions de la collectivité.

Il gère et coordonne notamment :

- L'organisation de la vie des Assemblées : préparation et déroulement des séances, gestion du processus délibératif, transmission au contrôle de légalité des délibérations.
- Les affaires juridiques : conseils/avis aux services/élus, gestion et pilotage des contentieux, documentation.
- Les affaires institutionnelles et administratives (chargés-es de mission) :
 - Interface entre le cabinet et l'administration pour tous les circuits : notes, délibérations, courriers ;
 - Aide aux échanges transversaux ;
 - Liens avec les partenaires institutionnels (Préfecture, collectivités territoriales...)
 - Suivi des engagements des exécutifs ;
 - Pilotage de projets et des Objets administratifs non identifiés.

Le Secrétariat général a ainsi une fonction transversale, afin :

- De coordonner la préparation des éléments de dossiers transversaux à destination des exécutifs, que ce soit en termes de respect des délais, de prise en compte de la transversalité des dossiers, de qualité des éléments transmis. Dans cette fonction, le SG est une aide tant pour les services producteurs que pour le cabinet et la direction générale ; il est familier des exigences des uns et des autres et contribue à la résolution des difficultés qui peuvent se présenter dans les dossiers.
- D'assurer la direction de projet des projets transversaux qui lui sont confiés par la Direction générale
- D'assurer la coordination de projets, d'évènements ou d'instances à portée transversale.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

- La délocalisation des conseils : en raison des travaux effectués dans la salle des conseils du centre administratif, les séances des CM et des CEMS des mois de septembre à décembre 2022 ont été délocalisées au Palais des fêtes. Le projet a été piloté au niveau du SG afin de coordonner l'ensemble des acteurs de la collectivité qui ont été sollicités pour mener à bien cette installation provisoire.
- Le pilotage du nouveau circuit des courriers des exécutifs : le lien avec les administrés et les institutionnels passant notamment par ce canal de communication, la collectivité

a souhaité refondre son circuit actuel afin de réduire le délai de traitement. Plusieurs actions ont ainsi été menées, avec en tête la dématérialisation progressive des circuits (expédition et validation). Par ailleurs, des accusés de réception types ont été mis en place afin de ne pas laisser un correspondant sans réponse. Enfin, la chargée de mission du SG a joué le rôle d'interface entre l'administration et le cabinet dans le cadre de projet de réponse nécessitant des éléments techniques et politiques.

- La publication des actes en ligne sur le site Strasbourg.eu, en lieu et place de l'affichage papier. L'extension du périmètre de télétransmission dématérialisée des actes au contrôle de légalité.
- L'organisation du séminaire de l'encadrement 2022, ayant réuni les managers des deux collectivités sur une demi-journée début juillet.

3. Quelques chiffres clés

- 27 agents
- Environ 1200 notes à l'attention de la Maire-de la Présidente traitées en 2022
- Plus de 1000 délibérations traitées par an
- Plus de 600 avis juridiques rendus par an

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

•

Service des Assemblées

1. Principales missions de la direction

Au sein de la Direction générale des services, et plus particulièrement du Secrétariat général, le Service des Assemblées organise le processus délibératif. Il assure la préparation, la gestion et le suivi des séances du Conseil municipal de Strasbourg ainsi que des réunions des instances préparatoires (Conférence de municipalité et Commission plénière) :

- Accompagnement des directions opérationnelles dans le respect du processus délibératif et dans la rédaction des projets de délibération ;
- Supervision des projets de délibération saisis par les directions opérationnelles (cohérence globale sur la forme et sur le fond) ;
- Suivi du circuit de validation des projets de délibération ;
- Préparation des documents de séance : ordres du jour, convocations, recueils des projets de délibération, plans de salle, configuration du logiciel de vote, etc. ;
- Envoi dématérialisé des documents de séance aux élus et à l'administration dans les délais légaux ou réglementaires ;
- Sécurisation juridique de la tenue d'une séance : suivi des émargements, respect du quorum, vérification des présences et des procurations, suivi et affichage des votes, etc. ;
- Gestion des opérations post-conseils : comptes rendus sommaires des séances, transmission des projets de délibération au contrôle de légalité, formalités de publication, retranscription des conseils à partir d'enregistrements sonores.

Le Service des Assemblées gère également l'adoption ou l'actualisation des arrêtés de délégation des élus.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

- Travaux de rénovation de l'hémicycle et délocalisation des séances des conseils au Palais des fêtes ;
- Réflexion engagée sur les risques de conflits d'intérêts (règles de déport) ;
- Réflexion engagée sur la modernisation du logiciel de suivi des délibérations.

3. Quelques chiffres clés

- 7 séances du Conseil municipal ;
- Plus de 350 projets de délibération, motions et résolutions adoptés par le Conseil ;
- 16 arrêtés de délégation adoptés ou actualisés (adjoints à la Maire et conseillers municipaux délégués).

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

•

Service Juridique

1. Principales missions de la direction

Le service Juridique est un service ressources dont les compétences portent sur l'expertise juridique, comportant à la fois l'assistance aux services et la délivrance de consultations juridiques, le suivi des procès des deux collectivités, la gestion des assurances et des dossiers de sinistres.

Son activité consiste à aider à la prévention des risques juridiques. Il est question de gérer ces risques quand malgré tout ils se concrétisent, en enrichissant l'élaboration des décisions et les montages d'opérations.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

En 2022, le Service Juridique est intervenu auprès des services Aménagement du territoire et Projet Urbain de la Police du Bâtiment au sujet des revues jurisprudentielles des décisions d'urbanisme de la collectivité. Il s'est également attelé à la gestion du contentieux relatif à l'occupation du Parc de l'Étoile.

3. Quelques chiffres clés

En 2022, le service juridique a rendu 574 avis et produit 101 mémoires.

Les directions et services qui nous ont le plus sollicités pour des avis juridiques en 2022 sont la Direction Urbanisme et Territoires (DUT), la Direction Environnement et des Services Publics Urbains (DESPU) et la Direction Générale des Services (DGS).

En 2022, 158 nouveaux contentieux ont été pris en charge par le Service Juridique : 42 pour la Ville de Strasbourg, 81 pour l'Eurométropole de Strasbourg, et 13 pour les deux simultanément. 24 ont été examinés pour les communes.

Au total, 113 contentieux ont été jugés : 37 pour la Ville de Strasbourg, 62 pour l'Eurométropole de Strasbourg, et 3 pour les deux simultanément. 11 ont été jugés pour les communes.

891 sinistres ont été déclarés en 2022 (290 VDS ; 594 EMS ; 7 VDS+EMS) et 113 sinistres véhicules (20 VDS ; 92 EMS ; 1 VDS+EMS) ainsi que 35 dossiers de protection fonctionnelle.

Concernant les assurances :

- Total des primes Ville de Strasbourg 709 257,32 €
- Total des primes Eurométropole de Strasbourg 1 193 147,69 €

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

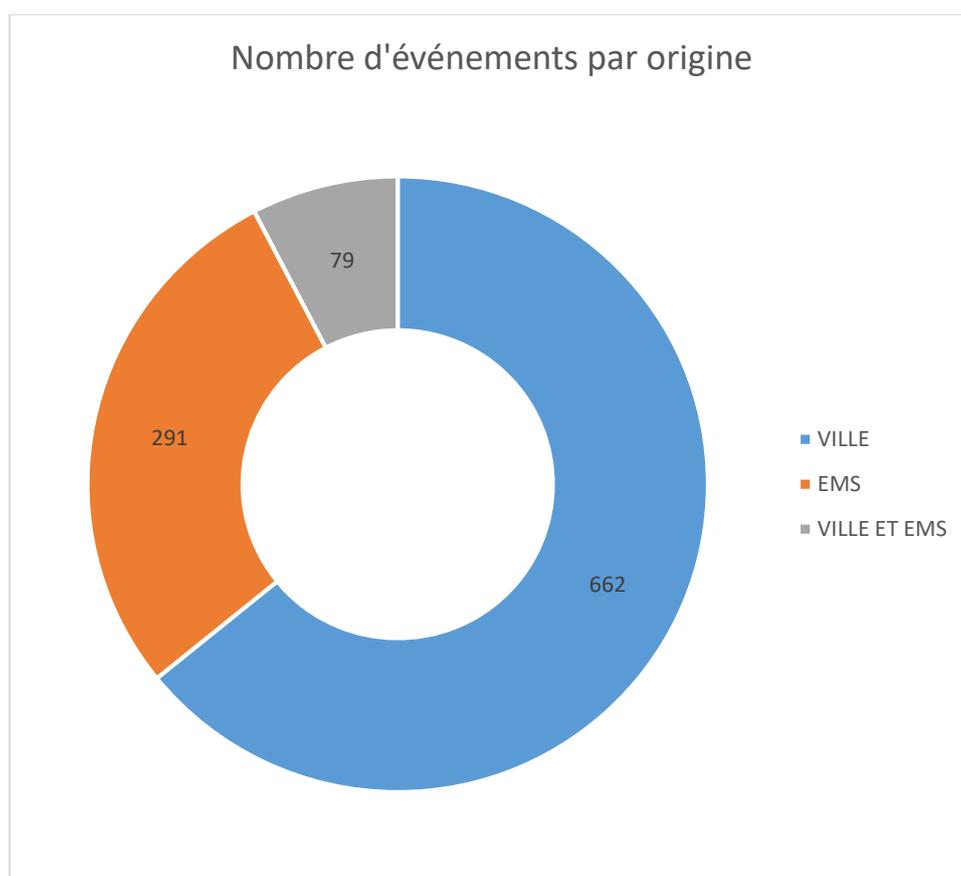
•

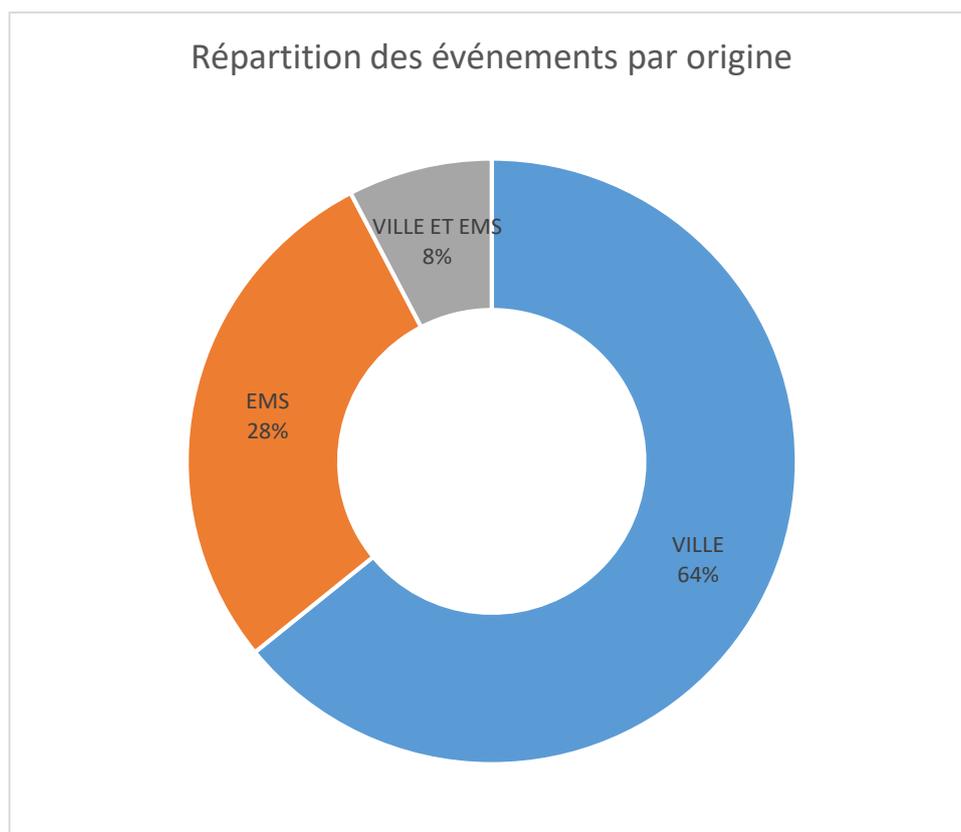
Service du Protocole

Le Service du Protocole est chargé de l'organisation des événements et des réceptions présidées par la Maire de Strasbourg, ou ses représentant.e.s.

Il organise les repas et réunions de travail, gère les cadeaux officiels offerts ou reçus par les élu-es et assure des missions de relations publiques : envoi de cartes de vœux, remise de coupes à des associations et de cadeaux pour les anniversaires remarquables. Il assure un rôle essentiel de conseil aux élu-es, au cabinet, aux services, voire à des organismes extérieurs, sur les aspects protocolaires. Il gère les locaux de l'Hôtel de Ville et ses annexes.

Durant l'année 2022, le service du Protocole a accueilli 1032 manifestations de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg : réceptions, repas de travail, rafraîchissements, accueils et visites de l'Hôtel de Ville, visites protocolaires, inaugurations, conférences, commémorations et mises à l'honneur. Il faut décompter les 22 cadeaux protocolaires remis et les 69 aménagements qui sont corrélés à des événements.





L'activité du service du Protocole a été très fortement bouleversée par la pandémie COVID mais aussi le conflit en Ukraine, l'année 2022 sur sa deuxième moitié essentiellement marque le retour à une activité correcte.

Depuis 2019, le service du protocole est devenu le premier service du protocole de France à obtenir la certification ISO 9001 dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche qualité. En 2022, il ajoute à son palmarès la certification ISO 14001 faisant du service le premier service doublement certifié de France.

Visites protocolaires et officielles :

Au cours de l'année 2022, le service du Protocole a eu en charge une trentaine de visites protocolaires et officielles ou de courtoisie.

- M. Andrius Namavicius, Représentant Permanent de la Lituanie ;
- Mme Despina Chatzivassiliou-Tsovilis - Secrétaire Générale de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe ;
- M. Alen Simonyan, Président de l'Assemblée Nationale de l'Arménie ;
- Mme Campbell Bauer - Ambassadrice des USA en France et Mme Darragh Paradiso, consule générale des USA ;
- Mme Rima Abdul Malak, Ministre de la culture.

Inaugurations, vernissages et premières pierres :

Il y a eu environ une trentaine inaugurations et vernissages en 2022, parmi lesquelles :

- Inauguration de la Foire européenne et du nouveau parc des expositions
- Inauguration de l'Espace sportif et convivial à la Solignac/Neuhof - Budget Participatif Saison 1
- Vernissage de l'exposition "Strasbourg et la Suisse - 560 ans d'amitié" avec la signature du Livre d'or et suivie d'une réception à l'occasion du centenaire du Consulat Général de Suisse

Quelques grands événements de l'année 2022 :

- Réunion des chefs d'État-major des armées européennes.
- 30^{ème} anniversaire de l'Eurocorps
- Centenaire de la SMLH et accueil de la flamme de l'Arc de triomphe

Relations publiques :

Par ailleurs, en 2022, le département des relations publiques du service du Protocole a célébré 222 anniversaires contre 16 en 2021 (cadeaux et visite d'un élu pour les Strasbourgeois de plus de 80 ans ou à l'occasion d'un grand anniversaire de mariage). Cela s'explique par la possibilité de reprise de la procédure des anniversaires en sortie de crise du COVID.

222 anniversaires ont été fêtés, dont 1x 70 ans, 20 x 80 ans, 21 x 85 ans, 48 x 90 ans, 25 x 95 ans, 22 x 96 ans, 26 x 97 ans, 13 x 98 ans, 9 x 99 ans, 16 x 100 ans, 7 x 101 ans, 6 x 102 ans, 1 x 103 ans, 1 x 104 ans.

4 anniversaires de mariage ont été fêtés : 1 x 70 ans de mariage – Noces de platine, 1 x 65 ans de mariage – Noces de palissandre, 1 x 60 ans de mariage – Noces de diamant, 1 x 50 ans de mariage – Noces d'or.

Concernant les vœux de Mme la Maire pour 2023, le service du Protocole a géré l'envoi de 8512 mails et le traitement de 320 remerciements. Le choix a été fait pour les vœux 2023 d'une dématérialisation totale. Aucun envoi papier n'a donc été réalisé par notre service.